

République Démocratique du Congo



Ministère du Plan

RAPPORT D'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Mai 2020

République Démocratique du Congo



Ministère du Plan

Rapport d'Examen National Volontaire des Objectifs de Développement Durable

Mai 2020



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	iii
Sigles et abréviations.....	v
Liste des encadrés, figures, graphiques et tableaux	vii
Note au sujet des données.....	ix
Messages-clés	xi
Préface	xiii
Avant-Propos	xv
Remerciements	xvii
Résumé sommaire	xix
 0. Introduction	 1
 1. Contexte de la mise en œuvre de l'Agenda 2030	 3
1.1. Situation sociodémographique	3
1.2. Situation politico-administrative et sécuritaire	4
1.3. Situation économique	5
1.4. Situation environnementale.....	7
 2. Méthodologie et processus de préparation du Rapport	 9
2.1. Approches méthodologiques.....	9
2.2. Préparation du Rapport.....	11
2.3. Contraintes et difficultés	11
 3. Politiques et environnement de mise en œuvre des ODD	 13
3.1. Cadre juridique	13
3.2. Appropriation par les parties prenantes	15
3.2.1. Appropriation institutionnelle.....	15
3.2.2. Appropriation par les autres parties prenantes	18
3.3. Mise en place du cadre national de suivi-évaluation	19
3.3.1. Mécanisme institutionnel.....	19
3.3.2. Etat des lieux du Système Statistique National.....	19
 4. Mise en œuvre de l'Agenda : ODD et cibles	 23
4.1. Évolution par ODD	23
ODD 1. Eradication de la pauvreté	23
ODD 2. Lutte contre la faim	25
ODD 3. Bien-être et santé	27
ODD 4. Education de qualité	30

ODD 5. Egalité de sexe	33
ODD 6. Eau propre et Assainissement	34
ODD 7. Energie propre à un coût abordable	35
ODD 8. Croissance inclusive et emploi	37
ODD 9. Industrie, innovation et infrastructure	38
ODD 10. Réduction des inégalités	40
ODD 11. Villes et communautés durables	41
ODD 12. Consommation et production responsables.....	43
ODD 13. Lutte contre les changements climatiques	44
ODD 14. Vie maritime	45
ODD 15. Vie terrestre	47
ODD 16. Paix, justice et Institutions efficaces	48
ODD17 : Partenariat mondial pour la réalisation des objectifs	50
4.2. Ne laisser personne pour compte	53
4.3. Implication de la société civile	54
 5. Conclusion.....	 57
 6. Annexe statistique.....	 60
 7. Sources des données.....	 78
 8. Références bibliographiques.....	 89
 Comité d'élaboration	 91



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACE	Agence Congolaise de l'Environnement
AFD	Alliance Française de Développement
APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCC	Banque Centrale du Congo
BMD	Banque Multilatérale de Développement
CAO	Cadres d'Accélération des OMD
CDF	Franc congolais
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNSSAP	Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat
CODD	Collectif pour les Objectifs de Développement Durable
CONEPT	Coalition Nationale pour l'Education Pour Tous
COVID-19	<i>Corona Virus Disease</i> (Pandémie de Corona Virus)
CPCM	Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique
CSAC	Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication
DEP	Direction d'Etude et de planification
DSCR	Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
ECOSOC	<i>Economic and Social Council of the United Nations</i> (Conseil Economique et Social des Nations-Unies)
EGI-ODD	Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD
ENA	Ecole nationale d'Administration
ENV	Examen National Volontaire
FONAREDD	Fonds National pour la REDD
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau pour le développement durable
GES	Gaz à Effet de Serre
IAEG-SDGs	<i>Inter-Agency and Expert Group on SDG Indicators on SDGs</i>
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
IPC	<i>Integrated Food Security Phase Classification</i> (Cadre Intégré de Classification et de la Sécurité Alimentaire)
IPDD	Indice de Perception du Développement Durable
KOICA	Korean International Cooperation Agency
MAPS	<i>Mainstreaming, Accelerating and Policy Support</i> (Stratégie d'intégration – Accélération – Appuis aux politiques)
MGFE	Ministère du Genre, Famille et Enfant
MICS	<i>Multi-Indicators Clusters Survey</i> (Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples)
MII	Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides

MIP	Maladies Infectieuses et Parasitaires
MNT	Maladie Non Transmissibles
MTN	Maladies Tropicales Négligées
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDD	Observatoire Congolais du Développement Durable
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAAA	Programme d'Action d'Addis-Abeba
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays Moins Avancé
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNC	Police Nationale Congolaise
PNCNS	Programme National de Comptes Nationaux de la Santé
PNLT	Programme National de Lutte contre la Tuberculose
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PDP	Plan de Développement Provincial
PPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
PTF	Partenaire Technique et Financier
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et Dégradation
RGE	Recensement Général des Entreprises
RIA	<i>Rapid Integrated Assessment</i> (Analyse Rapide Intégrée)
RNB	Revenu National Brut
S&E	Suivi-Evaluation
SRMNEA	Santé de la Reproduction, de la Mère, du Nouveau-né, de l'Enfant et de l'Adolescent
SSEF	Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
USD	United States Dollar (Dollar Américain)
VIH/Sida	Virus d'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'immunodéficience acquis
VNR	Rapport National d'Examen Volontaire des ODD (<i>Voluntary National Reviews</i>)
WASH	Water, Sanitation and Hygiene (Eau, Assainissement et Hygiène)
WDI	<i>World Development Indicators</i>



LISTE DES ENCADRÉS, FIGURES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Encadré 1.1 :	Covid-19 et ODD en RDC
Figure 3.1 :	Provinces localisées et provinces avec des PDP alignés aux ODD
Figure 4.1 :	Sites énergétiques renouvelables exploitables et exploités en RDC
Graphique 1.1. :	Population totale de la RDC, par groupes d'âges, en milliers
Graphique 3.1. :	Niveau de désagrégation des indicateurs des ODD en RDC
Graphique 4.1 :	Incidence de la pauvreté en RDC
Graphique 4.2 :	Ressources publiques relatives à la pauvreté et aux services essentielles
Graphique 4.3 :	Prévalence de la sous-alimentation
Graphique 4.4 :	Soutien public du secteur agricole
Graphique 4.5 :	Santé procréative, maternelle et de prime enfance
Graphique 4.6 :	Evolution des MIP
Graphique 4.7 :	Proportions des dépenses courantes des MIP
Graphique 4.8 :	Couverture vaccinale et RSI
Graphique 4.9 :	Performance en calcul et en lecture
Graphique 4.10 :	Qualification des enseignants
Graphique 4.11 :	Qualité des infrastructures scolaires
Graphique 4.12 :	Participation des femmes à la vie politique et aux postes de direction
Graphique 4.13 :	Contribution à l'accès à l'eau et l'assainissement
Graphique 4.14 :	Accès à l'électricité
Graphique 4.15 :	Accès à l'électricité des ménages, par provinces
Graphique 4.16 :	Croissance du PIB par habitant
Graphique 4.17 :	Indicateurs du marché du travail
Graphique 4.18 :	Salaire horaire moyen
Graphique 4.19 :	Industrie manufacturière
Graphique 4.20 :	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile
Graphique 4.21 :	Croissance des revenus
Graphique 4.22 :	Répartition de revenus homme-femme
Graphique 4.23 :	Répartition des ménages évacuant les ordures ménagères et les eaux usées par des moyens sanitaires, par milieu de résidence
Graphique 4.24 :	Type d'habitation, par milieu de résidence
Graphique 4.25 :	Consommation matérielle
Graphique 4.26 :	Empreinte matérielle
Graphique 4.27 :	Aires protégées de la biodiversité des eaux douces
Graphique 4.28 :	Evolution de la Pêche (capture, en tonnes)
Graphique 4.29 :	Sites importants pour la biodiversité
Graphique 4.30 :	Soutien financier au secteur de l'environnement
Graphique 4.31 :	Nombre de décès liés à des conflits
Graphique 4.32 :	Evolution des recettes publiques
Graphique 4.33 :	Pression fiscale

Graphique 4.34 :	Estimation du FMI des dépenses annuelles pour l'atteinte des ODD
Graphique 4.35 :	Evolution de l'aide bilatérale
Graphique 4.36 :	Aide publique au Développement
Graphique 4.37 :	Personnes qui utilisent l'internet
Tableau 3.1.	Domaines/Secteurs nationaux prioritaires
Tableau 3.2 :	Bilan de la cartographie statistique des indicateurs ODD en RDC



NOTE AU SUJET DES DONNÉES

Le présent Rapport d'Examen National Volontaire des ODD de la RDC repose sur les données mises à jour et harmonisées de l'appareil statistique national. Plus concrètement, il s'agit des données qui proviennent de l'Institut National de la Statistique (INS) et autres services nationaux producteurs des données. Le rapport a aussi puisé dans les données fournies par les agences des Nations-Unies et la Banque mondiale, ainsi que dans les bases de données statistiques des autres institutions internationales. La raison principale de l'utilisation de ces sources tient au fait que celles-ci recueillent et fournissent des données précises et comparables sur les indicateurs. L'irrégularité des enquêtes et des recensements, ainsi que les différences en termes de définitions et de méthodes de calcul des indicateurs expliquent qu'il y a parfois un décalage entre l'année de collecte des données et l'année faisant l'objet du Rapport.

Ces différents institutions, agences ou organismes fournissent des estimations, se chargent de combler les lacunes au niveau des données en estimant les valeurs manquantes et en procédant à d'éventuels ajustements (si nécessaire) afin d'assurer la comparabilité des données entre pays. Cette logique permet ainsi de combler le vide. Elle est également utilisée dans ce rapport quand la série des données nationale n'est pas disponible. Naturellement, ces estimations ou projections seront actualisées à mesure que les données sont mises à jour, afin de tabler sur des données réellement collectées.

Au cours des dernières années, le pays s'est non seulement engagé dans un processus de réévaluation de ces données statistiques au travers des enquêtes régulières, mais s'est aussi lancé, avec le soutien de ses partenaires, dans la réalisation des enquêtes pour des questions spécifiques qui n'ont jamais véritablement jusqu'alors attiré une attention particulière. Ces initiatives devraient améliorer régulièrement la disponibilité des données permettant de mesurer les progrès accomplis par le pays vers la réalisation des ODD.

Toutes les données utilisées dans ce Rapport sont reprises dans l'annexe statistique, avec les sources y afférentes. Ainsi, le présent Rapport, dans le but d'aérer le texte, du fait qu'une même série peut contenir des données des plusieurs sources, ne contient pas de références sur les données dans le texte.



MESSAGES-CLÉS

Faisant suite à l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD), la RDC a procédé, à partir de 2016, à la création de l'Observatoire Congolais du Développement Durable, une structure susceptible de suivre, évaluer et rendre compte de la mise en œuvre des ODD. Par son entremise et sur fond d'une approche largement participative et inclusive, le pays a réalisé les activités ci-après :

- Contextualisation et priorisation des cibles des ODD ;
- Localisation des ODD au niveau infranational ;
- Alignement du Plan National Stratégique de Développement ainsi que des Stratégies sectorielles nationales et provinciales sur les cibles priorisées des ODD.

Parallèlement, la RDC a étoffé son cadre d'indicateurs d'ODD. *Primo*, elle a entrepris la cartographie statistique pour inventorier les sources des données statistiques susceptibles de renseigner les différents indicateurs et dégager le gap en termes des données statistiques. *Secundo*, le pays a développé un programme pluriannuel de collecte des données statistiques à travers une enquête-ménage, qui devra nourrir les indicateurs ODD. *Tertio*, la RDC a innové en organisant une enquête de perception de la population sur les ODD, conduisant à l'estimation d'un Indice de Perception du Développement Durable.

Par ailleurs, la RDC a conduit, d'une part, la sensibilisation des parties prenantes et d'autre part, la mise en œuvre des politiques publiques pour l'atteinte des ODD. Ainsi, dès le lancement des ODD, la société civile a été sensibilisée, à côté des Ministères. D'ailleurs, c'est dans ce cadre que la société civile a posé aussi bien des actions allant dans le sens des ODD que des réflexions qui devront informer les politiques publiques. Au sujet des politiques publiques mises en place, il y a lieu de noter sommairement les résultats et les défis ci-après :

Sur le plan social, des réformes ont été menées pour, entre autres, élargir la couverture de la protection sociale. Les ressources budgétaires allouées au secteur de la santé ont connu une hausse continue et des mesures courageuses sont prises pour mettre en place une couverture sanitaire universelle. Par ailleurs, le Gouvernement a pris une nouvelle orientation stratégique pour lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Des efforts additionnels sont entrepris pour réduire le niveau de l'extrême pauvreté et des inégalités.

Dans le but de privilégier l'accès à tous à l'éducation, le Gouvernement a rendu effective la gratuité de l'enseignement de base. Un dispositif d'assurance qualité a été aussi institué et le système de recrutement des enseignants réformé. L'égalité entre le sexe constitue l'une des priorités de la RDC. Des réformes du cadre juridique relatif aux droits de la femme ont été menées conduisant notamment à la révision du Code de la famille. Toutefois, des efforts restent encore à fournir, notamment pour éliminer certaines pesanteurs culturelles susceptibles d'annihiler les progrès.

Cependant, le recul significatif de la croissance a accru les inégalités et privé le gouvernement des ressources nécessaire pour offrir les services sociaux de base. Nonobstant une offre appréciable, l'accès à l'eau constitue un défi tout comme l'accès à l'électricité. L'offre énergétique est très déficitaire, en dépit d'un potentiel, somme toute, énorme. La libéralisation du secteur n'a pas eu jusque-là les effets attendus. Toutefois, plusieurs projets en cours devraient accroître l'offre électrique.

Le pays a entrepris des actions courageuses en matière de réformes de gouvernance sociale, économique financière, judiciaire et administrative pour optimiser la mobilisation des ressources publiques propres, rendre plus efficace la dépense publique et plus rationnelle les choix budgétaires et les procédures administratives, endiguer la corruption et permettre à tous d'accéder plus équita-

blement aux services de la justice. Dans la foulée, le respect des droits de l'homme qui a été élevée au rang de priorité nationale, a connu aussi des progrès très appréciables.

Sur le plan environnemental, plusieurs projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ont été initiés mais cela requiert davantage des synergies sectorielles. En outre, un investissement important dans la collecte d'informations et données environnementales est requis pour mieux cerner le secteur. Par ailleurs, plusieurs programmes de conservation et protection de la biodiversité, dont les parcs, réserves naturels et autres écosystèmes sont régulièrement entrepris.

En tant qu'un pays post-conflit, la RDC reste encore confrontée à des problèmes sécuritaires ponctuels. Néanmoins, des opérations militaires d'envergure ont permis de réduire le nombre des groupes armés.

Globalement, la mise en œuvre des ODD se fait sur fond d'un partenariat multipartite et inclusif de tous les acteurs nationaux et internationaux compétents. Cependant, des efforts additionnels sont requis. Un cadre d'accélération de la mise en œuvre des ODD est envisagé mais le défi important reste la mobilisation des ressources.



PRÉFACE

Eriger un Etat moderne, pacifique, démocratique et soucieux de chaque citoyen, un Etat où chaque institution joue son rôle dans le cadre du principe de séparation des pouvoirs, un Etat qui garantit le bonheur de tous, telle est la vision de la République Démocratique du Congo (RDC). Elle est en cohérence avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dit Agenda 2030, adopté par toutes les nations, sous l'égide des Nations-Unies, en septembre 2015.

En adhérant à ce programme, la RDC s'est engagée à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Il s'agit notamment de : (i) mettre fin à l'extrême pauvreté, qui touche encore des pans entiers de nos populations, particulièrement dans les milieux ruraux ; (ii) éradiquer la faim et les maladies ; (iii) promouvoir un accès équitable pour tous à une éducation de qualité à tous les niveaux, aux soins de santé et à la protection sociale et (iv) lutter contre les changements climatiques. Il ne fait aucun doute que l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 présente d'immenses défis à la RDC.

Le Rapport d'Examen National Volontaire des ODD, élaboré cinq ans après l'adoption des ODD, marque l'engagement sans faille du Gouvernement à surmonter les défis susmentionnés et une forte volonté politique pour faire de la RDC un pays où le bien-être collectif est assuré.

Dans la poursuite de cet engagement vers la réalisation ultime des ODD, l'image projetée par la RDC place l'homme dans toutes ses dimensions au centre de l'action gouvernementale pour le sortir de la pauvreté. Elle se résume en ces termes : vaincre la pauvreté.

Ainsi, résolument engagée vers la matérialisation de cette vision à l'horizon 2030, la RDC s'est dotée depuis 2019 d'un Plan National Stratégique de Développement (PNSD) axé sur les ODD. Ce cadre fédérateur de toutes les politiques et stratégies nationales, sectorielles et



*Son Excellence Monsieur
Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO
Président de la République, Chef de l'Etat*

provinciales, conduira la transition économique du pays vers un développement durable et une trajectoire plus assurée de prospérité universelle. Le PNSD devrait, de ce fait, permettre à la RDC de diversifier son économie encore basée sur l'exploitation des ressources naturelles et d'accélérer les investissements dans les infrastructures et le capital humain, tout en favorisant les investissements dans les secteurs sociaux clés. Ces actions s'inscrivent dans une dynamique de développement à la base, dans le cadre de renforcement de la décentralisation.

Dans ce même élan, conscient du déficit en infrastructures et de leur importance dans le processus de développement d'un pays aussi vaste

que la RDC, le Gouvernement s'est engagé à tout mettre en œuvre pour résorber ce déficit. Les questions de jeunes et de violences basées sur le genre, ainsi que d'autres questions relatives au développement durable font également l'objet d'une attention particulière.

Dans ce cadre, l'objectif poursuivi est d'assurer que nos concitoyens, particulièrement les plus vulnérables, vivent dans la dignité telle que préconisée dans l'Agenda 2030. C'est à ce titre que des efforts ont été consentis pour améliorer les conditions d'accès à l'éducation, notamment par la matérialisation du principe constitutionnel qui consacre la gratuité de l'éducation de base sur toute l'étendue du territoire national. Ce programme a permis de récupérer des millions d'enfants et de jeunes écartés du système éducatif faute des moyens financiers et vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Par ailleurs, dans la même optique, la RDC avancera à l'orée de 2022 vers l'accès universel à des services de santé de qualité. Il s'agit ainsi pour le Gouvernement de contribuer au bien-être de la population et permettra au pays de réaliser des progrès significatifs dans l'atteinte des ODD.

Il y a lieu de souligner l'apport important de diverses parties prenantes, particulièrement les Partenaires Techniques et Financiers, le Secteur privé et les Organisations de la Société Civile dans la réalisation de l'Agenda 2030. La RDC recon-

naît ainsi que la réalisation des ODD demeure un impératif incontournable qui requiert la participation de tous les acteurs au développement impliqués aux côtés du Système des Nations-Unies.

Ce premier Rapport d'Examen National Volontaire des ODD survient dans un contexte particulier, un moment critique marqué par la crise due à la COVID-19. Cette pandémie a mis à l'arrêt des secteurs entiers de notre économie et porté un coup à notre élan de développement déjà amorcé. Il existe des risques évidents que des millions des congolais basculent davantage dans la pauvreté, particulièrement les personnes les plus vulnérables. Malgré ses effets néfastes, cette pandémie n'a pas dissuadé le peuple congolais résolument engagé vers l'atteinte des ODD à consentir des sacrifices nécessaires. C'est dans ce contexte que le Gouvernement s'est doté d'un Programme permettant l'atténuation des impacts de ladite pandémie sur l'ensemble de la vie nationale pour ainsi préserver la marche du pays vers le développement durable.

Je reste convaincu que le succès des ODD en RDC sera fonction de la mobilisation de tous les acteurs et l'implication de l'ensemble de la population à la base dans la mise en œuvre des réformes qui s'imposent.

Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

Président de la République, Chef de l'Etat



AVANT-PROPOS

La République Démocratique du Congo (RDC) est résolument engagée dans un processus irréversible de redressement national et du développement durable. L'adhésion de la RDC au Programme de Développement durable à l'horizon 2030 des Nations-Unies constitue un signal et un engagement pour améliorer le bien-être de tous. Les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui en constituent la trame, cadrent idéalement avec les 15 piliers-clés du programme du Gouvernement de la RDC, preuve que le pays a fait de l'Agenda 2030 un pivot sur lequel se fonde la politique nationale de développement. Et dans la droite ligne de cet Agenda, qui prône de ne laisser personne de côté et pour un pays aussi vaste que la RDC, le développement doit nécessairement partir de la base. Il s'agit d'accélérer la mise en œuvre effective de la décentralisation en assurant un transfert des ressources et des compétences.

L'atteinte des ODD à l'horizon 2030 n'est guère chose aisée, particulièrement pour la RDC. Mais ce premier Rapport d'Examen National Volontaire des ODD (ENV) montre que des progrès ont été accomplis dans quelques domaines clés. Bien que la pauvreté persiste et touche plus de deux tiers de la population, les récentes données montrent des améliorations encourageantes des indicateurs sociaux. La sous-alimentation chronique bien que présente connaît une tendance baissière ; elle est passée de 43% d'enfants de moins de 5 ans en 2010 à 41,8% en 2018. Le taux de malnutrition aiguë ou d'émaciation s'établit à 6,5% contre un peu plus 10% en 2010. En 2018, près de 85% des naissances vivantes ont eu lieu avec l'aide de personnel de santé qualifié contre 80,1% en 2013. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans présente une pente négative, passant de 104 décès pour 1000 naissances vivantes en 2013 à 70 décès pour 1000 naissances vivantes en 2018, soit une chute de 32,7%. Le programme de la gratuité de l'éducation de base lancée en 2019 est une mesure phare pour l'accès de tous à l'éducation. Il a permis



*Son Excellence Monsieur Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA
Premier Ministre, Chef du Gouvernement*

de récupérer plusieurs milliers d'enfants autrefois omis du système scolaire. Près de 60% de congolais ont accès à des services d'alimentation en eau potable contre 48% en 2010, une hausse de plus de 34%. Près de 30% de congolais ont accès à l'énergie électrique contre un peu moins de 20% en 2016. L'égalité entre les sexes connaît aussi des avancées majeures. La proportion de femmes siégeant au Parlement est passée de 9,7% en 2014 à 14,3% en 2019, avec à la clé l'élection d'une femme à la présidence de l'Assemblée nationale.

Cependant, il est évident que beaucoup restent à faire et le parcours pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 est encore long. Plusieurs indicateurs montrent clairement qu'à défaut des politiques courageuses et révolutionnaires, comme pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la RDC ne pourra pas être au rendez-vous en 2030. Le contexte actuel marqué

par la crise sanitaire de la COVID-19, avec des effets néfastes sur la croissance et le bien-être collectif, appelle davantage à la définition et la mise en œuvre d’actions urgentes pour relever la pente. C’est dans cette perspective que, pour ne pas ralentir le rythme de l’atteinte des ODD, le Gouvernement de la RDC a élaboré un Programme multisectoriel d’urgence d’atténuation des effets de la Covid-19. Ce programme ambitieux permet d’accroître les investissements dans des domaines sociaux et infrastructurels, qui sont nécessaires pour assurer notre avenir collectif.

L’élaboration de ce premier Rapport est très significative pour la RDC et tombe à point nommé. Il constitue un tremplin essentiel à un regain

d’actions et des progrès dans la réalisation de l’Agenda 2030. Il nous permet certes de faire le point et d’évaluer les progrès accomplis ainsi que les insuffisances dans la mise en œuvre des ODD et leurs cibles, en vue d’orienter les efforts supplémentaires à consentir pour améliorer davantage les résultats. Ce processus sera plus bénéfique s’il est suivi d’actions concrètes et d’une collaboration visant à donner une impulsion à la mise en œuvre des ODD. Et à juste titre, ce rapport présente les grandes orientations pour les prochaines années.

Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA

Premier Ministre, Chef du Gouvernement



REMERCIEMENTS

La République Démocratique du Congo (RDC) met en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030) suivant une approche participative, transparente et approfondie aux niveaux national et provincial. Cela est d'autant plus légitime que les Objectifs de Développement Durable (ODD) reflètent essentiellement l'esprit des aspirations du peuple congolais. En effet, les résultats des consultations organisées en 2013 sous l'égide des Nations-Unies dans le cadre de l'initiative « 2015 : le monde que nous voulons », auxquelles ont pris part plus 21.700 répondants congolais, montrent que 14 des aspirations congolaises sont prises en compte dans les ODD.

L'appropriation de cet agenda 2030 a commencé en RDC par la mise en place d'un cadre efficace de suivi-évaluation des ODD. Ceci a conduit à la création, au sein du Ministère du Plan, de l'Observatoire Congolais de Développement Durable (OCDD) dans le but de piloter efficacement ce processus, à la suite des résultats mitigés enregistrés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Ainsi, la RDC a lancé, dès 2016, le processus de sensibilisation et de vulgarisation auprès de toutes les parties prenantes. Cet engagement s'est davantage concrétisé par la contextualisation et la priorisation des ODD et leurs cibles. Ce processus a conduit à la définition des trente-huit (38) cibles prioritaires, adossées sur cinquante-neuf (59) indicateurs. Avec la prise en compte des cibles relatives à la mise en œuvre et au partenariat mondial, la RDC s'est dotée d'un package national prioritaire des ODD constitué de 100 cibles et 133 indicateurs, auquel s'alignent le Plan National Stratégique de Développement adopté par le Gouvernement en décembre 2019 ainsi que toutes les politiques et stratégies nationales, sectorielles et provinciales.

Il ne fait aucun doute que le processus de développement durable de la RDC ne pourra véritablement s'enclencher et s'affermir que s'il a son ancrage au niveau local. A cet effet, conformément



*Son Excellence Madame Elysée MUNEMBWE TAMUKUMWE
Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan*

à la Constitution et au Programme du Gouvernement de la RDC qui prône le « redressement national à partir de la base », un processus de localisation des ODD a été conduit dans les onze des vingt-six provinces de la RDC. Ce processus vise, en prélude de l'élaboration des Plans de Développement Provinciaux (PDP), à définir les cibles des ODD qui cadrent avec les priorités, les spécificités et le contexte de chaque province. Elle permet aussi d'identifier les défis et les stratégies possibles pour faire avancer la mise en œuvre des ODD au niveau local. A terme, chaque province devra se doter d'un PDP aligné sur les ODD.

Cinq ans après l'adoption de l'Agenda 2030, la RDC présente pour la première fois son Rapport d'Examen National Volontaire des ODD. Ce Rapport présente les progrès réalisés, les insuffisances constatées et les perspectives d'avenir afin d'atteindre au mieux ces objectifs en 2030. Il est fondé sur la connaissance et l'analyse des faits. Le processus de son élaboration était ouvert, participatif et transparent, impliquant les Institutions Publiques (Parlement, Gouvernement, Administration et autres services étatiques), le Secteur privé, les Organisations de la Société civile et les Partenaires Techniques et Financiers.

Je tiens donc à remercier toutes les parties prenantes à ce processus. J'ai la ferme conviction que ce premier Rapport d'Examen National Volontaire permettra d'accélérer la mise en œuvre nationale des ODD en RDC, de favoriser une bonne coordination et d'adopter une approche multipartite. Il contribuera à renforcer le suivi et l'évaluation et à identifier les domaines où des actions décisives sont nécessaires.

Je remercie plus particulièrement Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef l'Etat, Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHI-LOMBO qui ne ménage aucun effort pour accélérer le processus de développement durable en RDC. Son engagement personnel pour l'amélioration du bien-être des congolais constitue un levier pour la lutte contre la pauvreté et la résorption des inégalités socioéconomiques sur l'ensemble du territoire national.

J'exprime toute ma reconnaissance à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Sylvestre ILUNGA ILUNKAM-BA pour son implication sans faille, qui a permis de conduire ce processus à son terme. Sous son autorité et dans un contexte marqué par la crise sanitaire de la Covid-19, le Gouvernement de la RDC ne cesse de placer l'homme au centre de ses actions, en œuvrant pour la diversification de l'économie et pour une croissance véritablement inclusive, impliquant une plus large participation de la population tant au processus de création des richesses qu'au partage des fruits de ladite croissance.

Aussi, voudrais-je remercier par la même occasion tous les membres du Gouvernement qui se sont appropriés ce processus. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 étant essentiellement sectorielle, l'implication au plus haut niveau de chaque ministère favorisera une forte appropriation des ODD au niveau sectoriel. A cet effet, ce premier Rapport d'Examen National Volontaire donne des éléments sur lesquels chaque ministère doit focaliser son attention dans la perspective de les atteindre à l'horizon 2030.

La participation active de l'Administration et autres services publics mérite d'être saluée. Les experts sectoriels ont été d'une importance capitale dans ce processus. Ce Rapport tire sa substance des apports des différents ministères qui se sont appropriés l'Agenda 2030.

Je remercie également les Organisations de la Société Civile, y compris du Secteur privé qui, dès

l'adoption de l'Agenda 2030, ne cessent d'œuvrer aux côtés du Gouvernement et d'autres parties prenantes pour une mise en œuvre efficace des ODD. Par son expérience de terrain, la Société civile a accompagné toutes les autres parties prenantes dans l'accélération de la mise en œuvre des ODD. Elle restera un interlocuteur important dans la recherche des pistes de solutions pro-ODD, en s'assurant que personne ne soit laissée pour compte.

L'ensemble de ce travail doit énormément aux Partenaires Techniques et Financiers, principalement les Organisations du Système des Nations-Unies, pour leur accompagnement dans toutes les étapes du processus de mise en œuvre de l'agenda 2030 et d'élaboration du présent Rapport. Leur soutien a toujours été crucial et sera déterminant pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Plus spécialement, je tiens à remercier le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) pour son implication significative et déterminante dans ce processus.

Que l'OCDD trouve ici toute ma reconnaissance et celle du pays tout entier pour la conduite des travaux d'élaboration du présent Rapport. C'est ici l'occasion de rendre hommage en mémoire de l'une des pièces maîtresses du processus de formulation du présent Rapport, Monsieur René MWANIA KIBANZA, Coordonnateur de cette structure, qui nous a quitté au moment de sa finalisation. Nous garderons une pensée pieuse à son égard.

Ce Rapport, que nous sommes heureux de mettre à la disposition des acteurs tant nationaux qu'internationaux, met en exergue toute la richesse du suivi et de l'examen de la mise en œuvre des ODD en RDC. Il constitue également un outil indispensable pour l'atteinte de ces Objectifs à l'horizon 2030.

Cela étant, il est plus qu'important, dès ce moment, que nous nous projetions sur l'avenir. Que chaque partie prenante, chaque institution préconise des actions accélératrices de la mise en œuvre des ODD. Pour le Gouvernement et le Ministère que je dirige, je m'engage à mettre en place, par l'OCDD, un Cadre d'Accélération des ODD (CAO) qui vise à assurer, avec la participation de toutes les parties prenantes, l'atteinte des résultats de l'Agenda 2030 en RDC.

Elysée MUNEMBWE TAMUKUMWE
Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan



RÉSUMÉ SOMMAIRE

La République Démocratique du Congo (RDC) est signataire du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030) des Nations-Unies instituant les Objectifs de Développement Durable (ODD). A ce titre, ce premier Rapport d'ENV marque l'engagement de la République à ne pas déroger à sa responsabilité par rapport à l'histoire et, par ricochet, présente, aussi bien à sa population qu'à la communauté internationale, la concrétisation de son enthousiasme à l'égard des ODD. Plus concrètement, le présent Rapport fait le point sur les actions posées, les réalisations et les défis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Les principales observations qui en découlent sont :

1. La RDC est par sa taille, sa situation géographique et son importance géostratégique, un cas tout à fait singulier, aussi bien en Afrique que dans le monde. Cette singularité est notamment perceptible sur les points sociodémographiques, politico-sécuritaires, économiques et environnementaux. Le pays est le quatrième pays d'Afrique de par sa population, et dont les moins de 15 ans constituent 46%. La croissance démographique est de l'ordre de 3,3%. Cette dynamique démographique n'est pas sans impact sur les indicateurs sociaux qui sont à des niveaux préoccupants, couplés à une situation politico-sécuritaire morose. Les ODD ont été mis en œuvre dans un contexte politique marqué par la poursuite du processus électoral, rythmé par plusieurs revendications et incertitudes sur la mise en place d'un gouvernement issu de la coalition. La situation macroéconomique n'a pas non plus affiché des bonnes performances. Le cadre macroéconomique a été complètement déséquilibré (recul de croissance, détérioration du solde global de la balance des paiements, augmentation d'inflation, dépréciation monétaire, etc.). En outre, malgré les atouts environnementaux considérables du pays, la mise en œuvre des
2. La réussite de la mise en œuvre des ODD dépend notamment du cadre légal d'un pays. En effet, ce dernier constitue la base de toutes politiques publiques et fournit les incitations nécessaires à des actions pro-ODD. A ce sujet, quoi que ne faisant pas mention explicite du concept du développement durable dans sa Constitution, le cadre légal de la RDC contient des dispositions se référant aux principes du développement durable. En plus, le pays a davantage étoffé son cadre légal pour le rendre pro-ODD.
3. L'appropriation de l'Agenda 2030 n'est pas finie. En effet, si la sensibilisation et la vulgarisation de l'Agenda ont été effectives et que le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) s'est aligné aux ODD, comme un certain nombre de stratégies sectorielles, il n'en demeure pas moins vrai qu'il reste encore des acteurs qui ne se sont pas imprégnés suffisamment de l'Agenda 2030, d'une part et que le processus d'alignement aux ODD demeure encore timide, d'autre part. En ce qui concerne les autres parties prenantes, il existe une organisation embryonnaire au niveau des médias et des entreprises du secteur privé visant une appropriation des ODD. En revanche, la société civile marque son appropriation de l'Agenda par plusieurs actions.
4. Pour la réussite dans la mise en œuvre des ODD, la RDC, au travers de son Ministère du Plan, a mis en place l'Observatoire Congolais du Développement Durable. Ce dernier a pour mission, entre autres, de faire le suivi et les évaluations de la mise en œuvre des ODD. Dans ce cadre, il a conduit plusieurs travaux ayant permis au pays d'enregistrer des avancées dans la mise en œuvre des ODD. Hormis la contextualisation et la priorisation des ODD, il s'agit notamment de la cartographie des indicateurs des ODD.

A côté de cette cartographie, la RDC a fait office de pionnier dans le monde en conduisant une enquête sur la perception de la population sur les ODD. Les données de l'enquête ont permis de mettre sur pied un Indice de Perception du Développement Durable (IPDD). Cet indice a prétention de mesurer à partir d'un seul chiffre, facilement interprétable, l'évolution de la mise en œuvre des ODD.

5. L'engagement de la RDC dans la mise en œuvre des ODD a conduit à des résultats jusqu'à présent contrastés. L'évolution de chaque ODD permet de mieux appréhender cette conclusion. En effet, il y a lieu de noter, de manière concise, que :

ODD 1 : Eradication de la pauvreté :

- Augmentation de la pauvreté à cause notamment de la dégradation du cadre macroéconomique, des conflits inter-ethniques, des insurrections à l'Est du pays et des aléas environnementaux (inondations, catastrophes naturels, etc.).
- Très faible couverture de la protection sociale, mais avec beaucoup de progrès enregistrés (gratuité de l'éducation, élaboration de la stratégie et de la politique nationale de protection sociale, début du processus de couverture universelle de santé, amélioration du cadre légal)
- Diminution des dépenses publiques relatives aux programmes de réduction de la pauvreté, comme celles des services essentiels (éducation, santé et protection sociale).



ODD 2 : Lutte contre la faim :

- Forte prévalence de la faim (55,8% de la population en souffre) et sous-alimentation chronique importante (41,8% d'enfants de moins de 5 ans sont en retard de croissance) ;
- De moins en moins d'engagement étatique dans le secteur agricole, comme en témoigne le recul de l'indice d'orientation des dépenses publiques et du soutien à la production agricole ;
- Elaboration récente de la Revue Stratégique Faim Zéro en RDC et d'autres programmes du secteur.



ODD 3 : Bonne santé et le bien-être :

- Amélioration de la santé procréative, maternelle, néonatal et infantile, quoique la situation demeure toujours préoccupante. C'est aussi le cas des maladies infectieuses et non transmissibles ;
- Amélioration globale de la vaccination, en dépit d'un recul récent des indicateurs y relatifs. La situation est similaire pour le règlement sanitaire international et la préparation aux urgences sanitaires.



ODD 4 : Education de qualité :

- Amélioration de l'accès à l'éducation, notamment avec la gratuité de l'éducation de base mais la qualité demeure une préoccupation ;
- Insuffisance des infrastructures du système éducatif et défaut dans la qualité des enseignants ;
- Engagement de plusieurs projets et réformes pour l'amélioration du système éducatif.



ODD 5 : Egalité entre les sexes :

- Amélioration sensible du cadre légal pour la promotion de la femme, mais les indicateurs de la situation de la femme demeurent contrastés.



ODD 6 : Eau propre et assainissement :

- Faible amélioration de l'accès à l'eau et dégradation des services de l'assainissement ;
- Baisse des ressources publiques consacrées à l'eau et l'assainissement.



ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable :

- Faible amélioration de l'accès à l'énergie, avec une forte disparité entre provinces.



ODD 8 : Croissance inclusive et emploi décent :

- Croissance économique erratique et loin de la cible de 7%, avec une situation d'emploi inquiétante.



ODD 9 : Infrastructure, industrie et innovation :

- Faible industrialisation et un déficit important en infrastructures ;
- Engagement dans la mise en place des Zones Economiques Spéciales.



ODD 10 : Inégalités réduites :

- Persistance des inégalités salariales entre le secteur privé et le secteur public, d'une part et des inégalité des revenus entre les provinces, d'autre part.



ODD 11 : Villes et consommations durables :

- Forte croissance de la population urbaine, avec toutes les conséquences négatives y relatives ;
- Manque de connectivité entre les villes.



ODD 12 : Consommation et production responsables :

- Augmentation de l’empreinte matérielle et de la consommation matérielle, résultant d’une forte exportation des matières premières et de la pauvreté



ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques :

- Meilleure réponse de la RDC en mettant en place des mesures d’atténuation et d’adaptation aux changements climatiques.



ODD 14 : Vie maritime :

- Amélioration de la proportion des aires protégées de la biodiversité des eaux douces ;
- Secteur de pêche essentiellement traditionnel et informel, axé sur l’autoconsommation ;
- Cadre légal inapproprié.



ODD 15 : Vie terrestre :

- Amélioration de la proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre, mais amplification de la déforestation ;
- Diminution des ressources étatiques et des PTF dans ce secteur



ODD16 : Paix, justice et institutions efficaces :

- Persistance des conflits armés, mais amélioration de la prise en charge des questions de violences sexuelles ;
- Corruption endémique, avec une réponse de plus en plus claire du gouvernement.



ODD 17 : Partenariat mondial pour la réalisation des ODD :

- Réduction des ressources internes et externes et besoin accru pour le financement innovant ;
- Lenteur dans le transfert de technologie.



- 6.** Le principe de ne laisser personne pour compte est un leitmotiv de la RDC. En effet, les mesures comme la création d'un Ministère en charge des personnes vivant avec handicap, la gratuité de l'enseignement, la mise en place du chantier de la couverture universelle de la santé sont autant d'illustrations de l'engagement de l'Etat dans la prise en compte de ce principe.
- 7.** En somme, ce rapport fournit des leçons et des perspectives sur les questions ci-après : i) Appropriation des ODD (continuation de la sensibilisation et vulgarisation, notamment de l'ENV, renforcement des capacités) ;

ii) Cadre programmatique (continuation du processus de localisation; alignement de toutes les stratégies sectorielles aux ODD) ; iii) Suivi et évaluation des ODD (amélioration de la coordination des actions et du suivi; adaptation du système national des statistiques) ; iv) Réformes de politiques publiques (mise en place des cadres d'accélération des ODD, encouragement des autres parties prenantes pour un engagement ferme pour une décennie d'actions) ; v) Financement et mobilisation des ressources: (accroître l'effort fiscal, envisager les autres sources de financement).



INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo (RDC) est signataire du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030) des Nations-Unies sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), adopté en septembre 2015 par la Communauté internationale. Faisant suite à la Déclaration du millénaire pour le développement sur les OMD, ce nouvel Agenda est une opportunité considérable qui s'offre à tous les pays du monde pour penser de manière différente comment le développement devait être profitable à la fois aux individus considérés isolément, mais également à toutes les nations, en ne laissant personne ni aucune entité de côté. C'est aussi une occasion unique de construire un monde plus sûr aussi bien pour les hommes que pour la planète en conjuguant ensemble, de manière équilibrée et intégrée, les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

Dans une telle perspective, la RDC a fait de l'Agenda 2030 le pivot sur lequel se fonde sa politique de développement. L'objectif étant la réalisation de ses objectifs et cibles priorisées pour permettre aux congolais de vivre un avenir meilleur, en équilibre avec son écosystème. Cependant, il est admis que la réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 n'est possible qu'avec la mise en place d'un mécanisme efficace de suivi et d'examen des progrès. C'est dans cette perspective, qu'au niveau du Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable (FPHN), sous les auspices du Conseil Economique et Social (ECOSOC) des Nations-Unies, il a été retenu notamment la présentation, par chaque Etat, d'un Rapport National d'Examen Volontaire des ODD (ENV). L'ENV fait partie du processus intergouvernemental formel de suivi et de revue de l'Agenda 2030. C'est un rapport d'étape de mise en œuvre des ODD d'un pays à ses pairs et aux autres parties prenantes nationales et mondiales.

Cinq ans après la mise en œuvre des ODD, la RDC présente son premier Rapport d'ENV au FPHN de juillet 2020. Ce Rapport marque ainsi

l'engagement de la République à ne pas déroger à sa responsabilité par rapport à l'histoire et, par ricochet, présente, aussi bien à sa population qu'à la communauté internationale, la concrétisation de son enthousiasme à l'égard des ODD. Plus concrètement, le présent Rapport fait le point sur les actions posées, les réalisations et les défis dans mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ce premier Rapport est donc un exercice de redevabilité. Bien plus, il constitue également la contribution de la RDC dans la mise en œuvre dudit Agenda dans ce sens qu'on y trouve l'expérience congolaise qui est de *facto* partagée à la communauté internationale.

Le premier Rapport de la RDC, malgré le contexte particulier dans lequel il a été élaboré, caractérisé par la crise multiforme causée par la pandémie de la COVID-19, est le fruit d'une large collaboration qui fait référence à la démarche édictée en la matière par le Manuel méthodologique des Nations-Unies. De ce fait, il a été rendu possible grâce aux contributions de tous les Ministères sectoriels. Les consultations des autres acteurs majeurs dans la mise en œuvre des ODD, notamment la société civile, le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers, ont richement nourri le contenu dudit Rapport.

La structure du Rapport se présente comme suit. Le premier chapitre est très sommaire et procède à un rapide survol du contexte congolais. Il décrit la situation qui a prévalu globalement sur les plans sociodémographique, politico-administratif et sécuritaire, économique et environnemental, en mettant un accent particulier sur les cinq dernières années. Le deuxième chapitre présente l'approche méthodologique de l'élaboration du Rapport. Il passe en revue tout le processus ayant conduit à l'élaboration du Rapport final de l'ENV de la RDC. Le troisième chapitre est réservé à la domestication des ODD en RDC. Il est question dans ce chapitre de l'appropriation des ODD par le pays et du mécanisme de suivi-évaluation de leur mise en œuvre. Le quatrième chapitre rend compte de l'état de la mise en œuvre des ODD et des pro-

grès réalisés. Ce chapitre fait le point de l'impact des politiques publiques engagées sur les ODD. Il montre également comment la RDC s'y est pris pour faire du principe « de ne laisser personne pour compte » un prérequis incompressible de la mise en œuvre des ODD. Enfin, un accent particulier est aussi mis sur l'implication de la société civile dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.



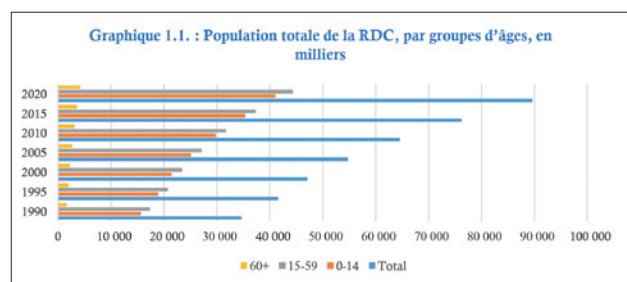
CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

La RDC est par sa taille, sa situation géographique et son importance géostratégique, un pays tout à fait singulier, aussi bien en Afrique que dans le monde. De ce fait, il est nécessaire de présenter certains aspects, dans ce premier Rapport d'ENV, afin de mieux apprécier la mise en œuvre des ODD en RDC.

Tout à tour, ce chapitre met un accent sommaire sur la situation sociodémographique, politico-administrative et sécuritaire, économique et environnementale du pays.

1.1. Situation sociodémographique

La RDC est le deuxième pays le plus grand d'Afrique avec une superficie de 2.345.409 km². Elle est frontalière avec neuf pays et entretient des relations économiques, de migration et politiques complexes avec chacun d'eux. Elle est le quatrième pays d'Afrique de par sa population (après le Nigeria, l'Ethiopie et l'Egypte). En 2019, la population de la RDC a été estimée autour de 86,79 millions d'habitants. Elle est dans sa plus grande majorité jeune et se répartie comme suit : les moins de 15 ans constituent 46% ; les 15 à 59 ans représentent 50% et les 60 ans et plus, se chiffrent à 4 % de la population. La croissance démographique est concentrée dans les villes. Selon les estimations de Nations-Unies, 44,5% de la population, soit 37,3 millions d'habitants vivent dans les zones urbaines. D'ici 2030, l'on estime que 62,3 millions de Congolais seront des citoyens.



Source : Données des Nations-Unies, Division de la population

En 2030, la RDC comptera au moins 120 millions d'habitants. Sur ce plan, il sied de noter que le pays souffre d'une carence en statistiques démographiques actualisées. Autant dire que, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 se fait sur base des projections statistiques de plus en plus critiquées par différentes opinions. Pour cause, depuis son accession à son indépendance, le pays n'a organisé qu'un seul recensement scientifique de sa population, laquelle remontant en 1984.

Sur le plan social, les indicateurs ont des niveaux préoccupants. A titre illustratif, la RDC est très mal classée sur l'Indice du Développement Humain (IDH). Elle occupe la 179^{ème} place sur 189 avec une note de 0,459 sur 1 en 2018. En 2018, seuls 33% des congolais utilisent des toilettes améliorées et plus de 90% des ménages n'ont pas accès aux installations d'assainissement améliorées pour déverser de l'eau dans un égout. Plus de 49,0% de ménages, soit environ 1 ménage sur deux, sont affectés par l'insécurité alimentaire dont 16,4% de façon sévère. Plus de la moitié de ménages (51,9%) sont économiquement vulnérables car affectant près de 65% de leurs dépenses mensuelles à l'achat de la nourriture. La pauvreté demeure omniprésente. Les indicateurs de pauvreté restent élevés par rapport aux normes régionales. Près des ¾ de la population vit en dessous du seuil de pauvreté de 1,90 \$/jour en Parité du Pouvoir d'Achat (PPA).

Cependant, en dépit de ce niveau élevé de pauvreté, les dernières enquêtes montrent une certaine amélioration des indicateurs sociaux. Il s'agit notamment du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans qui est en régression, passant de 104 en 2013 à 70 pour mille en 2018. Le taux de mortalité néonatale suit une pente similaire, passant de 28,9 en 2013 à 14 pour mille naissances vivantes en 2018. L'espérance de vie à la naissance était de 60,4 ans en 2018 contre 58,4 en 2013. En 2018, près de 30% des congolais avaient accès à l'énergie électrique contre un peu moins de 20% en 2016. De même, 59% des ménages ont aujourd'hui

accès à une source d'eau améliorée contre 53,8% en 2016. Près de 78% des ménages ont une source d'eau disponible si nécessaire.

Aussi, la RDC reste confrontée à des fortes incidences des certaines maladies. Les causes principales de morbidité et mortalité sont la malaria, la diarrhée, les infections respiratoires aiguës, les maladies sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA, la tuberculose, la méningite et la fièvre typhoïde. Certaines maladies sont en voie de réapparition, telles que la rougeole, la coqueluche, la varicelle et l'Ebola. Néanmoins, il est important de rappeler que des progrès non négligeables ont été enregistrés au cours des dernières années pour endiguer la propagation des certaines maladies et permettre à tous les congolais d'accéder aux soins de santé.

1.2. Situation politico-administrative et sécuritaire

La RDC est un Etat unitaire décentralisé, régi par la Constitution du 18 février 2006, telle que modifiée en 2011. Celle-ci consacre la séparation des pouvoirs (pouvoir exécutif, pouvoir législatif et pouvoir judiciaire) et subdivise le territoire national en 26 provinces, 36 villes, 145 territoires, 137 communes urbaines, 174 communes rurales, 264 chefferies, 471 secteurs et 5.908 groupements. En 2013, 72 agglomérations ont acquis le statut de ville et 499 nouvelles communes ont été mises en place. L'opérationnalisation de la mesure n'est cependant pas encore complètement effective.

Au niveau central, la RDC a quatre institutions politiques (le Président de la République, le Parlement, le Gouvernement central et les Cours et tribunaux). Au niveau provincial, la Constitution a institué le mode de gestion décentralisée. Cette réforme s'avère particulièrement importante dans le processus de développement durable. Elle est une affirmation et une prise de conscience collective qu'il n'y aura pas de développement de la RDC qui ne passe pas par la base. La Constitution de la RDC reconnaît 29 compétences exclusives aux provinces et 25 compétences concurrentes avec le pouvoir central, telles que la Santé, l'Education et l'Energie. Chaque province est dotée d'un Gouvernement provincial et d'une Assemblée provinciale. Les provinces sont autonomes et jouissent d'une large autorité et responsabilité ainsi que de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques. Toutefois, la mise en œuvre effective de la décentralisation connaît certaines difficultés liées au retard de transfert de certaines compétences et de ressources prévues par la Constitution.

La RDC, pour raffermir son processus de démocratisation, a mis en place des institutions d'appui à la démocratie. La Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI) a permis l'organisation des trois cycles d'élections présidentielles, législatives et provinciales depuis 2006. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) garantit la liberté de la presse, de l'information et de tout autre moyen de communication des masses, assure la protection



Palais du peuple, Siège du Parlement

de la presse, veille au respect de la déontologie en matière d'information et à l'accès équitable des partis politiques, des associations et de toute autre personne aux moyens officiels d'information et de communication. La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) œuvre pour la promotion et la protection des droits de l'homme ainsi qu'au respect des mécanismes de garantie des libertés fondamentales.

Au sujet de l'Administration publique, elle constitue la mémoire institutionnelle. Actuellement, elle compte plus d'un million d'Agents de carrières de l'Etat. Mais des années de conflits, de mauvaise gestion et un déficit de volonté politique l'ont rendue très inefficace. Elle est en proie à plusieurs problèmes majeurs. Hormis des salaires miséreux et un déficit criant en ressources matérielles, le cadre organique est largement dépassé, avec un écart important entre les effectifs organiques et les effectifs déclarés, dont la moyenne d'âge tend vers le vieillissement. Il existe aussi une inadéquation entre les missions, les structures organiques, les emplois, les effectifs, les postes et les grades. Néanmoins, plusieurs réformes sont en cours et certaines ont même produit des effets, quoi que mineurs. Il s'agit surtout du programme de rajeunissement, avec la mise en place de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), le recrutement des jeunes professionnels ainsi que la mise en place d'une Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat (CNSSAP).

Par ailleurs, sur le plan politique, le contexte intérieur au cours des cinq dernières années a été marqué par la poursuite du processus électoral, sur fonds des tensions liées à plusieurs revendications dont l'application intégrale de l'accord politique de la Saint Sylvestre, l'audit et le nettoyage du fichier électoral, etc. Cette situation a détérioré le climat des affaires et réduit l'espace budgétaire pour les politiques publiques liées directement aux ODD. L'organisation des élections en décembre 2018 a permis une passation pacifique du pouvoir mais les incertitudes qui ont précédé la mise en place d'un Gouvernement issu de la coalition et les dysfonctionnements qui persistent ralentissent la machine étatique et la promotion du développement durable.

En outre, en tant qu'un pays post-conflit, la RDC reste encore confrontée à des problèmes sécuritaires. Des conflits armés persistent encore dans la partie Est du pays, de plus en plus concentrés dans les provinces de Nord-Kivu et de l'Ituri. Ces

conflits se poursuivent suivant des périodes d'intensité variable. Ils sont fondés sur des intérêts concurrents, non seulement pour le contrôle des ressources minières mais aussi sur d'autres questions telles que la propriété foncière et la citoyenneté des populations. Néanmoins, des opérations militaires d'envergure ont permis de réduire significativement le nombre des groupes armés.

1.3. Situation économique

L'économie congolaise est fortement dépendante de l'exploitation des ressources naturelles. Le pays regorge des ressources naturelles parmi les plus riches, incluant le pétrole, le bois et de nombreux minéraux. Elles représentent plus de 90% des exportations. A son indépendance, en 1960, la RDC avait un PIB par habitant de 325 USD et était la deuxième économie la plus industrialisée d'Afrique, après l'Afrique du Sud. Aujourd'hui, avec un PIB par habitant de moins de 500 USD constant 2010, la RDC est parmi les pays les plus pauvres du monde. Globalement, l'économie de la RDC est essentiellement agricole. L'agriculture contribue pour environ 20% du PIB et moins de 2,5% des exportations enregistrées, alors qu'elle emploie plus de 60% de la population active. Le secteur informel est exceptionnellement prépondérant, particulièrement dans l'agriculture.



Du point de vue conjoncturel, la RDC a enregistré un fort ralentissement de la croissance au cours de quatre dernières années. Entre 2016 et 2019 le taux moyen de la croissance s'est établi à 4,17% contre 7,66% entre 2010 et 2015. Cette situation s'explique par la baisse drastique des cours des matières premières et la situation politique critique sur fond des revendications diverses. En 2017, la reprise des activités extractives a permis de relancer l'économie dont le taux de croissance s'est chiffré à 3,70%. En 2018, la croissance écono-

mique s'est accélérée sur fond d'une conjoncture internationale favorable, marquée par l'embellie des cours des matières premières, avant de perdre 1,4 point de pourcentage en 2019.

Pour ce qui est des recettes publiques, elles ont connu une tendance haussière. Globalement, entre 2010 et 2018, les recettes ont enregistré une

hausse moyenne de plus ou moins 12% l'an. Toutefois, l'évolution des recettes connaît une tendance modérée depuis 2013. Entre 2016 et 2017, le pays a enregistré des fortes baisses des recettes courantes, respectivement de plus de 24% et 14%, consécutives, entre autres, à la baisse des cours des matières premières. La pression fiscale est passée

Encadré 1.1 : Covid-19 et ODD en RDC

La RDC fait actuellement face à une crise sanitaire sans précédent, comme le reste du monde. La situation de la RDC est d'autant plus grave qu'elle est d'une part un des pays africains les plus affectés par cette pandémie et d'autre part, son système de santé est déficitaire en termes d'infrastructures d'accueil et d'équipements, de densité de personnel médical et paramédical (médecins et infirmiers), etc.

Pour faire face à cette pandémie, le gouvernement, au travers de son Ministère du Plan, a élaboré premièrement une étude d'impacts sanitaires et socioéconomique et deuxièmement, un programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des effets de la Covid-19. Évalué à 2,3 milliards de USD, soit près de la moitié de l'enveloppe budgétaire annuelle du pays, ce programme se base sur trois axes : i) riposte à la Covid-19, surveillance et renforcement du système de santé, ii) soutien à la stabilité macroéconomique et à la relance, et iii) atténuation de risques et soutien aux populations. À côté de ces deux initiatives, les gouvernements national et provinciaux ont pris les mesures d'isolement (le cas de la ville-province de Kinshasa qui a été complètement déconnecté au reste des provinces) et de confinement pour arrêter la progression de la pandémie.

La Covid-19 n'est pas sans conséquence sur les ODD. En effet, elle va affecter la trajectoire de la réalisation des ODD. Il est clair que ce choc va plomber à l'immédiat la croissance économique et l'emploi (ODD 8). L'étude du gouvernement table sur trois scénarii d'impact sur la croissance : optimiste mais peu probable (0,5 %) ; modéré et plus probable (-1,5 %) ; et catastrophique à éviter (-3,4 %). Il s'en suit que l'ODD 17 sera également affecté. D'une part, parce que la pandémie conduit à une contraction de la croissance mondiale, l'aide reçue par la RDC et les IDE vont considérablement diminuer et le cadre macroéconomique connaîtra une perturbation (inflation, dépréciation monétaire, recul de l'activité économique, etc.). D'autre part, les recettes publiques fluctueraient entre 9 et 7,2 % (contre 10,4 % en 2019) du PIB à la fin 2020. Le resserrement sensible de l'espace budgétaire qui s'en suit affectera nécessairement la structure des allocations budgétaires. Ainsi, les autres ODD, hormis la santé, vont moins bénéficier des dépenses publiques.

L'impact de la Covid-19 sur l'ODD 3 en RDC sera à la fois positif et négatif. L'effet d'éviction qu'elle va exercer sur les autres dépenses permettra d'améliorer relativement les infrastructures et équipements dans ce secteur. Cependant, cet effet positif sera moindre comparé aux conséquences négatives (taux de morbidité, taux de mortalité, espérance de vie à la naissance, impact psychologique, etc.).

En ce qui concerne les ODD 1 et 2, le canal de dépenses publiques n'est pas l'unique canal d'impact. En effet, le déséquilibre macroéconomique sus-évoqué affecte les encaisses réelles des ménages. Ce qui réduit le pouvoir d'achat. En conséquence, la courbe d'un certain nombre des biens devient inaccessible. Ce qui augmente soit la faim (diminution de pouvoir d'achat) soit la malnutrition avec l'inaccessibilité à un certain nombre de paniers de commodités. Aussi, la mortalité liée à la Covid-19 décapite certains ménages de leur chef. Ainsi, la disparition du pourvoyeur entraîne tout le ménage dans la pauvreté et la faim. En sus, la perte de revenu est nette avec la disparition des emplois liée à la conjoncture et le manque de création lié à la non-croissance. Ceci augmentera à coup sûr la pauvreté.

de 12% en 2017 à 11,60% en 2018. Néanmoins, le pays met en œuvre des réformes courageuses en termes de l'amélioration de la politique fiscale, qui comprend l'élargissement de l'assiette fiscale et la simplification des taux d'imposition, et le renforcement de l'administration fiscale.

S'agissant des relations économiques extérieures, elles ont été caractérisées par un déficit chronique du compte courant. Après un déficit moyen de 4,10% du PIB entre 2015 et 2017, il s'est observé une atténuation de ce déficit qui s'est situé à 3,50% du PIB en 2018. Cette atténuation a résulté de l'amélioration des comptes des biens et des revenus secondaires, en dépit des déficits de ceux des services et des revenus primaires. Les exportations de biens ont représenté 33,90% du PIB en 2018 contre 30,40% une année auparavant et les importations ont atteint 31,8% du PIB contre à 29,90% pour les mêmes périodes. Par ailleurs, l'excédent du compte de capital est passé d'une moyenne de 0,6% du PIB entre 2015 et 2017 à 0,90% en 2018, induisant une baisse de besoin de financement, lequel est passé de 3,50% du PIB pour la période de 2015 à 2017 à 2,60% en 2018. Ce besoin a été couvert par un accroissement net des passifs financiers de 3% du PIB en 2018 contre une moyenne de 2,70% entre 2015 et 2017, constitués essentiellement de flux des Investissements Directs Etrangers et de recettes de préfinancement des exportations. Une forte atténuation de la volatilité du taux de change a été enregistrée, attestée par un taux de dépréciation à l'indicatif de 2,20% en 2019 et 2,70% en 2018 contre 23,70% une année auparavant. Les réserves de change se sont élevées à 818,7 millions de USD en 2019 contre 879,5 millions une année auparavant, représentant respectivement 0,8 et 0,9 mois en couverture d'importations des biens et services.

Dans le secteur monétaire, il a été noté, entre 2016 et 2019, une expansion des agrégats de monnaie dont celle de la masse monétaire avec un pic de 46,90% en 2017 contre une moyenne de 12% entre 2014-2015, induite par la monétisation du déficit public avec des répercussions sur le marché de change et celui des biens et services, dans un contexte d'incertitudes intérieures liée aux opérations électorales. Aussi, le crédit au secteur privé a représenté 6,40% en 2016 et 6,30% en 2019 du PIB contre une moyenne 5,90%, entre 2016 et 2019. L'année 2018 a été marquée par un environnement globalement désinflationniste qui s'est poursuivi en 2019, sur fond d'une bonne coordination des politiques macroéconomiques.

Quant aux perspectives macroéconomiques, dans un contexte de crise sanitaire lié à la COVID-19, l'économie nationale devrait fléchir à court terme avant de rebondir à moyen terme. La propagation rapide et généralisée de la pandémie devrait conduire à : (i) un repli de la croissance économique ; (ii) un creusement du déficit public ; (iii) une dépréciation considérable du taux de change et une accélération de l'inflation avec comme corollaire la baisse du pouvoir d'achat ; (iv) une contraction des échanges commerciaux et des réserves de change ; (v) une augmentation du chômage et du sous-emploi ; et (vi) une augmentation des taux de morbidité et de mortalité ; etc.

La lecture du cadre macroéconomique du pays au premier trimestre 2020 révèle une situation préoccupante. La COVID-19 paralyse peu à peu l'économie congolaise et met ainsi en souffrance la mise en œuvre des ODD.

1.4. Situation environnementale

La RDC regorge un environnement naturel parmi les plus riches de la planète. Située de part et d'autre de l'équateur, elle connaît toute la gamme des climats caractéristiques de la zone tropicale humide. Sa faune et sa flore sont d'une richesse et variété colossales : 34 espèces sont reprises sur la liste des animaux totalement protégés et 11 espèces sont sur la liste des animaux emblématiques. La diversité des espèces et plantes situe le pays au cinquième rang des pays ayant la biodiversité la plus riche au monde. Il détient parmi les plus importantes ressources forestières et en eau du monde. Son territoire est constitué à plus ou moins 65% ou 145 millions d'hectares de forêts et d'un vaste réseau hydrographique, qui représente près de 50% des réserves d'eau douce du continent africain.

La RDC compte neuf parcs nationaux dont cinq sont classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit du Parc National de la Garamba, situé au Nord-est du pays et créé en 1938 ; le parc de la Salonga situé dans le bassin central du pays, créé en 1970 ; le parc national de Kahuzi-Biega, situé à l'Est du pays, créé en 1970 ; le parc national de la Maïko, qui est à cheval entre les provinces Orientale et le Nord-Kivu, créé en 1970 ; et le parc national des Virunga créé en 1925 qui est le plus ancien parc naturel d'Afrique. Le pays possède également deux parcs naturels et 18 réserves (13 réserves naturelles, 1 réserve de faune, 1 réserve scientifique et 1 réserve de biosphère) et plusieurs jardins botaniques et zoologiques.

Les ressources forestières de la RDC couvrent les 2/3 du bloc forestier du Bassin du Congo, qui est le deuxième massif tropical du monde après la forêt amazonienne. L'ensemble de forêts congolaises sont non seulement des ressources cruciales à l'échelle planétaire, jouant un rôle de régulateur de l'environnement, mais elles constituent également le milieu de vie et un moyen de subsistance pour près de 40 millions de congolais. La forêt leur fournit nourriture, plantes médicinales, sources d'énergie et matériaux pour la construction d'habitats. En plus, la forêt joue un rôle clé dans la régulation du climat global et contribue à fournir les services environnementaux. Les forêts congolaises stockent plus de 140 giga tonnes de CO₂ dans leur biomasse.

La RDC appartient entièrement au bassin du fleuve Congo. Celui-ci couvre 3,8 millions km², dont les ¾ se trouvent en RDC. Les ressources en eau de surface constituées d'un immense réseau fluvial, des plaines inondées et des plusieurs lacs, représentent 52% des réserves totales du continent et couvrent environ 86.080 km². Le fleuve Congo est le premier en Afrique par son débit moyen et le second dans le monde après l'Amazonie. Le bassin du fleuve Congo est à cheval sur l'équateur et ses variations saisonnières de débit sont par conséquent bimodales. Ses crues sont largement tamponnées par la présence d'immenses zones inon-

dables au centre de la cuvette centrale. Le pays regorge d'immenses tourbières qui contribuent à la conservation de la biodiversité tout en contribuant aux moyens d'existence des populations.

Il sied néanmoins d'indiquer que le patrimoine environnemental congolais souffre de plusieurs problèmes liés principalement à la mauvaise gouvernance et aux différents conflits qu'a connus le pays, dont certaines poches persistent. Malgré l'existence de certaines lois, notamment le code forestier, la loi portant les principes fondamentaux de l'environnement et la loi sur l'écologie, le secteur souffre d'une carence et de l'insuffisance de l'action publique mais aussi du manque d'un cadre fédérateur sectoriel justifiant les interventions des acteurs impliqués. Par ailleurs, les années de conflits n'ont fait qu'accentuer cette situation. Elles ont été caractérisées par une utilisation accrue de ressources forestières à des fins de rémunération du conflit, tout comme les autres ressources naturelles. Les conflits ont également contribué au développement de l'exploitation forestière informelle et à petite échelle et à une recrudescence du braconnage et du commerce illicite des espèces de faune et de flore.





MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION DU RAPPORT

La conduite du premier Examen National Volontaire (ENV) des ODD constitue une étape importante dans la mise en œuvre des ODD en RDC. Le présent Rapport constitue un élément essentiel de suivi et d'examen efficaces de l'Agenda 2030. Cinq ans après le début de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ce Rapport constitue un outil utile pour montrer les progrès réalisés dans la mise en œuvre et l'impact des politiques et stratégies mises en place.

Le présent chapitre détaille, en son premier point, l'approche méthodologique sous-jacente à son élaboration. Il donne les différentes étapes franchies et les actions entreprises pour ce faire. Le point deux s'appesantit sur la préparation du Rapport d'ENV. Les difficultés rencontrées et les contraintes qui ont émaillées le processus sont décrites au troisième point.

2.1. Approches méthodologiques

La RDC a fait de l'Agenda 2030 un pivot sur lequel se fonde sa stratégie de développement durable. Depuis 2016, le pays met en œuvre les ODD sur fond d'une approche inclusive, participative, transparente et approfondie aux niveaux national et infranational. Toutefois, il a été admis qu'une mise en œuvre réussie et l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 sont fortement tributaires du mécanisme du suivi-évaluation. C'est dans cet élan que la RDC s'est positionnée pour présenter son Premier Rapport d'ENV, tel que recommandé par les Nations-Unies.

L'élaboration d'un tel Rapport, à l'aune de l'Agenda 2030, exige une approche participative et la contribution de toutes les parties prenantes. Ainsi, le Gouvernement de la RDC a initié, dès septembre 2019, un processus de sensibilisation, d'information et de plaidoyer auprès de toutes les parties prenantes, sur la base d'une forte ap-

propriation politique. Une série d'activités visant à informer et sensibiliser les parties prenantes ont été organisées via des colloques, des ateliers, des conférences-débats, notamment dans les universités publiques et privées ainsi que des messages de sensibilisations dans les médias.

Pour davantage sensibiliser les parties prenantes, le Gouvernement, au travers du Ministère du Plan, a organisé un *Café diplomatique* visant à impliquer principalement les Partenaires Techniques et Financiers dans le processus d'élaboration du ENV. Il était aussi question de relever les défis financiers du processus, notamment celui lié à la collecte des données statistiques relatives aux indicateurs des ODD. Une feuille de route consensuelle du processus, prenant en compte les échéances fixées par l'ECOSOC, a été ainsi adoptée par toutes les parties prenantes.

Globalement, il s'est relevé que l'accès à des données statistiques de qualité et fortement désagrégées était d'une importance capitale pour l'élaboration de l'ENV. Il était donc impérieux que le pays entame un processus laborieux de collecte des données statistiques relatives aux indicateurs prioritaires des ODD. Si la RDC a fait face à des défis cruciaux dans le suivi des ODD, ces défis se posent avec davantage d'acuité depuis l'adoption des ODD. Bon nombre des ODD sont complexes, pluridimensionnels et couvrent un éventail de thématiques et de secteurs bien plus larges. A cet effet, dans le but d'élaborer un Rapport qui rend véritablement compte de la mise en œuvre des ODD en RDC, une enquête d'envergure nationale était jugée opportune, notamment pour évaluer les progrès accomplis, identifier les goulots d'étranglement et de proposer les ajustements nécessaires dans la mise en œuvre des ODD.

Au demeurant, les indicateurs ODD font appel à un nombre élevé des données administratives. A cet effet, un processus de collecte des données

administratives et leur traitement conformément aux métadonnées des indicateurs des ODD ont été conduits. Par ailleurs, le processus a capitalisé les données actuellement collectées au niveau national, à travers notamment l'enquête MICS 2018 et les données internationales non disponibles au niveau du pays.

La collecte des données statistiques s'est déroulée parallèlement à une série d'activités, conduites par le Ministère du Plan, à travers l'OCDD, visant à collecter les informations auprès des toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des ODD. Compte tenu du contexte de la COVID-19, deux phases de travaux ont été organisées. La première phase a consisté en des ateliers présentiels, dans

plusieurs groupes thématiques en fonction de ses activités ou attributions.

Pendant sept jours, les travaux en groupes thématiques ont porté sur les points ci-après :

- L'examen des progrès réalisés, les tendances, les réussites, les défis, les enjeux nouveaux et les leçons apprises ;
- La description des mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants ;
- La mise en exergue des problèmes structurels et des difficultés critiques rencontrées, la manière dont elles pourraient être traitées et quels sont les obstacles qui subsistent pour une mise en oeuvre efficace des ODD ;



Café diplomatique sur le processus d'élaboration du Rapport d'Examen National Volontaire

le strict respect des normes sanitaires, avec l'Administration publique et autres services spécialisés de l'Etat. Ces travaux ont permis de collecter les informations sur la mise en œuvre des ODD par Ministère ou service public. Pour plus de participation, principalement pour les PTF, notamment les Organisations du Système des Nations-Unies, les OSC et du secteur privé ainsi que d'autres services publics, une deuxième phase de travaux s'est déroulée exclusivement en ligne via des plateformes virtuelles spécialisées.

Globalement, les travaux en ateliers se sont déroulés dans des groupes thématiques. Cinq groupes thématiques ont été formés, prenant en charge deux ou plusieurs ODD. Chaque composante (Gouvernement, Administration publiques, OSC, PTF, etc.) s'est librement alignée sur un ou

- L'identification des lacunes, solutions, meilleures pratiques, synergies, tensions et les domaines nécessitant un soutien du Gouvernement ou des autres partenaires/organismes ;
- L'évaluation de la prise en compte du principe de « *ne laisser personne pour compte* » dans la mise en œuvre des ODD. Il était question de démontrer comment ce principe a été traduit en actions concrètes pour lutter contre les inégalités et la discrimination, tout en démontrant comment les plus défavorisés et les groupes vulnérables ont été identifiés ;

A l'issue des travaux, chaque groupe thématique a élaboré un mini-Rapport de cinq à trente pages et présenté ses conclusions à la plénière. Les Rapports de groupes thématiques constituent le fil conducteur de l'élaboration du présent Rapport,

principalement le chapitre quatre relatif à l'analyse de la mise en œuvre des ODD en RDC (progress, succès, échecs, leçons tirées, etc.).

Par ailleurs, pour la première élaboration et présentation de son ENV, la RDC a voulu bénéficier des expériences de ses pairs dans cet exercice et partager son expérience avec les pays qui présenteront également leur premier ENV. Dans cette perspective, un atelier régional a été organisé exclusivement en ligne vu la COVID-19, avec l'appui du PNUD et de la KOICA. Ainsi, la Côte d'Ivoire et la République Centrafricaine (RCA) ont partagé leurs expériences dans le processus d'ENV tandis que le Burundi, qui présente aussi pour la première fois son ENV, a partagé les leçons apprises sur son processus d'élaboration. Hormis les pays, plusieurs organisations régionales et internationales ont pris part à cet atelier. Le *Bureau pour le Soutien Intergouvernemental et Coopération* du département économique et social de l'ONU a présenté les nouvelles directives d'élaboration du ENV. Le *Bureau Crise* du PNUD HQ s'est appesanti sur la mise en œuvre des ODD dans un contexte de fragilité et post-conflit ainsi que la planification intégrée pro-ODD.

Au-delà du processus d'élaboration de l'ENV et sa présentation au FPHN, la RDC a pu s'imprégner, au cours de cet atelier, de la manière dont les autres pays ont renforcé leurs mécanismes nationaux post-VNR et utilisé les conclusions de l'ENV dans leurs processus nationaux de planification du développement. Tous les pays ont, par cette même occasion, partagé leurs expériences sur les obstacles particuliers auxquels sont confrontés, particulièrement les pays fragiles et touchés par les conflits, en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD et discuter des options pour une coopération future.

Les échanges au cours de ces travaux ont permis aussi de discuter sur la manière dont les autres pays impliquent substantiellement toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des ODD conformément au principe de ne laisser personne pour compte. Les échanges avec la Commission Africaine de Développement ont porté également sur le processus de planification du développement national, y compris l'incorporation des résultats de l'ENV. Fort de ce qui précède, la RDC a pu conduire l'élaboration de son premier ENV.

2.2. Préparation du Rapport

Le processus d'élaboration du Rapport s'est ancré sur l'édition 2020 du Manuel d'élaboration des ENV. L'OCDD a constitué l'institution charnière dans la conduite des travaux et l'élaboration du Rapport. Une équipe de rédaction du Rapport a été mise en place au sein de l'OCDD. Celle-ci était composée de deux Experts, assistés par le Collège des Experts, sous la supervision de la coordination nationale. Elle était aussi chargée d'apprêter les différentes annexes, dont l'annexe statistique, les infographies et autres outils audio-visuels ainsi que la préparation de la présentation au FPHN.

Les informations collectées auprès de toutes les parties prenantes ont constitué le fil conducteur de l'élaboration du présent rapport. Par ailleurs, étant le premier ENV du pays, son élaboration a capitalisé les conclusions des différents Rapports et autres documents importants relatifs à la mise en œuvre et au suivi des ODD produits au cours des cinq dernières années.

Le premier *draft* du Rapport a été transmis auprès de toutes les parties prenantes pour une première validation technique au cours des ateliers virtuels tenus le 03 et le 04 juin 2020. Plusieurs amendements et observations ont été formulés. Ils ont ainsi permis d'améliorer significativement le contenu du présent Rapport. Les contributions non explicitement reprises dans le Rapport seront capitalisées dans le processus de suivi-évaluation et de mise en œuvre des ODD post-ENV. A la suite de la validation technique, le Rapport a été transmis au Gouvernement pour sa validation politique. A l'issue du Conseil des Ministres du 05 juin 2020, le Gouvernement de la RDC a adopté et validé le Rapport, sous réserve de la prise en compte des amendements et recommandations formulées. L'équipe de rédaction a pris en compte l'ensemble de ces amendements et recommandations avant de produire la version finale du Rapport.

2.3. Contraintes et difficultés

Conduire un processus d'ENV est inhérent à plusieurs contraintes et difficultés d'ordre divers. Certaines étaient assez contraignantes qu'il eut fallu cinq ans pour que la RDC présente son premier ENV. Elles peuvent être catégorisées en trois ordres.

Primo, sur le plan financier, la conduite des travaux de l'ENV exige des ressources financières considérables, particulièrement pour la RDC dont la configuration politico-administrative est composée des 26 vastes provinces. En effet, comme susmentionné, la conduite du processus de l'ENV a été couplé à celui de la collecte des données statistiques. Le pays devrait donc mobiliser des ressources idoine pour ce faire. Bien que l'Etat ait pris en charge une partie très significative du budget total, son bouclage à temps, conformément au chronogramme établi, s'est avéré très difficile.

Secundo, sur le plan technique, le pays, particulièrement dans le processus de collecte des données statistiques, devrait innover et adapter son système statistique national à la donne des ODD. En effet, les collectes antérieures, notamment les différents enquêtes-ménages, n'incluaient pas la plupart d'indicateurs des ODD. Et même les indicateurs des ODD pris en compte, les méthodologies de calcul s'avéraient pour la plupart de temps différentes à celles établies par *Inter-Agency and Expert Group on SDG Indicators* (IAEG-SDGs).

Par ailleurs, pour certains indicateurs, particulièrement environnementaux, le pays n'a tout simplement pas de compétences et/ou de dispositifs techniques et institutionnels essentiels pour leurs calculs.

Tertio, sur le plan organisationnel, le défi majeur était le respect du chronogramme établi par l'ECOSOC. En effet, la conduite d'une enquête-ménage exige un chronogramme assez long. Ainsi, dès juin 2019, l'OCDD en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS) ont lancé les travaux relatifs à l'enquête. Toutefois, ce processus s'est buté à plusieurs contraintes corollaires aux deux premières. Le recrutement, la formation, le déploiement des enquêteurs et des matériels se sont avérés très difficiles compte tenu du déficit en infrastructures et des moyens financiers. En outre, la pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires nécessaires pour limiter sa propagation ont réduit drastiquement la mobilité des personnes et de biens compliquant davantage la collecte des données bien que des solutions occasionnelles ont été prises.



POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT DE MISE EN ŒUVRE DES ODD

L'objectif de ce chapitre est la présentation de l'environnement dans lequel la RDC est en train de mettre en œuvre les ODD, ainsi que les actions entreprises pour aligner son cadre juridico-programmatique aux ODD. En conséquence, il s'articule autour de : (i) cadre juridique, (ii) appropriation des ODD et leur prise en compte dans le cadre programmatique et (iii) cadre institutionnel de suivi et évaluation de la mise en œuvre des ODD en RDC.

3.1. Cadre juridique

La République démocratique du Congo ne fait pas de mention explicite du concept du développement durable dans sa Constitution. Cependant, certaines de ses dispositions se réfèrent aux principes du développement durable. A titre indicatif, l'article 53 stipule que toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Il confère, en outre, à l'Etat le droit de veiller à la protection de l'environnement et à la santé de la population. L'article 123 fait de l'environnement du domaine de la Loi. Par ailleurs, plusieurs dispositions constitutionnelles établissent les normes sur la protection sociale, le droit de l'homme, l'égalité entre le sexe et les dispositions institutionnelles.

S'agissant particulièrement de l'environnement, il sied d'indiquer que le cadre législatif congolais est marqué par une multitude de textes environnementaux. Bien que nombre d'entre eux soient très anciens, anachroniques et inappropriés, plusieurs lois et règlements ont été publiés, conformément aux principes internationaux en vigueur. Ainsi, dès 2011, la RDC a adopté la loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement. Cette loi définit les grandes orientations en matière de protection de l'environnement et oriente la gestion de l'immense potentiel dont dispose la RDC en ressources naturelles,

dans la perspective d'un développement durable au profit de sa population. L'objectif poursuivi était de prévenir les risques et lutter contre toutes les formes de pollutions et nuisances. Cette loi sert aussi de socle aux législations spécifiques régissant la conduite des secteurs certes distincts de l'environnement mais dont les incidences directes ou indirectes sont indéniables. Elle édicte, en outre, les principes généraux qui servent de base aux lois particulières pour régir les différents secteurs de l'environnement.

Subséquentement, nombre de dispositions légales ont été entreprises ou modifiées pour se conformer aux principes environnementaux et sociaux. Ainsi, en 2014, la RDC a promulgué la loi relative à la conservation de la nature qui a apporté plusieurs innovations majeures. Elle a permis, entre autres, de définir les mesures générales de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation de ses éléments constitutifs. Elle oblige l'Etat à définir les mécanismes de sensibilisation, d'information et de participation du public au processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique nationale de conservation de la diversité biologique. Elle a permis la création en 2014 de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) dont la mission est de procéder à l'évaluation et l'approbation de l'ensemble des études environnementales et sociales ainsi que le suivi de leur mise en œuvre. Elle établit donc la conduite des études d'impact environnemental et social préalables à tout projet de création des aires protégées et d'autres projets et la nécessité de l'implication des communautés locales dans ce processus. En sus, elle renforce le régime répressif en vue d'assurer la protection des espèces, écosystèmes et habitats naturels.

Dans ce même élan, le Gouvernement a initié la révision du code minier pour notamment accroître les recettes publiques, cruciales dans la

mise en œuvre des ODD, et prendre en compte les obligations environnementales et sociales. Promulgué en 2018, le nouveau code minier corrige des lacunes et faiblesses de l'ancien code notamment l'absence d'un cahier des charges type reprenant les obligations socio-environnementales des opérateurs miniers vis-à-vis des communautés locales. Il précise aussi les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises minières à l'égard des communautés affectées par leurs projets. Ces obligations sont, entre autres, matérialisées par l'introduction du certificat environnemental pour l'obtention d'un Permis d'exploitation. Il s'agit d'un document administratif délivré par l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) à l'issue de l'instruction environnementale et sociale attestant que l'exécution du projet ainsi que l'exploitation de l'ouvrage se conforment aux principes de sauvegarde environnementale et sociale. Par ailleurs, tout demandeur d'un permis d'exploitation doit déposer un acte d'engagement de se conformer au cahier des charges définissant la responsabilité sociétale vis-à-vis des communautés locales affectées par les activités du projet.

Regorgeant d'importantes potentialités en ressources en eau et en écosystèmes aquatiques, la RDC a adopté, en décembre 2015, la loi relative à l'eau. Palliant à la vétusté et aux insuffisances des anciens textes, cette loi a pour objet la gestion durable et équitable des ressources en eau, constituées des eaux souterraines et de surface, tant continentales que maritimes. Elle garantit en outre à tout congolais l'accès juste et équitable aux ressources en eau et aux espèces aquatiques. Elle fixe aussi des normes strictes sur la lutte contre la pollution notamment le rejet des déchets, substances, organismes ou espèces biologiques exotiques envahissantes susceptibles de polluer, d'altérer ou de dégrader la qualité des eaux de surface ou souterraine, tant continentales que maritimes, de nuire à leurs ressources biologiques et aux écosystèmes côtiers et de mettre en danger la santé.

N'ayant pas pour objectif premier la promotion de l'environnement, la loi relative au secteur de l'électricité adoptée en 2014 a permis la libéralisation du secteur de l'électricité ainsi que la promotion et le développement harmonieux de l'offre de l'électricité en milieu urbain, périurbain et rural. Elle vise aussi la couverture des besoins en électricité de toutes les catégories de consommateurs par des fournitures de qualité et dans le respect des normes de sécurité et environnementales.

Ainsi, avec la stabilité relative et l'avènement d'un nouveau régime, la RDC, sur la base des politiques ciblées, pourra attirer des investisseurs dans le secteur en promouvant une concurrence loyale entre les opérateurs et le respect des droits des usagers.

Concernant la santé, la loi portant principes fondamentaux sur la santé publique promulguée en 2018 et la ratification du protocole de Maputo par la RDC ont contribué à corriger les inégalités existantes pour l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive. Cette loi est basée sur le principe de la santé pour tous et par tous. Elle innove notamment en prévoyant la santé de reproduction comme moyen efficace et efficient de réduction de la mortalité infantile et maternelle ainsi que la vaccination devenue obligatoire pour toute personne résidant sur le territoire national et pour toute personne entrant ou sortant conformément au calendrier vaccinal. Dans la même veine, dans sa recherche de voies et moyens de lutte contre le VIH/Sida, la RDC a modifié et complété en 2018 la loi de 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/Sida et des personnes affectées. Le but poursuivi était, entre autres, de lutter davantage contre toutes les formes de discrimination et stigmatisation.

Par-delà ce qui précède, la RDC promeut aussi l'égalité entre les sexes. La lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et des filles est un principe constitutionnel en RDC. Depuis l'adoption des ODD, des progrès importants ont été réalisés au niveau législatif. Dès 2016, le pays a révisé son code de la famille avec comme objectif l'harmonisation des dispositions discriminatoires contenues dans l'ancien Code par rapport aux engagements et instruments juridiques internationaux et régionaux signés ou ratifiés par la RDC, notamment l'Agenda 2030. Il s'agit principalement de la suppression de l'autorisation maritale, de l'obligation faite aux époux de s'accorder pour tous les actes juridiques dans lesquels ils s'obligent individuellement ou collectivement, l'exigence du respect et de la considération mutuels des époux dans leurs rapports, l'affirmation du principe de participation et l'uniformisation du régime d'adultère, de gestion concertée du ménage, la suppression du consentement au mariage des personnes autres que les époux, l'uniformisation de la capacité de contracter le mariage ainsi que l'émancipation judiciaire.

La loi portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat promulguée en 2016 ga-

rantit la non-discrimination au recrutement, à la promotion et aux avantages liés à la fonction. Elle prône également l'uniformisation de l'âge d'admission à la retraite à 60 ans tant pour les hommes que pour les femmes totalisant au moins 180 mois d'assurance (15 ans). Ce qui est un changement considérable au regard des dispositions antérieures. Il y a par ailleurs d'autres innovations : les allocations familiales, prénatales et de maternité accordée aux femmes travailleuses et aux épouses des assurés afin d'améliorer la protection des maternités et lutter contre les mortalités infantiles et maternelles ; l'assouplissement des conditions du bénéficiaire de la retraite selon le principe de d'égalité Homme-Femme ; et le traitement d'un veuf et d'une veuve sur une même base pour bénéficier des prestations des survivants. Le décret du 2015 instituant la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat (CNSSAP) signifie que la femme fonctionnaire bénéficie de mêmes avantages que son collègue homme. En appui, la loi du 2017 déterminant les principes fondamentaux relatifs à la mutualité indique très clairement que la femme mariée est libre d'adhérer dans une mutuelle de son choix autre que celle de son mari.

La Loi portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité adoptée en 2015 recommande la mise en place des programmes spécifiques pour encourager la parité des filles et des garçons en matière de scolarisation. Cette loi vise aussi à orienter les filles dans toutes les filières d'enseignement, à réduire sensiblement l'écart dans le taux d'alphabétisation entre l'homme et la femme ainsi qu'à récupérer les enfants non scolarisés de deux sexes par des programmes spéciaux. En droite ligne avec le principe de ne laisser personne pour compte, cette loi promeut la prise en charge de la formation et l'éducation des filles et des garçons démunis et d'assurer aux filles-mères ou enceintes la poursuite de leur scolarité.

Dans le secteur de l'éducation, la RDC a déjà adapté l'essentiel de son cadre juridique à l'esprit de l'ODD 4. La loi-Cadre de l'enseignement national de février 2014 dans son article 12.1 et 12.2 garantit le droit à une éducation de qualité, l'égalité des chances d'accès et de réussite pour tous, y compris les personnes vivant avec handicap. La loi portant protection de l'enfant adoptée en 2009 stipule (art. 3, 4, 5 et 39) que « *tout enfant a droit à l'éducation. Ainsi, les parents ont l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école sans aucune discrimination [...]. Aucun enfant ne peut, en matière d'éducation, faire l'objet d'une mesure discriminatoire* ». Cependant, malgré

cet arsenal juridique, l'alignement de la politique à l'ODD 4 implique de continuer son amélioration en adaptant et renfonçant sa législation pour réaliser l'engagement d'une année de préscolarisation pour tous les enfants de 5 ans, d'un cycle d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité de 12 ans, de l'égalité des chances d'accès à une éducation et une formation post-fondamentales.

En outre, la RDC a ratifié plusieurs accords et textes internationaux qui promeuvent le développement durable. Le pays est, par exemple, signataire de l'accord de Paris sur le climat. Il fait aussi partie de plusieurs conventions internationales en lien avec le droit des personnes vivant avec handicap, le droit de l'homme, etc. Toutefois, la RDC devra davantage apporter des changements dans son arsenal juridique ou prendre des lois ou règlements favorisant une mise en œuvre aisée des ODD. A ce jour, le pays n'a pas encore initié la révision de son code forestier qui date de 2002. Bien qu'ayant pour objectif la promotion d'une gestion rationnelle et durable des ressources forestières de nature à accroître leur contribution au développement économique, social et culturel des générations présentes, tout en préservant les écosystèmes forestiers et la biodiversité forestière au profit des générations futures, l'actuel code forestier est fortement décrié par plusieurs parties prenantes. Le gouvernement congolais manque, de manière criante, d'outils pour procéder au contrôle et au monitoring des activités du secteur forestier. Aussi, les modèles actuels de gestion des forêts ne prennent pas en compte l'héritage culturel ni la réalité socioéconomique de ses usagers.

3.2. Appropriation par les parties prenantes

Il est question dans cette section de présenter l'ensemble d'actions engagées par toutes les parties prenantes tant au niveau national, provincial et local pour s'approprier l'Agenda 2030.

3.2.1. Appropriation institutionnelle

1. Sensibilisation et vulgarisation

La mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 requiert son appropriation par toutes les parties prenantes. A cet effet, la RDC a adopté une approche participative et inclusive. Dès le début de l'année 2016, au **niveau national**, elle a organisé

plusieurs activités de sensibilisation et vulgarisation des ODD auprès des toutes les parties prenantes. Ces activités ont pris la forme des émissions radiotélévisées, des conférences-débats, des enquêtes, des ateliers, contacts avec le public, etc.

Au **niveau provincial**, avec le concours aussi bien du Gouvernement central que des PTF, des campagnes de sensibilisation et vulgarisation ont été organisées dans les chefs-lieux de toutes les provinces. Ces campagnes ont connu également la participation de toutes les parties prenantes (Gouvernement, OSC, PTF, Entreprises, etc.).

Par ailleurs, une attention assez particulière a été accordée à certains Ministères, portée par le soutien de PTF sectoriels. L'idée de départ était de renforcer tout le personnel de chaque Ministère. *In fine*, l'insuffisance de ressources n'a pas permis d'aller au bout de la logique.

2. Alignement du cadre programmatique

L'alignement du cadre programmatique aux ODD s'est effectué à trois niveaux : central, sectoriel et provincial. **Au niveau central**, depuis septembre 2016, la RDC a contextualisé et priorisé les cibles des ODD. Cette priorisation s'est faite suivant la méthodologie *Rapid Integrated Assessment* (RIA), avec l'appui du Bureau régional du PNUD. Les travaux de priorisation ont connu la participation de toutes les parties prenantes (Gouvernement, Administration publique, OSC, la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), les Confessions religieuses et les PTF, etc.).

Ces travaux de priorisation ont fait suite à l'évaluation du degré d'intégration des cibles ODD dans le cadre national de planification de la RDC. Pour ce faire, la RIA a été conduite sur 67 documents (plans, programmes, politiques et stratégies) de planification d'échelle tant nationale et sectorielle. Ces documents constituaient le cadre national référentiel de planification des politiques macroéconomiques et sectorielles cohérent mis en œuvre dans le pays. Aussi, 19 domaines/secteurs nationaux prioritaires ont été définis (cf. tableau 3.1), partant du cadre de planification et de la coordination du développement existant dans le pays, à savoir les Groupes thématiques et sectoriels.

Tableau 3.1. Domaines/Secteurs nationaux prioritaires

Domaines / secteurs nationaux prioritaires
1. Paix et stabilisation
2. Sécurité (Armée et Police)
3. Gouvernance politique et démocratique
4. Gouvernance administrative et locale
5. Justice et droits humains
6. Gouvernance économique
7. Emploi
8. Mines, hydrocarbure et énergie
9. Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire
10. Infrastructures et transport
11. NTIC et communication
12. Industrie, commerce et tourisme
13. Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique
14. Cultures et arts, jeunesse et sport
15. Protection sociale et humanitaire
16. Genre et groupe vulnérable
17. Santé, nutrition et VIH/Sida
18. Eau, Habitat et urbanisme
19. Environnement et développement durable

La RIA a été menée en deux phases successives. La première, qui fournit un aperçu indicatif, a porté sur les documents de planification nationale de référence des politiques macroéconomiques et sectorielles du pays d'antan, à savoir le DSCR-2, le PAG 2012-2016 ainsi que le PAP-Renforcé. Ensuite, une évaluation intégrée plus détaillée a été accomplie après un examen approfondi des stratégies sectorielles.

Les principales conclusions de l'analyse, bien que non exhaustives, ont directement informé le développement du PNDS et des politiques sectorielles de manière à s'assurer que l'approche intégrée soit privilégiée dans leur formulation. Il s'agit de :

S'agissant du contenu et de la cohérence du cadre programmatique :

- Prise en compte de manière suffisante des questions de genre (ODD 5) dans les politiques nationales et dans bon nombre des stratégies sectorielles.
- Nécessité de considérer plusieurs défis de taille notamment : (i) les questions liées à la qualité des vies, entre autres, en ce qui concerne la pollution des villes et le traitement de déchets ; (ii) les questions d'inégalité méritent une attention particulière. Il s'agit notamment de la réduction des inégalités de revenu.
- Absence de la gestion de l'environnement dans le cadre programmatique et sa non-intégration dans les stratégies de lutte contre la pauvreté constituait un autre défi de taille à relever.
- Aucune référence explicite n'était faite de la gestion des ressources halieutiques qui constitue une opportunité essentielle à les sauvegarder dans la durée et qui fournit des opportunités d'autonomisation et de création des revenus pour les populations ;

En ce qui concerne le processus et la logique de planification du développement :

- Nécessité de la collaboration entre les secteurs, au plan tant de la planification des activités que de leur mise en œuvre.
- Nécessité de bannir l'approche purement sectorielle qui a sous-tendu les politiques nationales ainsi que certaines politiques sectorielles. Cette situation a conduit à la tenue de discussions entre les secteurs concernés pour voir comment leurs interventions pouvaient être mises à profit pour se renforcer mutuellement.

En matière des moyens de mise en œuvre et du suivi :

- Absence d'un cadre logique adapté avec des indicateurs pertinents pour le suivi, aussi bien dans le DSCR II, le PAG que dans bon nombre des stratégies sectorielles ;
- Nécessité de faire une analyse détaillée sur les moyens de mise en œuvre afin de définir un cadre de financement cohérent du programme (APD, ressources internes, mécanismes innovants, flux financiers illicites, etc.), transfert de technologie, de coopération (Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire), renforcement des capacités, et de production des données statistiques.

Au-delà de ces recommandations sorties de travaux de la RIA, globalement 38 cibles, accompagnées de 59 indicateurs ont été retenus comme prioritaires pour le quinquennat 2017-2021. Ainsi, le package national prioritaire comprend 17 ODD, 38 cibles et 59 indicateurs. En incluant les 43 cibles relatives à la mise en œuvre et les 17 cibles sur le partenariat pour la réalisation des objectifs (ODD 17), il ressort un package national prioritaire élargi de 17 ODD, 100 cibles et 133 indicateurs¹. En plus de ce travail de priorisation, la RDC avait adossé cette priorisation à un *costing* pour la réalisation de l'Agenda 2030. Ce *costing* devrait sous-tendre le budget national.

Le PNSD s'est aligné sur ce package prioritaire. Les cinq orientations stratégiques ou piliers du PNSD sont élaborés dans le sens de progresser vers la réalisation des ODD et leurs indicateurs servent de cadre suivi-évaluation. Toutefois, il y a lieu de noter que cette intégration est venue en retard dans la mesure où dès début 2016, la RDC avait un vide programmatique. Il était donc question d'élaborer ce PNSD dès cette année-là et l'aligner aux ODD. Mais les incertitudes électorale et politique de l'époque ont retardé la finalisation de ce Plan et son adoption.

Par ailleurs, la cohérence avec les ODD ne doit pas seulement être verticale mais aussi horizontale. Dès lors que l'on envisage cette dernière cohérence, il sied de signaler que la majorité de ministères sectoriels n'ont pas alignés véritablement leurs stratégies sectorielles sur les ODD. A ce jour, seul le Ministère de l'Éducation a rouvert sa stratégie qui avait cours pour l'aligner à l'ODD 4. L'exercice a consisté à relire la stratégie sectorielle à l'aune des ambitions des cibles de cet ODD. Il était question de relever les insuffisances du cadre légal, de remonter les ambitions quantitatives des cibles définies, d'insérer au besoin le gap dégagé de la comparaison entre les cibles de l'ODD et la Stratégie sectorielle, d'adapter le cadre des indicateurs du secteur à l'aune des indicateurs mondiaux définis et d'améliorer la qualité des données statistiques et, enfin, de produire un nouveau *costing* de la stratégie en fonction de l'ODD 4.

Au niveau infranational, étant donné que les Provinces et les Entités territoriales décentralisées de la RDC sont dotées de la personnalité juridique et sont gérées par les organes locaux, jouissant en

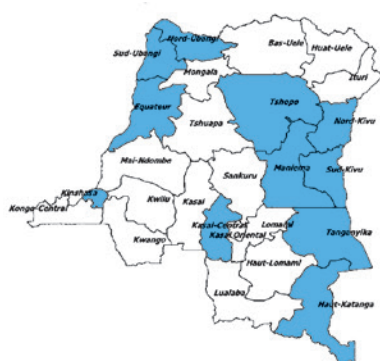
¹ OCDD/Ministère du Plan, Rapport national sur la priorisation et la contextualisation des ODD en RDC, Octobre 2016

outre de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques, il va de soi que l'Agenda 2030 ne pourra avoir un effet transformationnel que s'il est mis en œuvre et entièrement réalisé au niveau local. Cela implique l'ancrage des ODD dans les pratiques au niveau provincial et local. C'est dans cette perspective qu'un processus de localisation des ODD a été conduit par la RDC, avec l'appui du PNUD, dans 11 des 26 provinces du pays. Le reste de provinces étaient prévues pour l'année 2020. Mais les mesures de confinement pour lutter contre la pandémie ont perturbé la programmation.

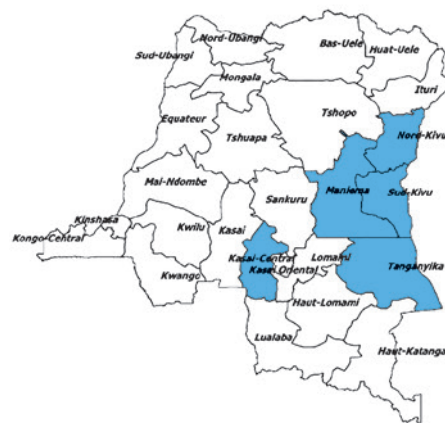
La localisation des ODD vise, en prélude à l'élaboration des Plans Provinciaux de Développement (PPD), à définir les cibles des ODD qui cadrent avec les priorités, les spécificités et le contexte de chaque province. Fort de cette localisation, cinq provinces ont aligné leur PDP aux ODD. Il s'agit de : Kasai-central, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Tanganyika. Les provinces de Tshopo, Kasai-Oriental, Sud-Ubangi et Equateur ont prévu d'élaborer leur PDP adossé aux ODD cette année.

Sur un autre registre, il sied de rappeler que dans ce processus d'élaboration de PPD, la même approche qui a prévalu au niveau national a été reconduite au niveau provincial. Ainsi, les PPD élaborés sont fondés sur les recommandations émanent de l'examen du cadre programmatique antérieur dans l'esprit de RIA, mais aussi aligné au package prioritaire retenu au niveau provincial. A ce niveau, il y a lieu de noter que l'exercice de localisation des ODD ne vise pas à éloigner les provinces des cibles telles que définies au niveau national.

Figure 3.1 Provinces localisées et provinces avec des PDP alignés aux ODD



Les provinces en couleur blanche sont celles qui n'ont pas encore localisé les ODD



Les provinces en couleur sont celles qui ont des PDP alignés aux ODD

Pour ce faire, les provinces, étant à la fois décentralisées et déconcentrées, doivent s'assurer que toutes les cibles priorisées au niveau national, même celles qui ne s'appliquent pas en province en tenant compte des lois et des règlements en vigueur en RDC, soient atteintes. La localisation s'apparente ainsi à un processus complémentaire, et non exclusif, de la priorisation nationale.

3.2.2. Appropriation par les autres parties prenantes

L'appropriation de la société civile est complexe. D'une part, elle a été associée à toutes les activités conduites par le gouvernement tant niveau central qu'infranational. D'autre part, il existe une appropriation personnelle de la société civile. En ce qui concerne ce dernier point, il sied de noter que la société civile est hétérogène.

Concernant les médias, il s'est développé une Association des Journalistes pour le Développement Durable. Il s'agit d'une association qui s'est donnée comme mission de suivre les questions des ODD en RDC. Parallèlement à cette institution, l'UNESCO a formé les journalistes, principalement ceux travaillant dans la ville de Kinshasa, aux questions des ODD afin de les outiller pour le suivi, le reportage et la responsabilisation aussi bien de la société que des gouvernants.

A propos des entreprises, en dépit de l'association du patronat des entreprises, dénommée Fédération des Entreprises Congolaises, qui est une fédération des grandes entreprises, il s'avère que l'implication semble timide de sa part. Il a fal-

lu attendre la mise sur pied de Global Compact Network, qui ne regroupe que quelques entreprises, pour sentir un certain degré d'engagement.

Au sujet des autres plateformes de la société civile et ONG, beaucoup de structures locales et internationales se sont appropriées directement le processus dès le début, soit par l'association aux activités étatiques soit par leurs réseaux en dehors du pays. Un ensemble des structures locales se sont constituées en Collectif pour les Objectifs de Développement Durable (CODD2030). Cette appropriation se manifeste ainsi dans leurs participations aux activités de l'Etat, dans le débat public, dans les actions posées allant dans le sens de la réalisation des ODD, dans la formulation des recommandations émanant des études commandées pour la réussite des ODD.

3.3. Mise en place du cadre national de suivi-évaluation

Cette section passe en revue le mécanisme institutionnel de suivi-évaluation de la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'agit principalement de l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD), de la cartographie des indicateurs des cibles des ODD et des défis relatifs au suivi-évaluation.

3.3.1. Mécanisme institutionnel

Pour la réussite dans la mise en œuvre des ODD, la RDC n'a pas créé un comité spécifique de coordination des actions ou politiques publiques allant dans le sens des ODD. La raison en est que le Chef du gouvernement est responsable directement de cela. Cependant, le pays, au travers de son Ministère du Plan, a mis en place l'OCDD.

L'OCDD est une structure technique du Ministère du Plan créé en 2016 par Arrêté ministériel n° 010/CAB/MIN/PL.SRM/2016 du 12 avril 2016 portant modification de l'Arrêté ministériel n°18/CAB.MIN/PL/LL/2007 du 27 juin 2007 portant création, organisation et fonctionnement d'un Observatoire Congolais de la Pauvreté et de l'Inégalité. Il a pour mission d'assurer le suivi et les évaluations de l'impact de la mise en œuvre du PNSD sur le niveau de vie de la population, le suivi de la mise en œuvre des ODD ainsi que des engagements de la RDC par rapport au regroupement des Etats fragiles et du New Deal.

3.3.2. Etat des lieux du Système Statistique National

La réussite des ODD dépend du mécanisme de suivi-évaluation de sa mise en œuvre. Les 59 indicateurs priorisés, combinés aux 49 indicateurs des cibles consacrées à la mise en œuvre et aux 25 indicateurs relatifs à l'ODD 17 sur partenariat pour la réalisation des objectifs, constituent un cadre robuste et essentiel pour le suivi des progrès de l'Agenda 2030 en RDC. Toutefois, il sied d'indiquer que maintes de ces indicateurs n'ont jamais été produits par la RDC. Le pays a certes connu des avancées significatives au cours de deux dernières décennies, avec notamment l'organisation des plusieurs enquêtes et d'un RGE ainsi que la publication plus ou moins régulière des Annuaire statistiques. Mais le système statistique connaît encore des graves difficultés ne lui permettant pas de relever de manière satisfaisante le défi du suivi des ODD.

1. Collecte, production et utilisation des données statistiques

La cartographie des dispositifs institutionnels est révélatrice des dysfonctionnements du système statistique national. Sur les 26 provinces que compte le pays, l'INS n'est présent que dans 11 provinces. Par ailleurs, la coordination et l'encadrement des différentes structures collectrices des données sont non-fonctionnels. A ce jour, plusieurs structures publiques et privées produisent des données, le plus souvent de qualité moyenne mais il n'existe pas un système de canalisation des informations. L'informatisation de la collecte et de traitement des données sont dans leurs stades préliminaires. Par ailleurs, en termes du personnel, bien que certains soient qualifiés, leur effectif reste très en deçà des besoins nationaux. La fuite des cerveaux, résultant des rémunérations non compétitives et l'inadaptation du capital humain, due notamment à l'absence de renforcement des capacités, affectent l'appareil statistique. Le programme de rajeunissement en cours, avec l'appui de la Banque Mondiale, n'a toujours pas produit des effets escomptés. Il se pose aussi une question de l'utilisation des jeunes qui proviennent des différents centres de formations nationaux et régionaux.

S'agissant des utilisateurs des données, à l'instar de l'OCDD, il existe un coût significatif dans la collecte des données. Et ce, à cause de la faible dissémination de produits, de publications des don-

nées et d'un archivage peu efficace des données. En effet, dans le premier cas, les annuaires statistiques ne sont toujours pas à jour ou pas du tout disponibles. C'est aussi le cas des rapports d'enquêtes, par exemple. À l'heure du Big data et de l'Internet, les bases de données sont disponibles sur des pages web. Ce qui n'est guère le cas avec les données congolaises, pour la plupart de cas. Concernant l'archivage, étant donné l'insuffisance des moyens notamment, les données ne sont pas toujours bien gardées et souvent personnalisées.

Toutefois, il sied d'indiquer que la plupart des problèmes que connaît le Système Statistique National se résolveraient avec l'implication effective de l'Etat. En effet, les ressources budgétaires affectées à la statistique sont très faibles et leur décaissement non prévisible. À ce jour, l'appareil statistique national dépend presque totalement des apports des Partenaires PTF. En conséquence, les données produites actuellement, tant en termes d'enquêtes que par l'Administration publique ou les services spécialisés, sont fortement fonction des ressources financières et besoins des PTF, avec des procédures parfois complexes pour en bénéficier. Aussi, la régularité et, dans une certaine mesure, le degré de collecte et les indicateurs fournis par les différentes enquêtes sont quasiment tributaires des besoins des PTF.

2. Cartographie statistique des indicateurs des ODD

Nonobstant la situation critique du système statistique national, la RDC a une relative couverture statistique pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre de son package ODD. En effet, dans le but de s'imprégner de la couverture statistique de ces indicateurs, la RDC a procédé à la cartographie des indicateurs des ODD. Cette dernière a permis de faire l'inventaire des statistiques des indicateurs du développement durable. Les sources des données, leur disponibilité ainsi que les besoins statistiques y afférents ont pu être identifiés. Un niveau de référence des indicateurs couverts par des données statistiques a été ainsi déterminé².

Il est ressorti de l'inventaire des sources de données statistiques que, de 133 indicateurs du package national prioritaire élargi des ODD (59 indicateurs priorités, 49 indicateurs de mise en

œuvre et 25 indicateurs de partenariat mondial), 108 sont couverts par des données statistiques, soit un taux global de couverture de 81,2%. Ces données statistiques proviennent des sources diverses, tant nationales qu'internationales.

En conséquence, la collecte des données statistiques a fait ressortir un gap de 19%, soit 25 indicateurs qui ne disposent d'aucune information statistique. Toutefois, pour des raisons pratiques, tous les indicateurs couverts par des données ponctuelles (données disponibles pour une seule année) sont considérés comme faisant partie du gap. Pour ce faire, le gap définitif s'élève à 41 indicateurs, soit 30,8% des indicateurs du package élargi.

Il sied d'indiquer que cette cartographie cache la précarité des certains détails. En effet, la plupart de données utilisées proviennent des enquêtes organisées bien avant l'adoption des ODD en 2015. Aussi, la majorité de ces données ont été calculées non pas sur la base des métadonnées des indicateurs des ODD telles qu'établies par IAEG-SDG. Néanmoins, ces données s'avèrent cruciales dans le suivi-évaluation, même partiel, de la mise en œuvre des ODD.

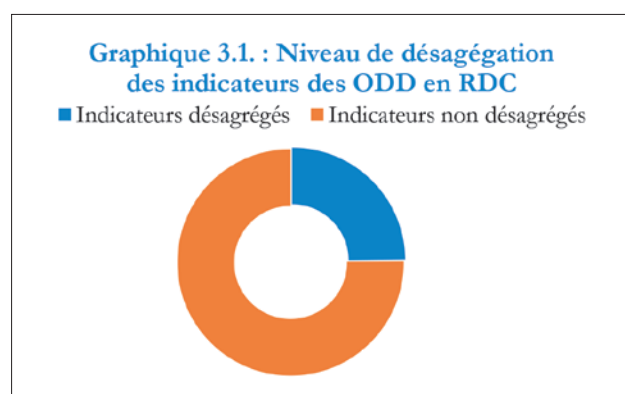
Sur un autre registre, les 133 indicateurs du package national élargi sont des indicateurs globaux. Toutefois, dans son essence, l'Agenda 2030 veut que le suivi et évaluation prenne aussi en compte les niveaux désagrégés de chaque dimension du développement durable. La désagrégation de chaque indicateur porte généralement sur le sexe, l'espace ou la région, l'unité, etc. ou en tenant compte du contexte de chaque pays et/ou région. La collecte et le calcul des données des indicateurs devaient alors porter à la fois sur les indicateurs globaux et désagrégés.

² OCDD/Ministère du Plan, Rapport national sur la cartographie statistique et niveau de référence des indicateurs des ODD, Mars 2018

Tableau 3.2 : Bilan de la cartographie statistique des indicateurs ODD en RDC

Objectifs de Développement Durable	Nombre d'indicateurs	Indicateurs avec valeurs statistiques			Gap
		Total	Série	Ponctuel	
ODD 1 : Pas de pauvreté	5	5	3	2	0
ODD 2 : Faim zéro	9	7	5	2	2
ODD 3 : Bien-être et Santé	14	13	13	0	1
ODD 4 : Education de qualité	6	6	4	2	0
ODD 5 : Egalité entre sexe	7	7	6	1	0
ODD 6 : Eau propres et assainissement	4	3	3	0	1
ODD 7 : Energie propre et d'un cout abordable	4	3	2	1	1
ODD 8 : Travail décent et croissance économique	6	6	5	1	0
ODD 9 : Industrie innovante et infrastructure	7	6	5	1	1
ODD 10 : Inégalités réduites	6	3	2	1	3
ODD 11 : Villes et communautés durables	8	3	3	0	5
ODD 12 : Consommation et production responsables	7	5	5	0	2
ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques	3	1	1	0	2
ODD 14 : Vie aquatique	5	2	2	0	3
ODD 15 : Vie terrestre	7	5	5	0	2
ODD 16 : Paix et institutions efficaces	10	9	5	4	1
ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des Objectifs	25	24	23	1	1
Total	133	108	92	16	25
<i>Proportion</i>	<i>100,00%</i>	<i>81,20%</i>	<i>69,17%</i>	<i>12,03%</i>	<i>18,80%</i>

À l'issue de cette cartographie, il ressort que certains indicateurs sont couverts entièrement aux niveaux global et désagréé et d'autres n'ont des données disponibles que partiellement, soit au niveau global soit à un niveau désagréé. Au final, 33 indicateurs sur les 133 indicateurs du package national ODD, soit 25% seulement, disposent des niveaux désagréés.



À côté de cette cartographie, la République démocratique du Congo a fait office de pionnier dans le monde en conduisant une enquête sur la perception de la population sur les ODD. Cette enquête rentre dans le cadre du renforcement des politiques publiques de proximité. En effet, elle permet d'avoir le ressenti de la population sur l'état des ODD, notamment sur les priorités de développement. Par ailleurs, elle offre l'occasion de mieux connaître si la population est suffisamment sensibilisée sur l'Agenda 2030.

Les données de l'enquête ont permis de mettre sur pied un Indice de Perception du Développement Durable (IPDD). Cet indice a prétention de mesurer à partir d'un seul chiffre, facilement interprétable, l'évolution de la mise en œuvre des ODD. Aussi vise-t-il à mesurer l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre pour atteindre les cibles des ODD à l'aune de la perception de la base, à savoir la population. Un tel indice n'existe nulle part au monde. Il s'agit donc d'un travail précurseur dont la RDC est fière.

3. Défis et perspectives

La cartographie d'indicateurs des ODD a permis de mettre en évidence un gap assez important de données statistiques mais aussi un sérieux problème de désagrégation d'indicateurs ODD. Aussi, en est-il sorti un certain nombre des défis auxquels la RDC devra faire face. En l'occurrence, quatre défis majeurs se posent donc, à savoir : l'amélioration de la qualité des données statistiques, l'augmentation du financement de l'appareil statistique, l'amélioration du capital humain et la diffusion des données statistiques.

Consciente de l'importance des statistiques pour la réussite de l'Agenda 2030, la RDC s'attèle, à l'immédiat, à :

- Utiliser les sources non nationales pour combler le gap en information pour les indicateurs pour lesquels l'appareil statistique national ne prend pas en charge ;

- Développer un programme pluriannuel de collecte des données statistiques à travers une enquête-ménage, qui devra nourrir les indicateurs ODD. Ainsi, au moment de la rédaction de ce Rapport, l'Enquête par Grappes à Indicateurs ODD (EGI-ODD) est en cours ;
- Organiser régulièrement avec les producteurs de données statistiques administratives des réunions *ad hoc* pour nourrir régulièrement la base de données ;
- Accroître significativement les ressources budgétaires destinées au Système statistique national.



MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA : ODD ET CIBLES

Ce chapitre traite des progrès réalisés par la RDC pour chaque ODD et les cibles prioritaires ainsi que les défis rencontrés dans sa mise en œuvre. Les facteurs critiques de réussite et les mesures prises pour atteindre ce résultat sont passés en re-

vue. Le deuxième point vérifie si le principe de ne laisser personne pour compte a été concrétisé. Le troisième point est consacré aux actions posées par la société civile.

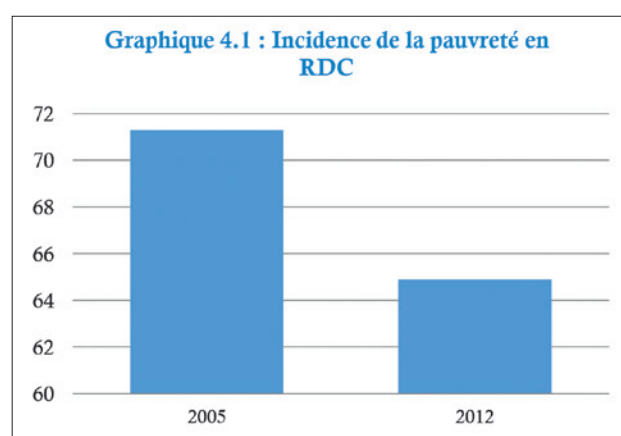
4.1. Évolution par ODD

Tour à tour, cette section présente les progrès enregistrés dans chaque ODD. L'analyse qui en découle se fonde essentiellement sur les cibles prioritaires par la RDC. Les commentaires liés à l'évolution se basent sur les données statistiques disponibles après l'adoption de l'Agenda 2030. Cependant, l'on ne se restreint pas à recourir à des données antérieures à cette adoption pour une meilleure perspective dans l'analyse. En cas d'indisponibilité des données nationales, comme indiqué supra, le recours à des données de sources internationales a été de mise.

ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

L'extrême pauvreté est l'un des problèmes majeurs de l'humanité. En RDC, la proportion de la population congolaise vivant dans l'extrême pauvreté était de 64,90% en 2012, contre 71,30% en 2005 (au seuil de 1,25 USD). La majeure partie de ces progrès a eu lieu en milieu rural (5,6 points de pourcentage de moins) que dans les zones urbaines (4,1 points de moins). La pauvreté était plus importante chez les hommes (64%) que les femmes (60,30%) pris individuellement. Cependant, ces chiffres sont loin de la réalité actuelle. En effet, la réduction de pauvreté constatée dans les années passées devrait connaître forcément un contrecoup avec la dégradation récente du cadre macroéconomique (2015-2017), les conflits inter-ethniques (par exemple, Kamwena-Sapu, Twa et Bantou, Yumbi, etc.), les insurrections à l'Est, les aléas environnementaux (inondations, catastrophes naturelles, etc.), l'impact de la Covid-19, etc. Ce qui doit naturellement ramener l'incidence de pauvreté à la hausse. Ces différents facteurs compromettent donc la ré-

alisation de cet objectif. D'ailleurs, des projections de base suggèrent que, si les tendances actuelles se poursuivent, la RDC sera à l'horizon 2030 parmi les cinq pays les plus pauvres et un véritable obstacle pour toute l'Afrique.



Dès lors, l'intervention de l'Etat est indispensable. Et pourtant, son implication est relativement contrastée. Les programmes de protection sociale ne concernent que 5% de la population congolaise contre 13% en Afrique subsaharienne et 45% dans le Monde. Mais des progrès encourageants ont été enregistrés au cours des cinq dernières années. D'une part, le cadre programmatique s'est doté, en 2016, de la politique nationale de protection sociale, adossée à une Stratégie Nationale de la Protection Sociale (SNPS). Il s'agit d'une première en RDC. D'autre part, les quatre piliers de la protection sociale se sont enrichis d'un cadre programmatique et légal actualisé mieux articulé.

S'agissant de l'accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité, le gouvernement de la RDC met en œuvre un programme devant aboutir à une couverture sanitaire universelle. La loi déterminant les principes fondamentaux relatifs à la mutualité adoptée en 2017 et la loi fixant les principes fondamentaux à l'organisation de la santé publique adoptée en 2018 constituent une avancée significative. Elles posent les bases de la couverture sanitaire universelle.

Pour ce qui est de l'accès à l'alimentation, à l'éducation et aux soins de santé pour les enfants, le gouvernement a institué la gratuité de l'enseignement de base. Ce programme permettra de récupérer dans le système scolaire des millions d'enfants dans le système éducatif, particulièrement les plus vulnérables. Ce programme devra normalement s'étendre à des cantines scolaires.

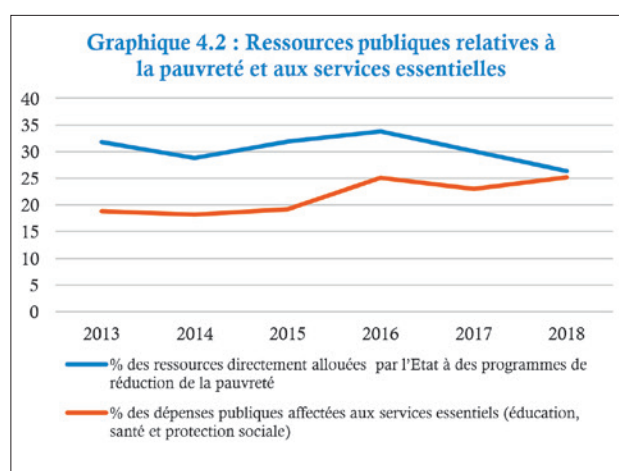
En ce qui concerne la sécurité élémentaire de revenu pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, en particulier dans le cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité, la loi fixant les règles relatives au régime général de sécurité sociale adoptée en 2016 a permis d'étendre et améliorer la couverture sociale des travailleurs. Hormis la pension, l'invalidité, les accidents du travail et les maladies professionnelles, deux prestations sociales y ont été ajoutées en rapport avec la prise en charge des allocations familiales et la maternité. Par ailleurs, un décret portant actualisation de la liste des maladies professionnelles en RDC a été élaboré et demeure en attente pour signature. La liste des maladies professionnelles va donc quitter de 11 à près de 50 maladies. Toutefois, il sied d'indiquer que le cadre de la RDC relatif à la protection sociale ne couvre pas le chômage et la maladie.

En rapport avec la sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées, la loi sur le régime général

de sécurité sociale susmentionnée étend le système au secteur informel et aux indépendants. D'autres réformes ont été engagées, notamment la mise en place de la CNSSAP, qui constitue un mécanisme de sécurité sociale pour les fonctionnaires et agents de l'Etat.

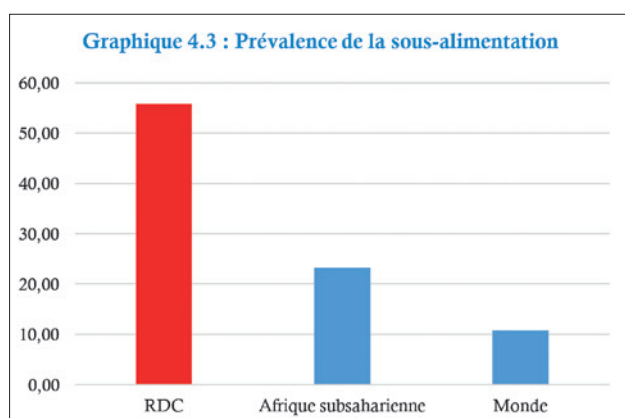
Malgré l'amélioration du cadre programmatique et légal pour une meilleure protection sociale, l'action de l'Etat demeure encore timorée. Aussi, son appropriation par les décideurs reste faible. En ce qui concerne la CNSSAP, par exemple, la quote-part de l'employeur (gouvernement) est non effective.

Quant aux ressources allouées à ce secteur, les affectations budgétaires ne sont pas non plus encourageantes. En effet, depuis l'adoption de l'Agenda 2030, la tendance des dépenses à des programmes de réduction de la pauvreté est à la baisse, quittant de 33,80% en 2016 à 26,35% en 2018. Au cours de ces dernières années, les dépenses publiques affectées aux services essentiels étaient quasi-stationnaires, du moins depuis l'adoption de l'Agenda 2030. Elles représentent, pour la période dudit Agenda, 24,43% des allocations budgétaires. Dans les détails, pour toute la période, 68,50% de ces dépenses affectées aux services essentiels vont à l'éducation, 28,49% à la santé et, à peine, 0,89% à la protection sociale proprement dite. De plus, les dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes ne représentent, en moyenne, que 0,44%. Il n'est donc pas étonnant que très peu de congolais accèdent à la couverture de protection sociale et qu'en conséquence, la pauvreté augmente.



ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

La malnutrition chronique est « une épidémie silencieuse et pernicieuse » dont les effets sont aussi bien présents à court-terme qu'à long terme. A titre indicatif, la sous-nutrition en RDC est à la base de 31,50% de mortalité des enfants de moins de 5 ans, de 15,80% du taux de redoublement à l'école et a amputé 4,45% du PIB en 2014. La RDC reste un des pays au monde présentant la prévalence de la faim la plus élevée. Comparativement à l'Afrique et au monde, le cas congolais est très inquiétant. Avec une prévalence de 55,80%, la RDC présente un taux 2,4 fois supérieur à l'Afrique et 5,2 fois au monde. La situation ne cesse de se détériorer au regard de l'IPC, qui mesure l'insécurité alimentaire aiguë. En effet, entre 2015 et 2019, le nombre de personnes souffrant de l'insécurité alimentaire aiguë est passé de 5,9 à 15,6 millions de personnes, soit une hausse de 164,40%.



La sous-alimentation chronique demeure présente. Elle est restée pratiquement inchangée au cours de la décennie passée : 43% d'enfants de moins de 5 ans étaient en retard de croissance en 2010. Ce taux a reculé de 1,2 points pour se situer 41,80% en 2018. La situation sévissant en RDC est plus grave que celle de l'Afrique (32%) et du monde (22%) pour la même période. A propos de la malnutrition aiguë ou d'émaciation (poids insuffisant par rapport à la taille), la RDC fait mieux que le monde : 6,50% d'enfants congolais de la tranche de moins de 5 ans sont exposés à cette forme de malnutrition contre 7,30% pour le monde. De plus, la performance congolaise par rapport à cet indicateur mérite d'être soulignée dans la mesure où d'une part, entre 2010 et 2018, le pays a amélioré la situation de 4,50% d'enfants de cette tranche et d'autre part, son taux actuel

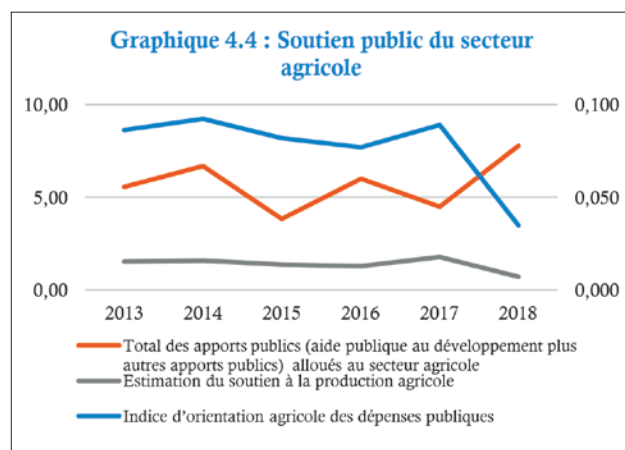
d'émaciation est proche de la cible mondiale de 5% pour 2025 et de 3% pour 2030. Par ailleurs, l'obésité n'est pas encore inquiétante. En effet, elle ne concerne que 3,80% des congolais contre 3,90% d'africains au Sud du Sahara et 5,90% de la population mondiale.

A la base d'une situation de la faim inquiétante, il y a la conjugaison de plusieurs facteurs. *Primo*, le ralentissement économique, avec le déséquilibre macroéconomique, plombe toujours la capacité budgétaire du pays à protéger les personnes les plus vulnérables contre la perte de pouvoir d'achat sur le marché intérieur et la perte de revenus (et l'accentuation de la pauvreté), résultant notamment de l'augmentation du chômage. Par voie de conséquence, l'accès aux produits alimentaires nutritifs variés devient difficile. *Secundo*, de mauvaises conditions climatiques affectant la disponibilité et le prix des produits alimentaires sont au nombre des causes à considérer. En effet, la résurgence des maladies des plantes a des impacts sur la production. C'est le cas avec la Chenille Légionnaire d'Automne qui attaque le maïs. Les catastrophes naturelles (inondations, sécheresse dues aux déficits pluviométriques) impactent négativement sur la production des produits alimentaires essentiels (le maïs, le manioc et la banane). *Tertio*, l'équilibre alimentaire est à indexer. Environ 4 ménages sur 10 en RDC ont une alimentation pauvre et limitée. Le régime alimentaire des congolais est composé essentiellement de céréales (maïs et riz) et tubercules (manioc), qui sont consommés presque sept jours sur sept ; des légumes (feuilles) qui sont consommées en moyenne 5,5 jours sur sept et les huiles consommées sept jours sur sept³. *Quarto*, la persistance des conflits armés et intercommunautaires dans l'espace grand Kasaï, la partie Est du pays (provinces de l'Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu) et dans le Tanganyika est parmi les principaux facteurs à l'origine de ces tendances. En effet, non seulement ces conflits détruisent la production, ils rendent aussi difficiles l'accès physique aux activités de moyens de subsistance et aux marchés, à cause notamment de l'insécurité générée, la destruction des infrastructures, etc. En somme, ce n'est donc pas dénué de toute pertinence que le Ministère de l'Agriculture signale un déficit alimen-

3 IFPRI & WFP, Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité en RDC (CFSVA), 2014.

taire en 2019 d'environ 6,9 millions de tonnes des produits alimentaires, soit -22% de besoins alimentaires nationaux.

En dépit de la gravité de la situation, la volonté politique ne semble pas être très nette. En effet, les ressources étatiques ne sont toujours pas canalisées vers le secteur agricole. La part des dépenses publiques consacrées à la production agricole présente une tendance à la baisse. En 2013, ce ratio était de 1,52% contre 1,28% en 2016. Il s'est situé à 0,69% en 2018. En des termes différents, l'estimation du soutien à la production agricole ne cesse de reculer, s'éloignant de plus en plus du seuil fixé dans l'accord de Maputo. L'indice d'orientation agricole, qui est la part des dépenses publiques pour l'agriculture divisée par la part de l'agriculture dans le PIB, appréciée par l'échelle de droite du graphique 4.4, était infinitésimalement stationnaire avant l'Agenda 2030. Depuis, la tendance est *descendo*. Elle est passée de 0,077 en 2016 à 0,035 en 2018. Par ailleurs, la plupart d'initiatives étatiques au courant de la période se sont soldées par des résultats mitigés. Il s'agit notamment du Parc agro-industriel de Bukanga Lonzo, la relance du Domaine Agro-industriel de la N'sele (DAIPN), etc.



L'aide internationale à l'agriculture, quant à elle, présente une tendance erratique. L'amplitude de ces fluctuations est devenue moins importante dans la période des ODD. La moyenne de la période de l'aide internationale à l'agriculture est de 6,80% de l'ensemble de l'aide reçue par la RDC. Depuis 2017, la forme de la courbe est davantage convexe. Toutefois, plusieurs actions sont à enregistrer dans le compte de la collaboration avec les PTF. Pour le compte de la Banque mondiale, plusieurs projets ont été lancés, notamment le Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole/Financement Additionnel (PARR-

SA-FA), le Projet de Développement des Pôles de croissance Ouest (PDPC), le Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole (PARRSA), etc. En ce qui concerne la BAD, on dénombre entre autres : le Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR), le Projet de Renforcement des Infrastructures Socio-Economiques dans la Zone Centre de la RDC (PRISE), le Projet d'Appui au Secteur Agricole dans la Province du Nord-Kivu (PASA-NK), le Projet multinational de Pêcheries et Gestion intégrée des Ressources en Eau des Lacs Edouard et Albert, etc. Les projets de FIDA sont en l'occurrence : le Programme d'Appui au Développement des Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraîchers (PAPAKIN), le Programme Intégré de Réhabilitation de l'Agriculture dans la Province du Maniema (PIRAM), etc. Le PAM a appliqué notamment son Plan Stratégique Pays Intérimaire (ICSP), 2018-2021. Il a été fortement impliqué dans le cas d'interventions urgentes pour appuyer le gouvernement, etc. Avec son concours, le gouvernement congolais a conduit une Revue Stratégique Faim Zéro (RS-FZ)⁴, avec à la clé une feuille de route à considérer dans les perspectives d'élaboration future des politiques, plans et programmes visant l'élimination de la faim et de la malnutrition en RDC.

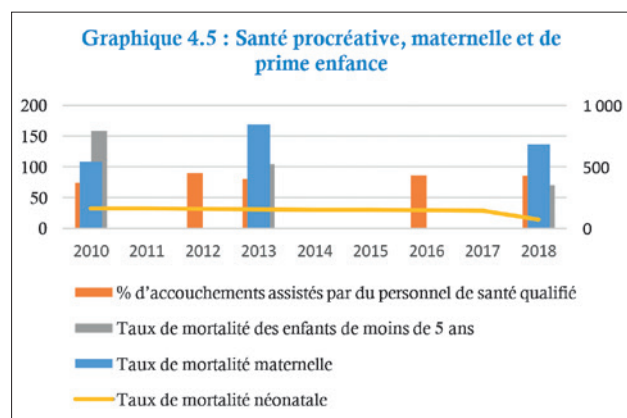
4 ICREDES & Ministère du Plan, Revue Stratégique Faim Zéro en RDC, 2019

ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

La santé demeure indispensable. Elle va de la conception jusqu'à l'âge adulte. Il faut donc y consacrer des moyens considérables au risque de créer davantage des problèmes dans la société.

Santé procréative, maternelle, néonatale et infantile

En dépit des progrès importants réalisés entre 2013 et 2018 dans la santé maternelle, 680 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes ont été observés au courant de l'année 2018. En sus, le ratio de mortalité maternelle n'est pas encore revenu au niveau de celui de l'année 2010 et est demeure très loin de la cible mondiale de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2030. Une part importante de cette mortalité maternelle est attribuable à la mortalité des adolescentes, qui est de 29%. En effet, les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont une cause principale de décès chez les filles adolescentes de moins de 15 ans dans les pays en développement. Le taux de fécondité des filles de 15-19 ans est de 109 naissances pour 1000 filles adolescentes en 2019. Ce taux est nettement plus important que la moyenne mondiale (44 naissances pour 1.000 filles adolescentes) mais proche de la situation de l'Afrique subsaharienne (101 naissances pour 1.000 filles adolescentes).



Ces décès surviennent le plus souvent pendant le post-partum et restent dominés par les hémorragies (47%), l'éclampsie/la pré-éclampsie (9%), la rupture utérine (8%), les infections sévères (3%) et les complications d'avortement (2%). D'autres causes sont l'anémie (9%) et le paludisme

(2%)⁵. Normalement, les raisons de cette morbidité et cette mortalité maternelles peuvent être évitées si les soins prénatals durant la grossesse, les soins prodigués par des professionnels de la santé qualifiés durant l'accouchement ainsi que les soins et l'aide durant les semaines suivant l'accouchement sont respectés. A propos, 82,40% des femmes bénéficient d'une consultation prénatale (CPN) au moins une fois par un personnel de santé qualifié. En 2018, près de 85,20% des naissances vivantes ont eu lieu avec l'aide de professionnels de santé qualifiés, contre 86,20% en 2016 et 80,10% en 2013. La situation congolaise est meilleure que celle de l'Afrique subsaharienne (60% d'assistance par un personnel qualifié). Enfin, les examens de santé postnataux en revanche ne concernent que 50% des femmes qui ont accouché dans les deux dernières années et 57% de leurs bébés. Ces examens demeurent l'élément de la prise en charge qui n'a pas connu des progrès substantiels. Toutefois, dans l'ensemble, cette amélioration relative de la prise en charge est à la base de l'inflexion constatée récemment de la courbe de la mortalité maternelle.

Au sujet de la survie des enfants, la RDC a accompli des progrès remarquables. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans présente une pente négative, passant de 104 décès pour 1000 naissances vivantes en 2013 à 70 décès pour 1000 naissances vivantes en 2018, soit une chute de 32,70%. Les causes de la mortalité infanto-juvénile les plus incriminées sont respectivement la malnutrition chronique (47%), les affections néonatales (32,70%), la triade paludisme (14,90%), la pneumonie (13,40%), ainsi que la diarrhée (10,30%). Quant à la mortalité néonatale, de 2016 à 2018, le taux y relatif a été divisé par 2 : soit de 30,10 décès pour 1000 naissances vivantes à 14 décès pour 1000 naissances vivantes. Néanmoins, il y a lieu de signaler que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans demeure encore supérieur à la cible de 25 décès pour 1 000 naissances vivantes.

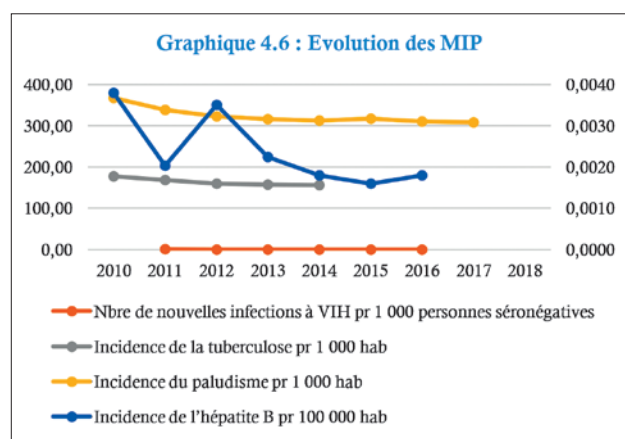
Malgré ces progrès, il existe encore des marges de manœuvre importante pour le gouvernement et ses partenaires pour améliorer sensiblement la situation des enfants. Les interventions visant la nutrition (cf. ODD2), l'accès à des services d'approvisionnement en eau potable et d'as-

5 Plan Stratégique Intégré SRMNEA-Nutrition, 2019

sainissement gérés en toute sécurité (cf. ODD 6), la vaccination, l'allaitement exclusif, le traitement approprié des infections courantes de l'enfance, ainsi que la réduction de la pollution de l'air sont nécessaires. Pour l'instant, ces différents domaines présentent de déficits criants. A titre indicatif, seulement 35% des enfants de 12-23 mois ont été complètement vaccinés avant leur premier anniversaire et 20% n'ont reçu aucun vaccin, alors que le Programme Elargi de Vaccination (PEV) avait prévu d'atteindre 93% en 2019. En 2018, près de 47% des femmes allaitent exclusivement les enfants contre 37% en 2010. Concernant le traitement approprié, pour seulement 28% des enfants de moins de 5 ans, des conseils et/ou un traitement ont été recherchés auprès d'un établissement de santé ou d'un prestataire de santé qualifié, lors d'un épisode de diarrhée.

Maladies infectieuses et maladies non transmissibles

Les maladies infectieuses et parasitaires (MIP) sont très présentes en RDC. Les plus répandues de ces maladies sont essentiellement le VIH, la tuberculose, le paludisme, l'hépatite B et les maladies tropicales négligées. L'Etat congolais y consacre en moyenne, pour la période 2013-2017, 70,8% de son budget des dépenses courantes par catégorie des maladies. L'incidence du VIH a diminué de 0,26 à 0,17 pour 1000 personnes séronégatives entre 2011 et 2016. Il découle une situation favorable par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui présente un taux d'incidence au tour de 2,6 pour 1000 non infectées. Plus spécifiquement pour la période de l'Agenda 2030, la prévalence du VIH est également en diminution, passant de 0,91% en 2016 à 0,87% en 2018.



L'engagement et le financement communs du Gouvernement et des principaux PTF (Fonds Mondial, PEPFAR, OMS, UNICEF et ONUSIDA) sont à la base de ce résultat. Les différents programmes et plans spécifiques dont le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et le Plan Stratégique National VIH 2016 – 2020 ont permis une meilleure coordination des efforts. Entre 2013 et 2017, selon le Programme National de Comptes Nationaux de la Santé – PNCNS – (2019), le gouvernement a augmenté de 125,3% ses allocations à la lutte contre le VIH/Sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles (MST), soit de 83,5 millions d'USD à 188 millions d'USD. C'est cette sous-catégorie des MIP qui figure à la deuxième position en termes d'allocations budgétaires des dépenses par catégorie des maladies.

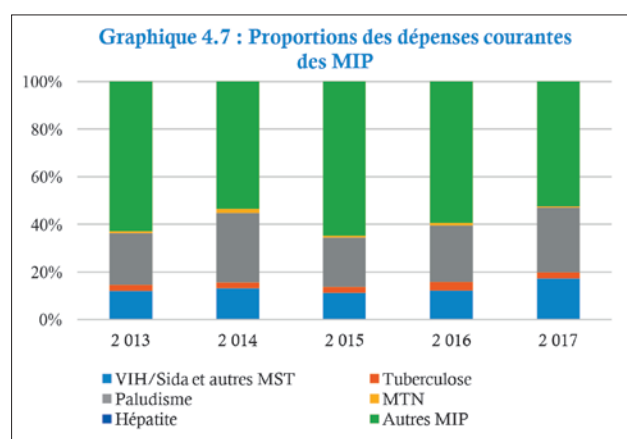
La RDC demeure encore parmi les pays où les maladies infectieuses bannies ailleurs sont encore importantes. C'est le cas notamment de la tuberculose. Entre 2010 et 2014, l'incidence pour 1000 habitants est passée de 177 à 156. Les chiffres post-2014 ne sont pas disponibles. Les allocations budgétaires réservées à cette maladie sont passées de 19 millions d'USD en 2013 à 27 millions d'USD en 2017. Cependant, sous la période de l'Agenda 2030, ces dépenses ont plutôt connu une chute, soit de 40 millions d'USD en 2016 à 27 millions d'USD en 2017⁶. Pour prendre en charge cette maladie, le gouvernement s'appuie sur le Programme National de Lutte contre la Tuberculose.

L'incidence de paludisme continue à être une préoccupation pour la RDC. Des avancées constatées entre 2010 et 2015 ont laissé place à un aplatissement de la courbe. En 2017, 307,62 de cas de paludisme pour 1000 habitants ont été déclarés contre 367,10 en 2010 et 317,07 en 2015. Notons que le taux de prévalence congolaise demeure très élevé au reste du monde (59 cas pour 1 000 personnes à risque). En réponse à cette maladie, le gouvernement a mis sur pied le Plan National Stratégique de Lutte contre le Paludisme 2016 – 2020 (PNSLP).

En revanche, au-delà de ce cadre programmatique, les actions étatiques ont perdu de leur vigueur. En effet, dans un pays endémique comme la RDC, la distribution et l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticides (MII) constituent une mesure redoutable pour faire face au paludisme. La réponse congolaise a fléchi inoppor-

6 Programme National de Comptes Nationaux de la Santé, 2019

tunément: après une décennie d'avancées significatives entre 2001 et 2012, la proportion d'enfants sous MII a décliné sensiblement, en quittant de 92,1% en 2012 à 51% en 2018. Aussi, après l'adoption de l'Agenda 2030, les dépenses budgétaires y relatives ont timidement augmenté, quoi qu'elles occupent toujours la première place en termes de soutien étatique dans le cadre de MIP⁷. Ceux-ci expliquent notamment l'aplatissement de la courbe de l'incidence du paludisme.



En ce qui concerne les cas d'hépatite B, pour 100 000 habitants, ils s'élèvent à 0,0018 en 2016, contre 0,0038 en 2010 et 0,0016 en 2015. Dit plus simplement, des progrès ont été enregistrés au courant de cette période. Il y a lieu de noter que cette MIP est celle qui reçoit le moins d'appui gouvernemental. En 2017, à peine 1 million d'USD a été consacré à cette cause⁸.

Enfin, en ce qui concerne les maladies tropicales négligées⁹ (MTN), le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les MTN sont nécessaires est passé de 54,58 millions en 2014 à 74,95 millions en 2016¹⁰. Plus de $\frac{3}{4}$ de la population congolaise est exposée aux MTN. Ceci est une indication que l'essentiel de la population congolaise vit dans la pauvreté et ne dispose pas des bons services d'assainissement appropriés. Aussi, elle est en contact étroit avec des vecteurs infectieux et des animaux domestiques. Ces condi-

7 Programme National de Comptes Nationaux de la Santé, 2019

8 *Idem*

9 Ce terme renvoie à un groupe de diverses infections fréquentes, pour lesquelles les activités de recherche et de traitement ne bénéficient pas du même financement que le VIH, la tuberculose et le paludisme. C'est dans ce sens qu'elles sont considérées comme négligées.

10 Les chiffres relatifs aux MTN ne portent que sur quatre maladies (onchocercose, schistosomiase, géohelminthiase, filariose lymphatique) pour les années 2014 et 2015. Quant à l'année 2016, parmi les MTN considérées, il y a également la maladie trachome.

tions constituent les vecteurs de MTN. Nonobstant sa progression, la volonté étatique pour l'enrayer semble faible. En effet, selon les chiffres du PNCNS (2019), les dépenses courantes y relatives ne représentent que 1% des dépenses courantes des maladies infectieuses et parasitaires, soit à peine 6 millions d'USD en 2017.

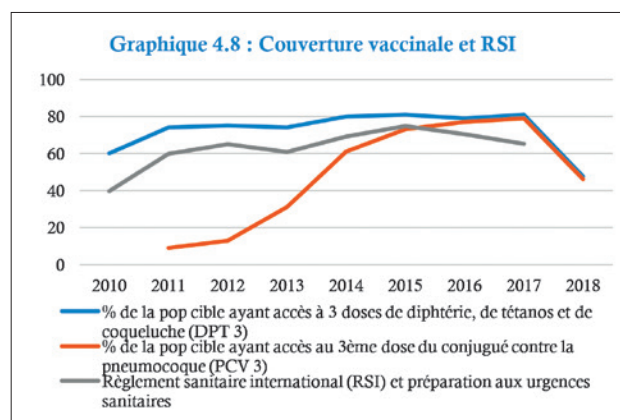
Systèmes de santé et financement

Le système de santé englobe notamment la prévention, la disponibilité du personnel et le financement. De ce fait, la suite de ce point s'articule respectivement autour de ces différents axes.

Prévention

La vaccination constitue unanimement aujourd'hui un des moyens efficaces pour enrayer un grand nombre de maladies afin de sauver des vies. La quête de la vaccination contre la pandémie de Covid-19 en est l'illustration la plus évidente. L'insuffisance de la vaccination ou des faibles couvertures s'avèrent fatales. C'est notamment l'explication de la mortalité néonatale en RDC sus-évoquée.

En RDC, la proportion de la population cible ayant accès à trois doses de diphtérie, de tétanos et de coqueluche (DPT 3) a connu une évolution positive entre 2010 et 2017, soit 60% à 81%. Toutefois, la courbe a pris le sens inverse depuis 2017. Le recul est net : une perte de 33 points de pourcentage. Ceci fait courir davantage un sérieux risque de contracter des maladies potentiellement fatales. En ce qui concerne la proportion de la population cible ayant accès à la troisième dose du conjugué contre le pneumocoque (PCV 3), la situation s'est sensiblement améliorée : le taux est passé de 9% en 2010 à 79% en 2017.



Comparé à 2015, le pays a gagné 6 points de pourcentage. Comme pour le vaccin DPT3, l'année 2018 connaît une rupture franche de la tendance, avec une perte de même ampleur (-33 points de pourcentage). L'explication à la base, d'abord de la stationnarité de la couverture de ces deux vaccins et, ensuite sa chute, tient entre autres à la rupture de stock. En effet, près de 95% en moyenne entre 2013-2017, du coût de la vaccination sont pris en charge par l'aide internationale. Pour la même période, l'Etat n'y a contribué en moyenne que pour 7%. Or, ces acteurs de financement ont atteint leur pic en 2015. Et depuis, la contribution de l'aide internationale a connu une baisse de 19% entre 2015 et 2017 et de 84% pour la contribution étatique¹¹. Naturellement, les effets de ces baisses ne peuvent se faire ressentir qu'avec un léger décalage, le temps que le stock s'épuise.

Quant à l'application du règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires – dont l'échelle n'est pas en pourcentage, mais plutôt un score évoluant entre 1 à 100 –, le pays a bénéficié de la note 65,21 sur 100 en 2017 contre 39,6 en 2010. D'où il se dégage une nette amélioration. Cependant, cette amélioration n'est pas encore suffisante. C'est ainsi que l'épidémie d'Ebola et la pandémie Covid-2019 ont suscité un intérêt majeur de la communauté internationale à la RDC, redoutant le pire.

11 Programme National de Comptes Nationaux de la Santé, 2019

Concernant le tabac, sa prévalence de consommation actuelle chez les plus de 15 ans est en hausse, soit 18,25 en 2018 en 2010 contre 18,07 en 2013. L'évolution de la prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les jeunes congolais est très contrastée, avec des écarts considérables. Le taux a été plus faible chez les femmes (4,9%) que chez les hommes (31,6%) en 2018 contre un taux de 3,13% pour les femmes et 33% pour les hommes en 2013.

Personnel et financement

L'aide publique au développement consacrée à la santé de base, fournie par l'ensemble des donateurs, a augmenté de 66% depuis 2010. Elle a totalisé 433,04 millions de dollars en 2017. Sans elle, la vaccination en RDC serait quasiment inexistante d'autant plus qu'elle supporte près de 95% du coût de cette opération. Dans l'entre-temps, l'évolution de la densité des infirmiers pour 1000 habitants comme celle des médecins n'a pas trop changé entre 2010 et 2016. Respectivement, la densité est passée de 0,82 en 2010 à 0,81 en 2016 et de 0,08 en 2010 à 0,07 en 2016. Ce faible niveau est couplé à des insuffisances en termes des outils médicaux. Par exemple, le nombre de lits pour mille habitant s'est établi à un niveau très faible de 0,6 lits. Toutefois, le Gouvernement bénéficie des interventions des plusieurs partenaires, notamment dans le cadre du projet PRISE de la BAD qui a permis la construction de 60 Centres de Santé équipés dans le milieu rural.

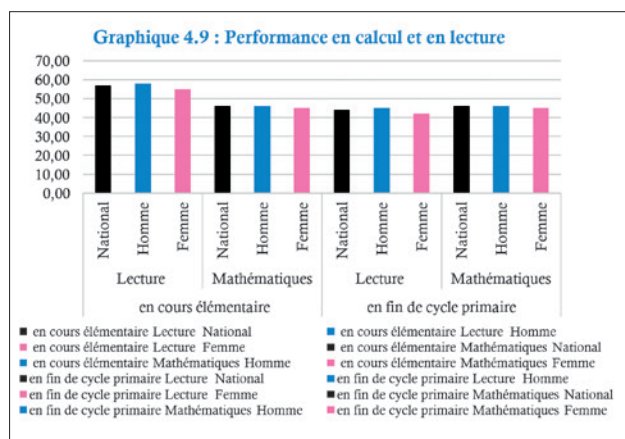
ODD 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Contrairement aux OMD qui ont mis un accent sur l'accès à l'éducation, les ODD promeuvent davantage la qualité de l'éducation. Il est évident que des résultats obtenus en matière de l'éducation au cours des quinze années de la mise en œuvre des OMD sont significatifs. Le taux brut d'accès à la dernière année de l'école primaire et le taux net de scolarisation ajustée dans le primaire ont atteint respectivement 84,4% et 78,2% en 2018, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 à 24 ans a franchi la barre de 76% en 2018. Par contre, il a été observé que les efforts importants devraient être entrepris pour améliorer la qualité de l'éducation. Car, une éducation de qualité est la clé de la mobilité socioéconomique et un moyen efficace de sortir de la pauvreté.

Performance du système éducatif

La figure 4.9 indique les proportions d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire ; en lecture et mathématiques, par sexe. Les données disponibles se rapportent à l'année 2016. En moyenne, les aptitudes en cours élémentaire sont supérieures à celles des enfants en fin de cycle primaire. S'agissant de la lecture, elles sont globalement les plus faibles en mathématiques qu'en lecture en cours élémentaire. En effet, la proportion d'enfants sachant lire est de 57% contre 46% pour ceux qui maîtrisent les mathématiques. En fin de cycle primaire, la proportion d'enfants sachant lire est de 44% contre 46% pour ceux comprenant les mathématiques. Par ail-

leurs, les inégalités dans le domaine de l'éducation en fonction du sexe sont présentes quoique moins prononcées. Elles sont davantage importantes en lecture qu'en mathématiques. En effet, en cours élémentaire, les garçons sachant lire représentent 58% contre 55% pour les filles. Concernant les mathématiques, 46% des garçons sont à l'aise contre 45% des filles. En fin de cycle primaire, les garçons sachant lire représentent 45% contre 42% pour les filles. Par rapport aux mathématiques, 46% des garçons sont à l'aise contre 45% des filles.



En 2016, le taux d'alphabétisme d'adultes est de 64,70%. Le pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée atteignant au moins un certain niveau de maîtrise de compétences fonctionnelles en matière de lecture et d'écriture était de 88 pour les hommes et 63,8 pour les femmes. La proportion de la population de 15 ans et plus utilisant l'ordinateur est passé de 5,20% en 2012 à 9,20% en 2016. Quant à la proportion de la population de 15 ans et plus utilisant l'Internet pour la même période, elle est passée de 4,50% à 10,10% pour la même période. La proportion de la population disposant d'une adresse électronique s'est élevée à 13,20% en 2016.

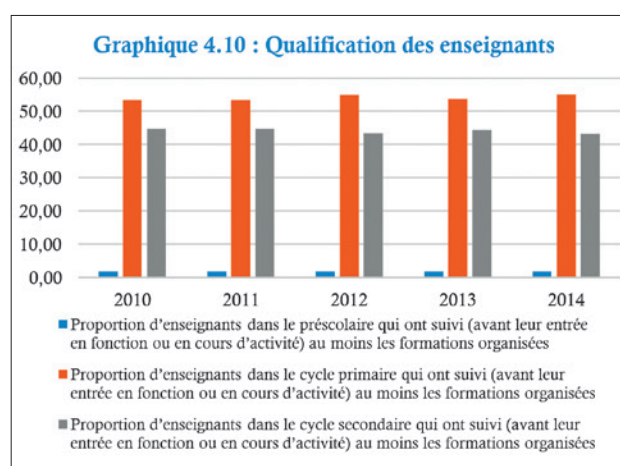
Le gouvernement, avec l'appui de ses PTF notamment l'Unesco, a engagé davantage de réformes pour améliorer aussi bien l'accès que la qualité de l'éducation. En termes d'accès, la gratuité de l'enseignement de base lancée en 2019 est une mesure phare pour l'accès de tous à l'éducation. Ce qui naturellement va augmenter les indicateurs de scolarisation. Dans le cadre du projet PRIIS, le gouvernement continue à construire des écoles pour prendre notamment en charge cette augmentation de la masse d'élèves. Du point de vue de la qualité, il a également mis en place plusieurs programmes et projets à cet effet. Dans le cadre du projet PAQUE, en 2017, 5.050.000

manuels et 250.000 guides pédagogiques ont été distribués. 2.500 écoles ont développé des projets pédagogiques centrés sur la lecture et l'écriture. Aussi 1.350 évaluations des acquis scolaires en lecture et écriture ont été réalisées. Grâce au projet PROSEB de la Banque mondiale, 20 968 000 manuels ont été distribués pour les élèves de 1^{ère} jusqu'à la 4^{ème} année primaire (français, mathématique et sciences).

Plusieurs réformes ont été engagées pour améliorer la qualité. Il s'agit notamment d'utiliser les langues nationales comme médium de l'enseignement de base, la mise en place d'un dispositif d'assurance qualité afin de promouvoir et d'asoir une culture de l'évaluation des apprentissages élèves/apprenants/étudiants, le renforcement de l'enseignement de l'anglais à tous les niveaux. Le concours des PTF de la RDC est assez important pour réaliser toutes ces réformes. Ainsi, par exemple, le volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, fournie par l'ensemble des donateurs, a augmenté de 75,45% depuis 2010, atteignant 3,93 millions de dollars en 2016.

Offre de l'éducation

La proportion d'enseignants dans le préscolaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins une des formations organisées est passée de 1,76% en 2010 à 1,70 en 2014. Pour le niveau primaire, ce taux est passé de 53,40% à 55%. Au niveau secondaire, il a été de 43,20% en 2014 contre 44,70% en 2010.



Conscient que la qualité de l'éducation n'est possible qu'avec des enseignants qualifiés, des projets ont été lancés afin de relever ce pari. Ainsi, le projet CFIT a été mis en place pour améliorer les programmes de formation des enseignants et

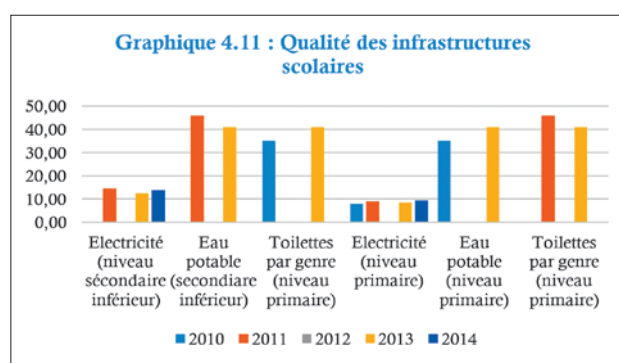
accroître l'offre d'enseignants qualifiés et motivés. Plusieurs résultats ont été enregistrés, notamment : la création d'une plateforme de formation à distance ; la production, la validation et la mise en ligne d'outils pédagogiques pour la formation ouverte à distance ; la mise en place au niveau central (serveur central), provincial (Centre des ressources éducatives-CRE) et local (Réseaux d'écoles de proximité-REP) d'un dispositif de formation continue des enseignants ; le renforcement des capacités des techniciens et inspecteurs pour la production des outils pédagogique de formation en ligne ; le renforcement des capacités des coordonnateurs des réseaux d'écoles de proximité dans le domaine de l'utilisation des TIC et la formation d'une masse critique de 9.000 enseignants et inspecteurs.

En 2017, avec le projet PAQUE, 37.500 enseignants ont été mécanisés pour bénéficier de leurs salaires. 25.370 ont été formés aux techniques d'apprentissage de la lecture. Les inspecteurs (210) et les directeurs d'écoles (3.809) ont été également formés aux modules et en technique de formation. Dans le cadre du même projet, une étude a été conduite pour la définition du référentiel de compétences des enseignants du primaire. Parallèlement, un curriculum de formation des enseignants du primaire a été élaboré. Le projet PROSEB de la Banque mondiale a permis de former 1.440 inspecteurs et enseignants en 2016.

Dans ce secteur, il y a également des réformes qui ont été initiées et sont à la base de tous les résultats constatés précédemment. Il s'agit notamment de la réforme de la professionnalisation de la formation des enseignants, la réforme du système de recrutement des enseignants, etc.

Infrastructure du système

La proportion d'établissements scolaires ayant accès à l'électricité (niveau secondaire inférieur) est passée de 14,56% en 2011 à 13,70% en 2014. Le taux d'établissements scolaires ayant accès à une alimentation de base en eau potable (secondaire inférieur) a également régressé entre 2010 et 2013, passant de 46,00% à 41%. Il en est de même de la proportion d'établissements scolaires ayant accès aux toilettes par genre (niveau primaire) qui s'est située en 2013 à 41% contre 35% en 2010. La proportion d'établissements scolaires ayant accès à l'électricité (niveau primaire) est passée de 7,9 en 2010 à 9,4% en 2014.

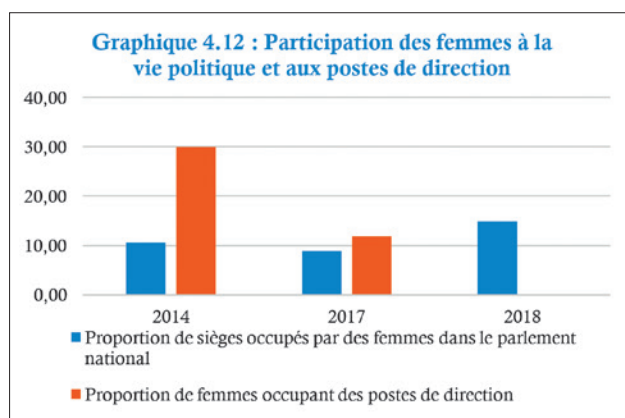


Le déficit en infrastructures physiques demeure un problème majeur dans le secteur éducatif congolais. Plusieurs initiatives ont vu le jour pour y faire face. Avec la gratuité de l'éducation lancée en 2019, le gouvernement a dû construire et équiper 7.500 salles de classe. Le gouvernement, avec le concours de l'AFD, a lancé le projet APPE II en 2018, avec au final la construction des 114 écoles. Le projet PAQUE, financé par les PME, est notamment à la base de la construction de 829 écoles, la réhabilitation de 684 salles de classe, l'installation de 175 cantines scolaires au profit des enfants de familles très pauvres ou vivant loin de l'école, l'assainissement de 2500 écoles, la construction de 11 CRESO. Avec le même projet, 18 infrastructures des Humanités Pédagogiques ont été réhabilitées et équipées. Le projet PRISE conduit avec l'appui de la BAD a permis la construction de 494 latrines publiques et 60 écoles dans la zone centre de la RDC pour contribuer à la promotion de l'éducation de qualité, principalement dans le milieu rural.

ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Les inégalités du sexe sont reconnues aujourd'hui comme un handicap non seulement individuel à l'égard de la femme, mais également comme un obstacle au développement économique. Cependant, la RDC est toujours caractérisée par des inégalités entre les sexes, qui ne cessent de défavoriser les femmes et de les priver de droits fondamentaux et de perspectives favorables.

D'après les données recueillies, la proportion des femmes siégeant au Parlement a connu une progression, passant de 9,70% en 2014 à 14,30% en 2019. L'élection d'une femme à la tête de l'Assemblée Nationale démontre la volonté politique des nouvelles autorités issues des élections de 2018 de promouvoir l'égalité de sexe. En dehors du cercle parlementaire, le résultat est très mitigé. En effet, les femmes occupant les postes de direction sont de moins en moins nombreuses, car leur proportion est passée de 30% à 11,90% pour la même période. La rectification de 2014 du cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres n'a pas non plus réduit significativement les discriminations : en 2016, la proportion des femmes agricoles ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles se situe à 53,85%. Ce taux est approximatif aussi bien pour la population féminine agricole urbaine (52,30%) que rurale (55,40%).



Toutefois, la RDC dispose de plus en plus d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe, à rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. L'applicabilité de ce cadre est encore défaillant. La loi sur les droits de la femme et la

parité promeut, quant à elle, entre autres, la participation équitable de la femme et de l'homme dans la gestion des affaires de l'Etat, la protection contre les violences faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée, et une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. Elle affirme la jouissance égale des droits et de l'accès aux possibilités et aux résultats, y compris aux ressources, par les femmes, les hommes, les filles et les garçons et la représentation égale entre les hommes et les femmes dans l'accès aux instances de prise de décision à tous les niveaux. Pour autant, cette loi nécessite une approche volontariste dans son application pour garantir les avancées attendues en termes d'accès des femmes aux instances de prise de décision, tant au niveau communautaire que dans les échelons supérieurs, et pour leur participation effective à la gestion des affaires publiques. A cette fin, le principe de la parité, pour émerger véritablement, requiert des mesures de discrimination positive et des moyens pour son avènement. Or, à titre d'exemple, les motifs d'irrecevabilité des listes de candidats dans la loi électorale et ses multiples révisions ne vont pas dans ce sens. Cependant, la révision de la loi électorale de décembre 2017 a introduit à l'article 154 la cooptation des femmes parmi les autorités coutumières dans les Assemblées provinciales.

En dehors du cadre légal qui a été suffisamment étoffé, des avancées sont également à relever comme en démontrent les initiatives étatiques. Au niveau institutionnel, le Ministère du Genre, Famille et Enfant (MGFE) a été élevé au rang de Ministère d'Etat. La nomination des femmes à des Ministères clés tels que le Plan, l'Economie Nationale, les Affaires Etrangères et la Fonction Publique est une réaffirmation de l'importance que le Gouvernement accorde à la question de l'égalité des sexes. Dans la même lignée, l'engagement de la Présidence de la République s'est également traduit par la mise en place d'un Représentant Personnel du Chef de l'Etat chargé de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement des enfants dans les conflits armés en 2014. Cette fonction a été élargie avec la mise en œuvre des nouvelles institutions en 2018 et la nomination d'une conseillère spéciale du Chef de l'Etat en charge de la lutte contre les violences faites aux femmes et la jeunesse. Le mandat de la conseillère spéciale est venu renforcer la mission du MGFE dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Il ne fait aucun doute que les violences à l'égard de la femme et des inégalités basées sur le genre restent très prononcées dans le milieu rural, épris de certaines pratiques coutumières. Dans cette perspective, le Gouvernement, au travers le Ministère du Développement Rural, dans le cadre des projets PRISE et PROADER, a lancé la construction des centres multifonctionnels de la femme pour faciliter l'autonomisation de la femme rurale. Ce cadre contribue notamment au renforcement des capacités administratives, techniques et financières de femmes rurales en vue de participer à l'épanouissement de leur ménages.

Dans cette même logique, le Ministère de l'Intérieur a lancé en 2015 un état des lieux du genre au sein de la Police nationale congolaise (PNC), avec l'appui de l'ONU Femmes. La PNC a ainsi développé sa stratégie de la promotion de l'égalité des sexes en son sein et depuis décembre 2019, elle s'est dotée d'une stratégie de lutte contre les violences sexuelles. Des cas de condamnation des of-

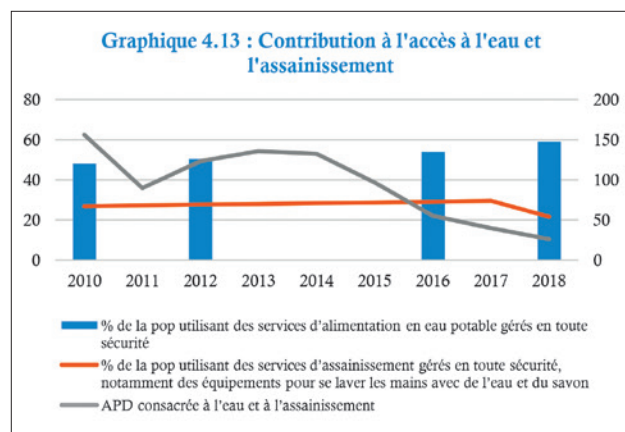
ficiers supérieurs de l'armée ont eu lieu et peuvent être considérés comme des cas modèles de lutte contre l'impunité. Le Gouvernement a, en outre, adopté en 2018 un Plan d'Action National 1325 de 2ème génération assorti d'un plan opérationnel d'environ 23 millions de dollars. La particularité est l'implication de la jeunesse féminine et celle des catégories de femmes vulnérables.

L'évaluation globale de la lutte contre les violences sexuelles en RDC réalisée en 2018 par le MGFE avec l'appui technique de UNFPA a permis de relever des progrès importants accomplis par la RDC dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Par exemple, le pourcentage des femmes qui pensent qu'un mari a le droit de battre sa femme est passé de 74,80% en 2014 à 47,90% en 2018. Il s'observe aussi une mobilisation des femmes et des hommes sur les relations entre les genres, une atténuation du tabou attaché au viol et une mobilisation des femmes et des hommes pour l'accès des victimes de violences sexuelles aux services.

ODD 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

L'eau demeure aussi vitale à l'homme qu'à tout l'écosystème. Elle est fortement présente en RDC. Celle-ci appartient entièrement à trois bassins dont celui du fleuve Congo. Ce dernier couvre 3,8 millions km², dont les $\frac{3}{4}$ se trouvent en RDC. On y trouve près de 50% des réserves d'eau douce du continent africain.

En dépit de cette abondance d'eau, elle demeure une ressource rare en RDC avec un coût élevé. Pour s'en convaincre, 59% de la population seulement ont accès à des services d'alimentation en eau potable. La moyenne mondiale est de 71%.



Cependant, l'accès à l'eau a tendanciuellement connu une amélioration. En effet, en 2010, à peine 48% de la population y avaient accès. D'ailleurs, l'augmentation continue de l'offre de l'eau – mesurée par la production de l'eau potable – en est l'indication majeure. Entre 2011 et 2018, la croissance de la production a été de l'ordre de 34,70%. Il y a lieu de noter néanmoins que cette croissance a connu réellement son pic en 2016, avec une production de 324,24 millions de m³ contre 277, 22 millions de m³ en 2010. En 2018, la production a baissé à 306,20 millions de m³. Ceci est une indication que l'accès à l'eau potable a régressé.

Parallèlement à l'accès à l'eau, les questions d'assainissement se posent également avec urgence. Depuis des années, l'accès à l'assainissement est resté à un niveau stationnaire. Plus récemment, la proportion de la population y accédant a baissé, perdant 8 points de pourcentage, soit de 29,5 en 2017 à 22 en 2018. La défécation à l'air libre, qui a des conséquences néfastes pour la santé et l'environnement, est pratiquée par 12% des ménages et par près d'un tiers des ménages les plus pauvres.

La combinaison de plusieurs facteurs plombe l'amélioration de l'assainissement et à l'accès à l'eau, au nombre desquels figurent notamment les pratiques traditionnelles, les catastrophes naturelles, les flambées de maladies comme Ebola et choléra, les déplacements de population à la suite de conflits armés. Des connaissances et des normes sociales inadéquates ont un impact négatif sur les pratiques de santé et d'hygiène, notamment pour la gestion des cycles menstruels chez les adolescentes.

Pour atteindre la couverture WASH universelle d'ici 2030 en RDC, il faudrait un investissement accru dans le secteur et d'importantes réformes politiques. Pourtant, au sujet des investissements, ils diminuent, particulièrement l'aide internationale accordée à ce secteur. Malgré cette situation, l'UNICEF accompagne le gouvernement,

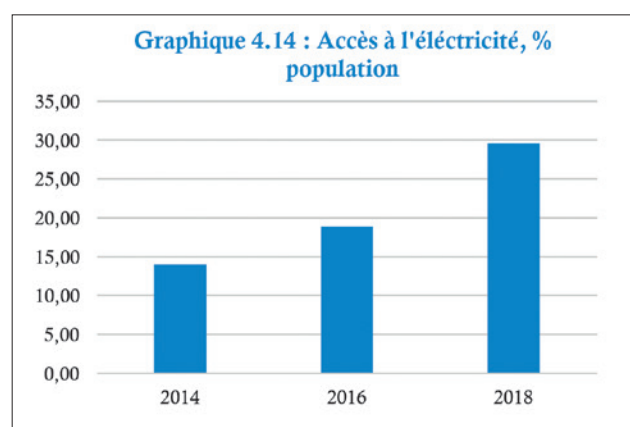
notamment dans la situation d'urgence avec des kits WASH d'urgence de qualité mais aussi dans des programmes spécifiques. Ainsi a été lancé le Programme National Villages et Ecoles Assainis (PNEVA). 10.145 villages et 2.626 écoles ont été certifiés « sains » dans le cadre du PNEVA. En 2019, plus 8 millions de personnes bénéficient d'un meilleur accès à l'approvisionnement en eau, aux services d'assainissement et d'hygiène, et plus de 1 millions d'enfants ont accès à un environnement scolaire sain ; ce qui augmente leur fréquentation scolaire. Dans le cadre de ce programme, une composante appelée « Centre de Santé Assaini » a été développée dans 11 des 26 provinces de la RDC, afin d'intégrer les normes minimales requises en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Du côté de l'Etat, une stratégie de WASH a été élaborée pour améliorer ce faible niveau d'accès.

ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

La RDC a un potentiel électrique impressionnant, particulièrement en termes de sources renouvelables. Le pays a au moins 100 000 Mégawatt (MW) de potentiel hydroélectrique national dont 44.000 MW sont concentrés dans le seul site d'INGA et plus de 10.000 MW propices au développement des pico, micro et mini ouvrages hydroélectriques. Globalement, 890 sites ont été identifiés et localisés pour des aménagements hydroélectriques sur l'ensemble du pays, base précieuse pour le développement des solutions énergétiques décentralisées dans les 145 territoires que compte le pays. Outre l'hydroélectricité, la RDC regorge aussi un potentiel non négligeable en Biomasse surtout végétale, un potentiel solaire et thermique favorable à l'exploitation photovoltaïque et une abondance des sources géothermales. Bien que non encore suffisamment évalué, le potentiel éolien est aussi appréciable.

Paradoxalement, le niveau d'accès aux services énergétiques modernes laisse ressortir un contraste profond. Bien qu'en constante hausse, la proportion des congolais ayant accès à l'énergie électrique n'est que de 29,60%, alors que la moyenne africaine est de 44,5%. Par ailleurs, ce taux global cache la précarité des détails. En effet, l'offre énergétique est très inégalement répartie. En milieu rural, seuls 2% des ménages ont accès à un réseau électrique interconnecté contre 47,20%

en milieu urbain. En outre, hormis la Ville Province de Kinshasa, la Province du Kongo central, du Haut-Katanga et de Lualaba, toutes les autres provinces ont accès à moins de 20% à un réseau électrique connecté. Les provinces telles que le Haut-Uele, le Bas-Uele, le Mai-Ndombe, le grand Kasai et la Mongala n'ont pas du tout accès à l'énergie électrique. Cette situation contraste avec des pertes post productions très importantes de l'ordre de 75%, liées aux installations électriques obsolètes, la mise à l'arrêt de plusieurs mini et microcentrales, impliquant le circuit de distribution, ainsi que l'absence d'une politique idoine au niveau des utilisateurs (avec l'utilisation des ampoules à incandescence en majorité).



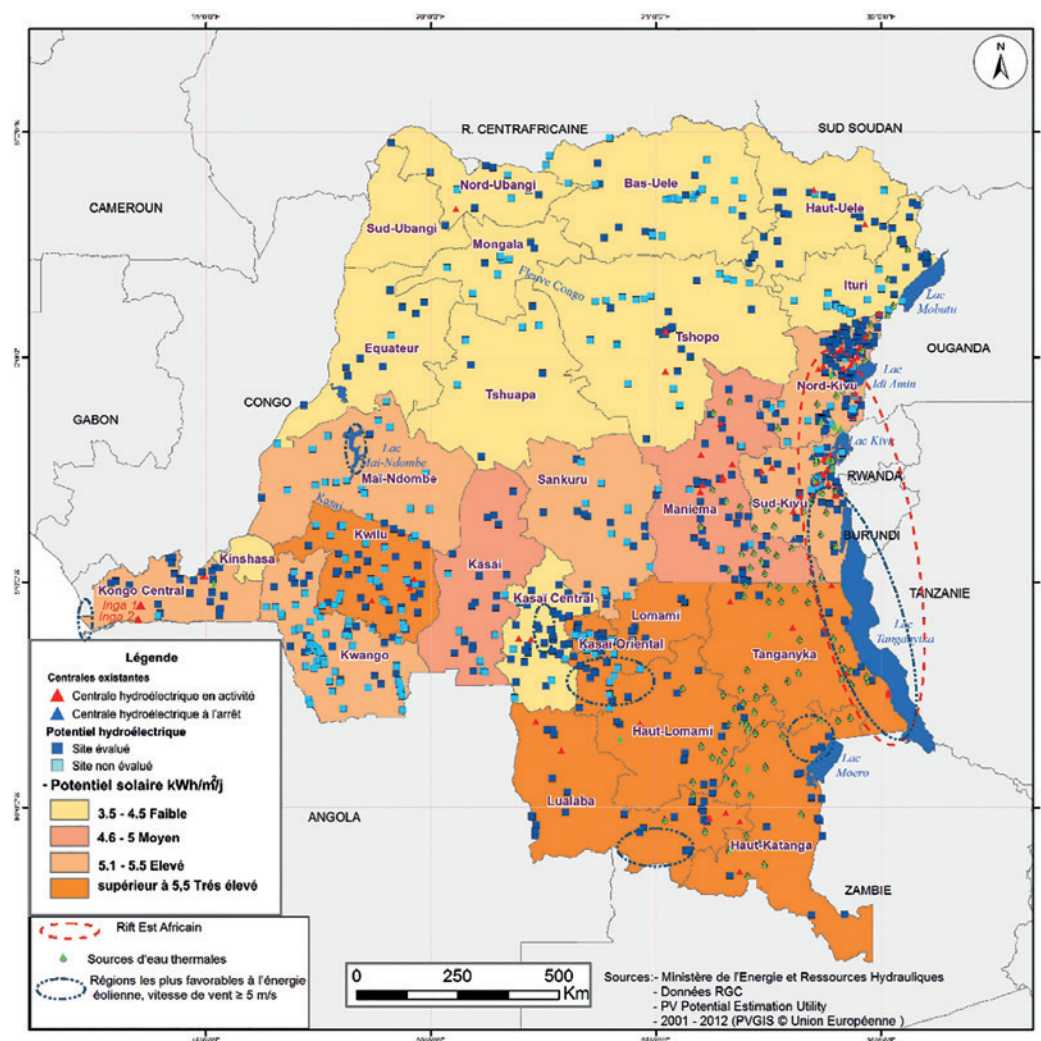
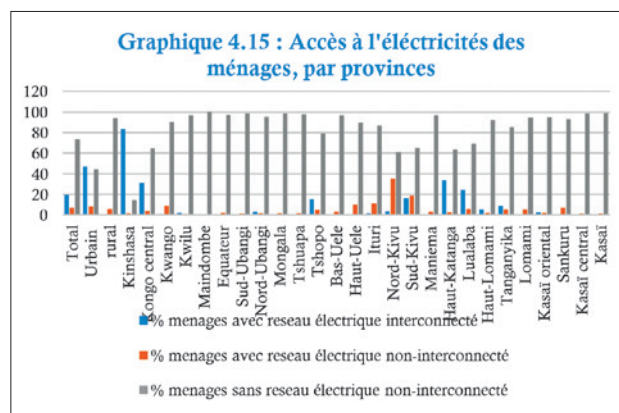


Figure 4.1 : Sites énergétiques renouvelables exploitables et exploités en RDC

Pour améliorer l'offre électrique, le Gouvernement de la RDC a entrepris plusieurs initiatives. Mais l'initiative la plus importante reste la promulgation en 2014 de la loi portant libéralisation du secteur de l'électricité. Cette loi vise à attirer les investissements privés et à promouvoir l'approche décentralisée de développement énergétique en mettant un accent particulier sur la petite hydroélectricité, dont le potentiel est très largement décentralisé en RDC (près de 10 000 Mégawatts répartis sur plus de 800 sites situés dans les 145 territoires du pays). Toutefois, la mise en œuvre effective de cette loi pose encore plusieurs problèmes. Les mesures d'application y relatives ne sont toujours pas toutes prises et l'Agence Nationale des Services Energétiques Ruraux et Péri-urbains devant être en charge de développer un plan national d'électrification rurale et péri-urbaine et de préparer un programme d'investissement multi-annuel conséquent n'est toujours pas fonctionnel, entre autres. '



Néanmoins, bien qu'en deçà des ambitions, certaines initiatives privées commencent à émerger. Mais le niveau de revenu très bas et le déficit en infrastructures de base restent les principales dissuasions aux activités privées.

Dans ce même élan, la RDC s'est dotée en 2016 d'un Programme d'investissement ambitieux

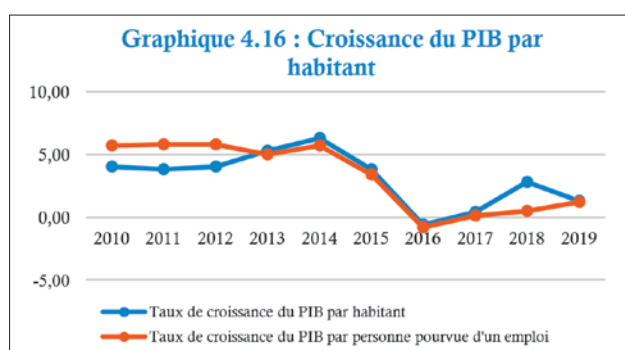
(Agenda d'Actions-Pays) appelé à structurer l'ensemble des financements du secteur de l'énergie. Cet outil important permet de faire une analyse prospective globale des besoins énergétiques et des options d'offre énergétique suivant des scénarios de développement possible. Par ailleurs, dans le but d'orienter et appuyer le Gouvernement et les entrepreneurs potentiels ou opérant dans le secteur, le pays a mis à jour en 2016 son Atlas des énergies renouvelables élaboré en 2014. Cet outil précieux fournit une cartographie des sources énergétiques renouvelables sur toute l'étendue du territoire national. Il fait, en outre, un diagnostic

sur la base des études détaillées et présente de manière utile toutes les données du secteur pour les 145 territoires du pays.

Indiquons que ces initiatives ne peuvent aboutir à un accroissement significatif de l'offre énergétique que par un engagement sans faille du Gouvernement en mobilisant des ressources idoines pour le secteur. Bien que le PNSD intègre la problématique de l'énergie, il est crucial que le secteur se dote d'une vision stratégique et opérationnelle de développement énergétique en cohérence avec ce dernier.

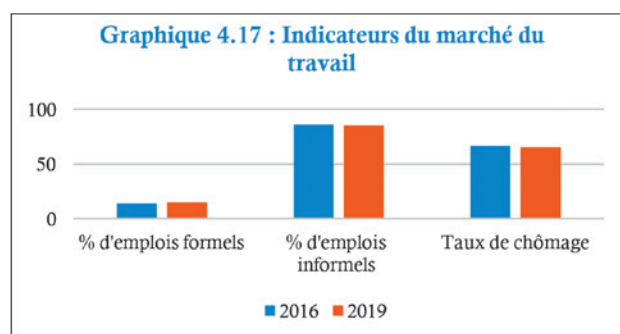
ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Fortement dépendante des matières premières, la croissance économique en RDC coïncide avec la bonne tenue de cours internationaux. Après une longue période d'expansion économique, le pays a connu une nette décélération de la croissance depuis 2016, consécutive à une baisse des prix des produits de base, principalement le cuivre et le cobalt. Avec une moyenne de plus de 4,50% entre 2010 et 2015, la croissance économique du PIB par habitant a connu un net recul s'établissant 0,60% en 2016. En 2017, sur fonds d'une conjoncture, marquée par la hausse des cours des produits de base, l'économie de la RDC a entamé sa reprise. La croissance du PIB par habitant, bien que moins vive que les périodes précédentes, s'est établie à 1,50% en moyenne entre 2017 et 2019.



Selon les prévisions, la croissance du PIB réel par habitant est loin d'atteindre le niveau passé de 4,50% encore moins la cible de 7% de l'agenda 2030. Par ailleurs, le contenu en emploi de la croissance a été très faible. En effet, le chômage reste endémique. Bien que légèrement en baisse, le chômage touchait encore près de deux tiers de la population active en 2019, particulièrement les jeunes. Néanmoins, il sied d'indiquer qu'une forte

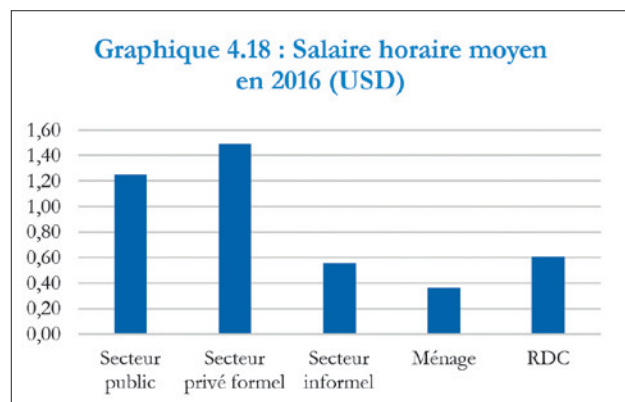
proportion de la population congolaise œuvre dans le secteur informel. L'emploi informel représenterait plus de 85% de l'emploi total.



L'agriculture reste le plus grand secteur pourvoyeur d'emploi informel. Elle emploie environ 62% de la population en âge de travailler et 73% de la population rurale totale. La dépendance à l'agriculture est encore plus élevée chez les ménages ruraux pauvres. Cependant, diverses analyses indiquent que le secteur agricole est peu productif en RDC alors qu'il est doté d'un fort potentiel de développement. Les travailleurs agricoles qui constituent la grande cohorte des travailleurs de la RDC restent pour leur grande majorité dans une situation de précarité. Globalement, les salaires restent extrêmement faibles. En 2016, le revenu horaire moyen des actifs s'élève à 0,61 USD, soit 0,77 USD pour les hommes et 0,41 USD pour les femmes. Le secteur informel et les ménages sont les secteurs qui rémunèrent le moins leur main-d'œuvre, avec un salaire horaire moyen respectif de 0,55 USD et 0,36 USD.

Ces faiblesses structurelles pourraient progressivement être réduites par la mise en œuvre des actions en lien avec la formation profession-

nelle. En effet, la formation professionnelle pourrait contribuer à créer des foyers de croissance en ramenant une grande partie des acteurs de l'informel vers le formel, par le biais des filières et formations à fortes valeurs ajoutées.



Ce processus passerait par la formation d'une main-d'œuvre qualifiée qui servira de viviers pour les entreprises ou d'incubateurs à la création des PME locales, moteurs de la croissance et pourvoyeurs de service pour la sous-traitance.

Les ODD ont redonné une nouvelle urgence aux efforts du Gouvernement congolais visant à lutter contre les déficits en matière d'emploi. À cet effet, le Gouvernement de la RDC a adopté la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (PNEFP) sur une base concertée et élargie, en tenant compte des états de lieux des

secteurs porteurs réalisés, des capacités renforcées sur les outils et la méthodologie d'analyses du marché du travail et du socle de la protection sociale, y compris l'extension pour les travailleurs de l'économie informelle grâce à une politique inclusive mise en place. Les principes fondamentaux relatifs à la mutualité ont été adoptés pour un meilleur encadrement des mutuelles sociales dans la couverture sociale des travailleurs de l'économie informelle et rurale.

À ce titre, les profils nationaux du travail décent couvrent 10 éléments principaux correspondant aux quatre piliers stratégiques de l'Agenda pour le travail décent : opportunités d'emploi ; revenu convenable et travail productif ; durée du travail décent ; concilier travail, famille et vie personnelle ; formes de travail à abolir ; stabilité et sécurité au travail ; égalité de chances et de traitement en matière d'emploi ; sécurité sur le lieu de travail ; sécurité sociale ; dialogue social et représentation des travailleurs et des employeurs.

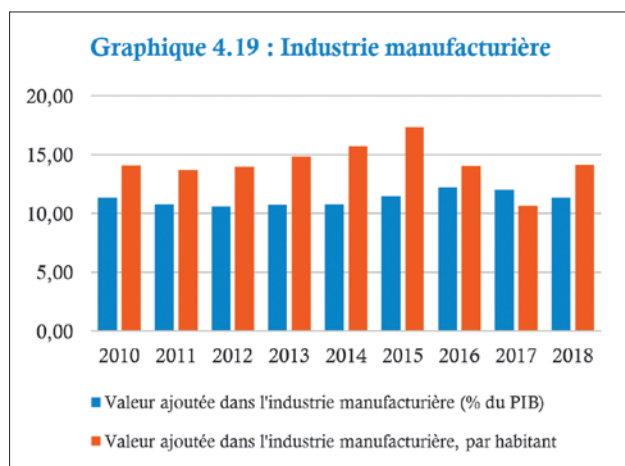
Toutefois, malgré ces progrès, il y a urgence que le Gouvernement accroisse les dépenses publiques consacrées au programme d'emploi et de protection sociale, qui représentent respectivement 0,19% et 1,10% du budget en 2018. Le Gouvernement devra aussi travailler pour améliorer les conditions de travail, particulièrement pour les travailleurs informels.

ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

La RDC connaît un déficit important en termes d'infrastructures, particulièrement celles relatives aux transports. À ce jour, moins de 10% des routes sont praticables durant toute l'année. Relier les gens aux emplois, à l'éducation et aux services de santé, par exemple, est rendu ainsi très difficile. De même, la fourniture de biens et de services est significativement préjudiciée. Plus d'un Congolais sur deux (54,5%) font plus d'une heure de temps pour faire jonction, en quittant son lieu de résidence, avec une route asphaltée ou bitumée. Cette moyenne montre le degré d'enclavement de plusieurs territoires du pays et cache, en outre, des fortes disparités provinciales. Toutefois, le transport aérien a connu un regain important au cours de deux dernières années. En 2016, plus de 1,77 millions de passagers aériens ont été dénombrés contre 1,61 en 2010.

Le déficit en infrastructure n'est pas sans conséquence sur le développement industriel de la RDC, particulièrement de la manufacture. Cette dernière ne représente que 14% du PIB en 2018, soit moins de 12 USD par habitant. Ce faible niveau illustre les difficultés évidentes que rencontrent les entrepreneurs, notamment sur le plan des infrastructures de transports publics (routes, voies ferrées, aéroports, fluvial et lacustre). Les répercussions sont éloquentes notamment en termes d'emplois créés. L'emploi dans la manufacture ne représente que moins de 7% de l'emploi total. L'enjeu pour le Gouvernement est de poursuivre la diversification des sources de croissance et d'emploi en accompagnant de manière volontariste ce sous-secteur et d'améliorer le climat des affaires pour attirer davantage d'investissements directs étrangers (IDE). C'est dans ce cadre que le pays

promeut l'implantation des Zones Economiques Spéciales (ZES). Un décret publié en 2020 fixe plusieurs avantages et facilités à accorder aux investisseurs opérant dans les ZES et le Plan directeur d'industrialisation de la RDC est en cours d'élaboration.

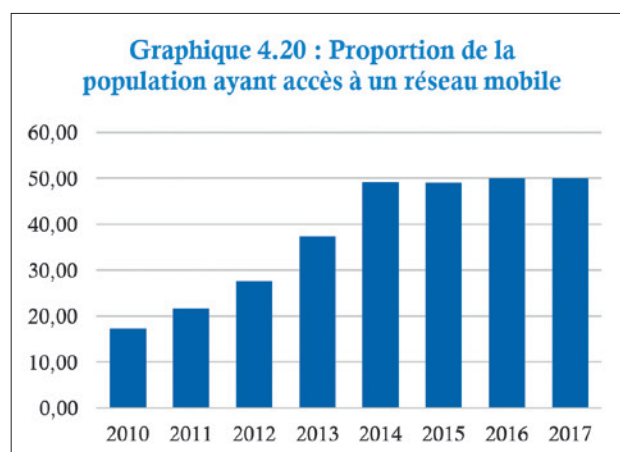


Au demeurant, la nature de l'industrie manufacturière évolue rapidement. Ces changements se traduisent par une spécialisation croissante, créant ainsi des implications pour la politique de développement industriel. Définir le rôle du soutien public dans le contexte des nouvelles réalités industrielles est donc crucial. Dans cette perspective, le Gouvernement a orienté son action dans l'implantation des infrastructures de base. Un cadre stratégique d'orientation pour l'implémentation des infrastructures de base a été adopté à cet effet. Ce cadre constitue un outil important de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire. Un Schéma National d'Aménagement du Territoire a été élaboré et les schémas provinciaux sont en cours de formulation.

Dans ce même élan, le Gouvernement a adopté la politique et stratégie industrielle, intégrant les trois dimensions du développement durable. L'Etat a aussi renforcé la recherche scientifique, perfectionné les capacités technologiques en innovant par la mise en place d'un laboratoire d'expérimentation des innovations (en phase d'incubation). À terme, le mécanisme « direct » prévoit que les pauvres soient engagés comme travailleurs du secteur manufacturier, avec une augmentation des revenus et de la consommation à l'échelle du ménage. Ensuite, la croissance des industries manufacturières entraînera la création d'emplois dans d'autres secteurs de l'économie. Dans le but de concilier la production, la transformation, la commercialisation à travers le développement des industries agro-pastorales, le Gouvernement, à tra-

vers le Ministère de Développement Rural, a mis en place un corps des cantonniers. Ce corps est chargé de veiller à l'entretien permanent des voies de dessertes agricoles, le désenclavement des bassins de production et leur connexion aux centres de consommation.

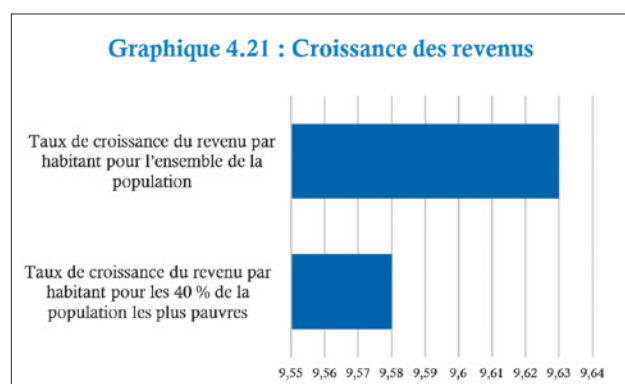
Au demeurant, il est admis que le développement industriel ainsi qu'une bonne offre en infrastructure requièrent un investissement dans l'innovation pour un maximum d'efficacité. Les nouvelles technologies ont transformé de nombreuses industries au cours de la dernière décennie. Les industries allant des télécommunications aux industries manufacturières ont été complètement transformées. Les infrastructures peuvent également bénéficier de certaines de ces avancées technologiques, notamment dans les NTIC. Concernant particulièrement la téléphonie mobile, la RDC a enregistré des avancées significatives. La propension d'adoption des nouvelles technologies est aussi appréciable, avec notamment la 3G et la 4G. A ce jour, plus de 50% de la population congolaise ont accès à un réseau mobile.



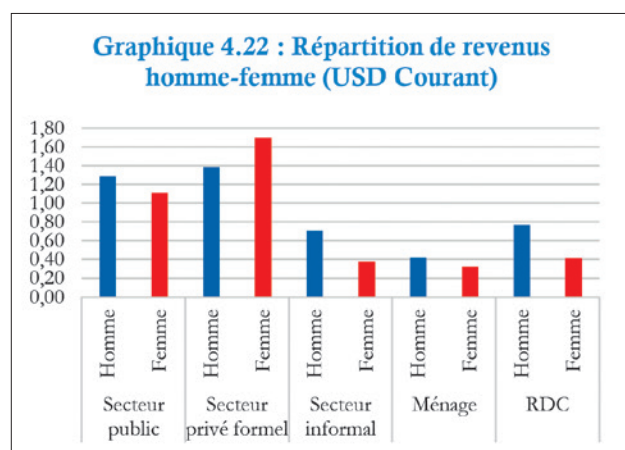
Le développement de la téléphonie mobile a aussi permis l'émergence de plusieurs autres services connexes. Il s'agit notamment de la finance téléphonique, avec le transfert d'argent entre abonnés d'un même fournisseur de la téléphonie mobile. Des flux importants de revenus sont transférés à un coût bas. La différence est nette avec les sociétés traditionnelles de transfert d'argent.

ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Sans réduction significative des inégalités, il est impossible pour la RDC d'atteindre le développement durable. Promouvoir davantage l'égalité des chances et la réduction des inégalités de revenus, ainsi que celles basées sur le sexe, l'âge, le handicap, la race, la classe, l'ethnicité et la religion, doit constituer une priorité pour le gouvernement. Cela signifie de faire en sorte que les revenus et le bien-être des couches les plus pauvres augmentent plus rapidement que les autres couches.



En RDC, malgré quelques avancées, les écarts de revenus ne cessent d'augmenter. Les seules données existantes, issues de l'enquête 1-2-3 de 2012, montrent que les revenus des 40% les plus pauvres augmentent moins vite que les autres couches, nonobstant l'écart très faible. Cette situation est, entre autres, due au niveau faible de salaires. Ils ne représentent qu'environ 3% du PIB, preuve d'une faible redistribution des revenus. Les femmes restent la couche de la population qui subit le plus les inégalités.



Le salaire horaire moyen de la femme ne représente que 53,6% de celui de l'homme dans l'ensemble du pays. Cette disparité est encore très forte dans le secteur informel. Seul le secteur privé for-

mel rémunère mieux les femmes que les hommes. Globalement, les femmes gagnent en moyenne 39 USD le mois contre 76 USD pour les hommes. Il s'observe aussi une forte inégalité entre les hommes et les femmes dans l'emploi formel. Les femmes ne représentent que moins de 30% de l'emploi formel. Cependant, les femmes sont majoritaires dans l'économie informelle notamment dans le commerce de détail et dans la production agricole.

Par ailleurs, la RDC affiche des fortes disparités spatiales. Il existe des provinces, voire des villes très pauvres, avec des privations extrêmes en termes de revenus et d'infrastructures sociales de base comparativement à la moyenne nationale. L'IDH est révélateur à ce sujet. Seules six provinces sur 26 ont affiché un IDH supérieur à la moyenne nationale (0,465) en 2016. Il s'agit de Kinshasa (0,606), Kongo Central (0,510), Haut-Katanga (0,506), Nord-Kivu (0,489), Kwilu (0,476) et Tshopo (0,474). Les cinq provinces les plus reculées sont le Sankuru (0,342), le Sud-Ubangi (0,344), le Tanganyika (0,356), la Mongala (0,375) et le Lualaba (0,376). Concrètement, les 20 provinces les moins nanties (IDH inférieur à la moyenne nationale) présentent quelques caractéristiques communes suivantes : (i) elles sont forestières, enclavées et sans infrastructures (routières et autres) susceptibles de les connecter aux marchés ; (ii) leurs économies sont à dominance agricole avec une faible productivité, et vulnérables aux chocs (climatiques,...) ; (iii) elles manquent des capacités humaines et institutionnelles ; et (iv) elles sont pour la plupart post-conflits et/ou émergent des crises intercommunautaires et/ou humanitaires graves ; etc.

En termes de revenus, seules huit provinces ont atteint ou dépassé la moyenne du revenu national, exprimée en termes de revenu national brut par habitant en USD/PPA. Les 18 autres sont en dessous de la moyenne nationale, corroborant ainsi l'existence des fortes inégalités régionales. Par ailleurs, l'IDH ajusté aux inégalités accuse en 2017 une perte globale de 30,3%, dénotant d'un niveau élevé des inégalités dans le pays. En outre, l'amélioration modérée de l'IDH de la RDC n'a pas profité autant aux hommes qu'aux femmes comme l'indique l'Indice de Développement de Genre (IDG). Il s'élève à 0,852 traduisant une inégalité de l'IDH s'établissant respectivement à 0,420 pour les femmes contre 0,493 pour les hommes. De

même, les progrès enregistrés dans la lutte contre la pauvreté et la faim ont montré de grandes disparités entre les régions.

En ce qui concerne les inégalités socioéconomiques, le rapport des quintiles montre que 20% des congolais les plus riches ont un revenu 8,8 fois celui des congolais les moins riches. Le ratio de Palma va dans le même sens en montrant que les 10% des congolais les plus riches ont un revenu 2,1 fois plus que celui des 40% des congolais les plus pauvres. Le coefficient de Gini de 42,1 confirme davantage l'existence des inégalités profondes. En définitive, le développement social et humain en RDC demeure précaire avec un indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) de 0,185. Plus de 40% des congolais vivent dans une pauvreté multidimensionnelle avec plusieurs privations.

Les défis de développement, surtout l'accélération de la croissance économique et la réduction des inégalités impliquent donc la prise en compte, d'une part, de la question de la croissance inclusive avec ses principaux piliers (gouvernance, mécanismes de réduction des inégalités, politiques macro-économiques, genre, etc.), de la question de l'équité territoriale dans le système de programmation et de réalisation des investissements productifs et sociaux et, d'autre part, de la gestion durable et transparente des ressources naturelles au service

du développement durable inclusif. L'approche de développement à la base doit beaucoup plus être communautaire pour impliquer toutes les catégories de la population sans que personne ne se trouve laissée pour compte. C'est dans cette perspective que l'outil de suivi communautaire des ODD basé sur les cinq capitaux et les indicateurs des ODD, élaboré récemment par le gouvernement, à travers le Ministère de développement rural, s'avèrent particulièrement opportuns.

Cet outil permet de poser le diagnostic de développement dans le milieu rural. Ce diagnostic est censé aboutir à la définition des priorités devant conduire à l'élaboration des plans locaux de développement. Cet outil favorise aussi la structuration des communautés en Comités Locaux de Développement (CLD) impliquant davantage la population rurale dans l'exécution des ODD.

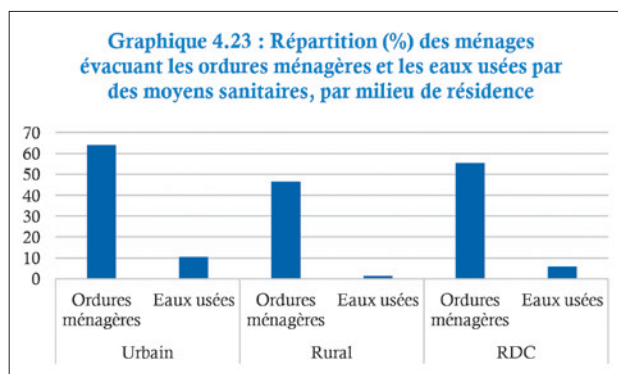
Le Gouvernement devra donc se fixer pour objectif de promouvoir une prospérité partagée. Cela sera reflété par le fait qu'à mesure que le pays se développe, plusieurs personnes sortent de la pauvreté.

ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

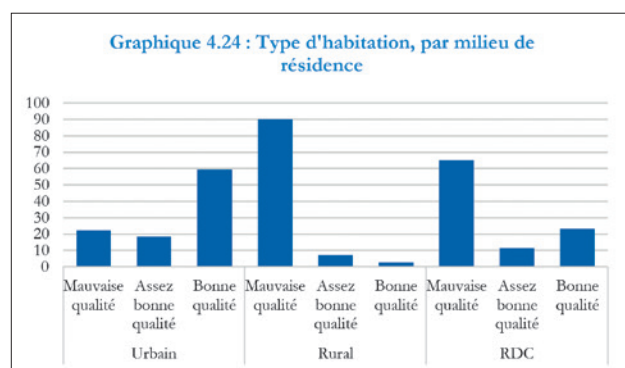
En RDC, le rythme de la croissance urbaine a été fort. Kinshasa, la capitale, regorge plus de 10 millions d'habitants en 2018 contre 3,6 millions en 1990. Cette urbanisation rapide a entraîné des problèmes considérables, dont des logements inadaptés, une intensification de la pollution atmosphérique et un manque d'accès à des services et à des infrastructures de base. Les investissements dans les infrastructures et les structures industrielles et commerciales n'ont pas suivi le rythme de la concentration de la population, tout comme les investissements dans le logement formel abordable. La congestion et ses coûts annihilent les avantages potentiels de la concentration urbaine.

Selon les estimations de 2016, plus de 65% de la population vit dans des quartiers de taudis ou logements inadéquats ou de mauvaise qualité. Seuls 64% des ménages urbains usent des moyens sani-

taires d'évacuation des ordures. Par contre, seuls 10% des ménages, dont 26 % en milieu urbain et 1% en milieu rural, évacuent leurs eaux usées à travers les égouts, les caniveaux d'eaux pluviales ou les puits perdus. La proportion des ménages utilisant des moyens sanitaires d'évacuation des ordures est de 64% en milieu urbain contre 47% en milieu rural.



Au demeurant, l'urbanisation rapide et le manque de connectivité rendent le déplacement dans les villes, particulièrement à Kinshasa et dans quelques grandes villes très difficile. L'insuffisance de moyens de transport fiables limite les opportunités d'emploi pour les travailleurs et empêche les entreprises de tirer parti des économies d'échelle. Seuls 55% des ménages sont logés à moins d'1 km d'un arrêt de bus, avec des disparités énormes entre les provinces et le milieu de résidence. Un contraste frappant, seuls 26,2% des utilisateurs des transports sont satisfaits des services.



En outre, le coût de déplacement reste très élevé en RDC. En moyenne, un congolais dépense plus d'un tiers de son revenu dans le transport. Pour les entreprises, le manque de moyens de transport idoines et le coût élevé y relatif accroissent sensiblement les coûts de production et de transaction. En conséquence, il y a des répercussions sur le niveau général de prix.

Pour pallier à ces problèmes, dans la perspective de l'atteinte des ODD, le Gouvernement a formulé une politique nationale foncière et une politique nationale de l'aménagement du territoire assortis des schémas national et provinciaux de l'aménagement du territoire en RDC. Dans ce cadre, le pays a enregistré des progrès fort appréciables. En effet, la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats, bien qu'encore exceptionnellement élevé, est passé de 74,8% en 2012 à 65,2% en 2016. Cependant, la RDC manque toujours un document cadre de stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophes.

Notons aussi que plusieurs initiatives sont entreprises au niveau infranational par des parties prenantes. Pour illustration, au Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri, dans le cadre du projet de Planification communautaire participative, plusieurs parties prenantes ont accompagné les gouverne-

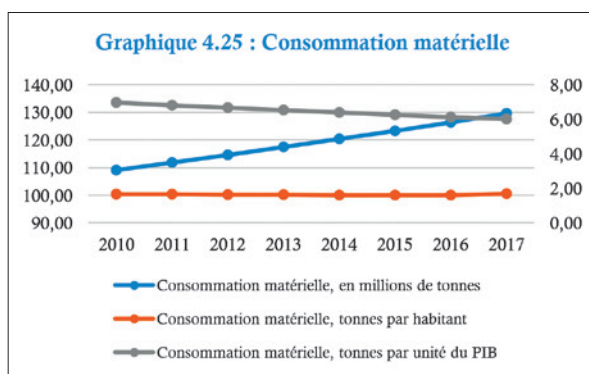
ments provinciaux dans l'élaboration des cadres conceptuels de l'aménagement des territoires en vue d'une gestion participative des ressources naturelles pour leur développement durable à l'horizon 2035. Dans ce même élan, trois plans communautaires d'occupation foncière ont été produits avec toutes les parties prenantes dans 3 sites pilotes à l'échelle des groupements notamment dans les territoires de Djugu en Ituri, de Rutshuru au Nord-Kivu et à Kalehe au Sud-Kivu.

Conscient de la portée et la sensibilité de la question foncière, particulièrement au niveau local, le Gouvernement mène les activités de planification foncière suivant une approche participative, impliquant toutes les parties tant nationales, provinciales que locales. Il faut en effet indiquer que l'atteinte des ODD en RDC passe aussi par la maîtrise de la question foncière et de l'occupation du sol en zone rurale, péri-urbaine et urbaine. En outre, dans le cadre de la réforme foncière, un outil innovant est en cours d'élaboration pour sécuriser les droits fonciers des communautés locales, mais aussi dans les quartiers défavorisés et les bidons villes.

ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables

Les modes de consommation et de production durables permettent une utilisation efficace des ressources et peuvent réduire les effets des activités économiques sur l'environnement. Dans ce but, cet objectif vise à dissocier la croissance économique de l'exploitation des ressources, et faire en sorte que les substances chimiques et les déchets dangereux soient gérés de façon à minimiser leur impact sur la population et l'environnement.

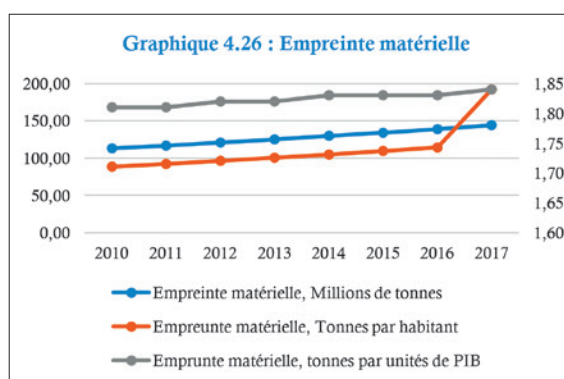
En RDC, l'empreinte matérielle, qui indique la quantité de matières premières nécessaire pour répondre à la demande finale d'un pays, est en constante hausse depuis 2010. Elle est passée de 112,7 millions de tonnes à 143,86 millions de tonnes en 2017. Ce qui représente une augmentation de plus 31 millions tonnes de matières en 7 ans, soit une hausse annuelle moyenne de plus 4,4 millions de tonnes. Cette augmentation n'est due en grande partie qu'à une forte demande de nos principales matières premières dans le marché international.



Il ne s'agit nullement de hausse du niveau de vie des congolais. Globalement, pour une unité de PIB produite, la RDC consomme près de deux tonnes de matières premières. Rapportées par habitant, l'emprunte matérielle de la RDC est de moins de 1,5 de tonnes. Ce niveau faible illustre bien le niveau de vie des congolais et la pauvreté qui gangrène le pays. En effet, les individus dépendent des matières pour satisfaire leurs besoins élémentaires : nourriture, habillement, eau, habitat, infrastructures et bien d'autres aspects de la vie. Ainsi, au fur et à mesure qu'un pays se développe, il améliore le niveau de vie de ses citoyens, des changements importants s'observent au niveau de l'empreinte matérielle. Autrement dit, une augmentation de l'empreinte matérielle est nécessaire pour améliorer le niveau de vie de populations de plus en plus nombreuses. Toutefois, il ne s'agit nul-

lement de nuire à l'équilibre environnemental. A cet effet, la RDC devrait envisager, dans son processus de développement, une forte diminution de la dépendance à l'égard des matières premières et d'augmenter leur recyclage.

Par ailleurs, le niveau de consommation matérielle est révélateur de la dépendance par la RDC aux importations et que les matières premières produites en RDC sont essentiellement exportées. En effet, la consommation matérielle nationale désigne la quantité de matières extraites dans un pays pour être utilisées dans les processus de production. L'empreinte matérielle, en revanche, prend en compte les ressources extraites dans un pays ou importées, et est calculée en se basant sur la demande finale. Si la consommation matérielle nationale est supérieure à l'empreinte matérielle, cela indique qu'un pays exporte des matières, en général des minerais et de la biomasse. À l'inverse, si la consommation matérielle nationale est inférieure, cela suggère que des matières sont importées (ONU, 2017). Depuis 2010, la consommation matérielle suit une tendance globalement haussière mais reste systématiquement inférieure à l'emprunte matérielle. Cela montre que la RDC exporte ses minerais bruts et importe d'autres intrants pour sa consommation locale. L'idéal pour la RDC est d'inverser cette tendance. La tendance baissière de la consommation matérielle par habitant est encore inquiétante. En effet, la consommation de la production locale, au-delà des impacts macroéconomiques, permet aussi au Gouvernement de contrôler et fixer les normes sur la durabilité environnementale.



En outre, il est urgent que le Gouvernement prenne des mesures pour une production et une consommation responsable, la mise en place des politiques et stratégies efficaces de gestion et valorisation des déchets en vue de promouvoir des

PME, l'attraction des investisseurs, lutter contre les maladies et les catastrophes naturelles. Il s'avère crucial que le pays adopte des mesures urgentes pour promouvoir le traitement et le recyclage des déchets. La révision du code minier a permis certes d'introduire ces dispositions essentielles en lien avec la production durable et de renforcer la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) mais ce processus ne s'étend pas pour le reste de l'économie. Par exemple, rares sont les entreprises con-

golaises qui publient un Rapport de durabilité. Ce rapport constitue un outil important pour la transparence et la responsabilisation des entreprises, et il joue un rôle primordial dans la réalisation des ODD. D'après un rapport de KPMG, 93% des 250 plus grandes sociétés dans le monde, en termes de chiffre d'affaires, établissent des rapports sur la durabilité, tout comme le font aussi les 3/4 des plus importantes entreprises de 49 pays (ONU, 2018).

ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Les conséquences dramatiques des changements climatiques se font sentir dans tous les pays et de plus en plus de manière sans précédent. Elles accablent de manière disproportionnée et à des degrés variables les plus pauvres et les plus vulnérables. Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, la RDC prend des mesures idoines. Une avancée considérable est la prise en compte claire des préoccupations environnementales et du changement climatique dans le PNSD, adopté en décembre 2019. Les actions du Gouvernement sont entreprises sur la base d'une approche largement participative, impliquant notamment les PTF, le secteur privé et les OSC. En ce qui concerne particulièrement les appuis des PTF, ils se font essentiellement dans le cadre du Groupe Inter-bailleurs pour l'Environnement (GIBE), présidé de manière tournante pour un mandat d'une ou deux années par un partenaire volontaire.

Les actions de la RDC se focalisent tant dans l'atténuation que l'adaptation aux changements climatiques. Dans le cadre de l'accord de Paris en 2015, le pays s'est engagé à réduire de 17% ses émissions de Gaz à effet de serre (GES), d'ici à 2030. Les ambitions du Gouvernement en termes d'atténuation des émissions de GES tout comme ses objectifs en termes d'adaptation aux changements climatiques sont consignés dans le document relatif à la « Contribution Déterminée au niveau National (CDN) ». La mise en œuvre de la CDN bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires à travers des initiatives en cours de financement.

Les émissions des GES en RDC sont à près de 90% le fait des utilisations des terres forestières, des changements d'affectations et de la foresterie, principalement la déforestation et l'agriculture itinérante sur brûlis. Pour lutter contre ce phénomène, le Gouvernement s'est engagé dans le mé-

canisme international de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégénération des Forêts (REDD) en se dotant d'une stratégie cadre nationale intégrant plusieurs composantes/piliers (foncier, aménagement du territoire, gouvernance, planning familial, agriculture, énergie et forêt). Dans ce cadre, il a érigé, avec l'appui de l'initiative des forêts de l'Afrique Centrale (CAFI), le Fonds National pour la REDD (FONAREDD), une structure dédiée aux financements des programmes d'envergure destinés à mettre en œuvre l'initiative REDD à travers la RDC. Quelques-uns de ses programmes phares sont notamment l'Appui à la mise en œuvre des réformes sur l'aménagement du Territoire, la mise en place d'un programme de surveillance des Forêts, les Programmes Intégrés REDD (PIREDD) aux niveaux des provinces qui traitent de l'ensemble des causes de la déforestation et la dégradation des forêts identifiées dans la Stratégie Cadre nationale de réduction de la déforestation et la dégradation des forêts. D'autres programmes en cours du FONAREDD traitent de la question de substitution du bois de chauffe par des énergies alternatives moins polluantes. Le FONAREDD finance aussi les OSC dans leur rôle de veiller à la bonne mise en œuvre de ses programmes à travers le pays et les organisations des populations autochtones.

En matière d'adaptation aux changements climatiques, le pays a enregistré des avancées notables. La RDC dispose depuis 2006 d'un document – Programme d'Action National d'Adaptation, où sont énumérés dix domaines majeurs de vulnérabilité de la RDC face aux changements climatiques. Toutefois, un problème de mobilisation de financement adéquat s'est posé, depuis, pour pouvoir mettre en œuvre des actions au titre de réponse aux différents risques mis en évidence

dans ce document. Les principales activités réalisées, via le PNUD, pour opérationnaliser ce document-programme ont été possibles grâce au double financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF ou FEM) de la Banque Mondiale et du Fonds spécial des pays moins avancés de la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques. Pour davantage des résultats dans le secteur, il est primordial d'élaborer un Plan national d'interventions d'urgence en vue de faire face aux catastrophes naturelles et situations d'urgence tel que prévu par la Loi portant principes fondamentaux à la protection de l'environnement.

Il faut aussi noter que, grâce à un appui du Fonds Vert pour le Climat, un projet sur le Plan National d'Adaptation est en cours, avec comme principal output le document revu du Plan et stratégie Climat ainsi qu'un projet de loi sur le changement climatique. Dans cette perspective, la FAO a aussi mené des actions qui ont facilité la parti-

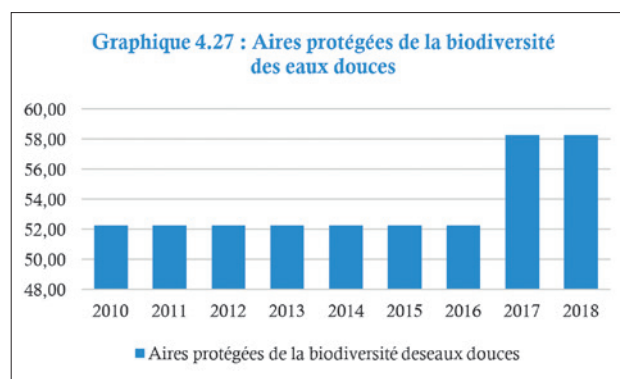
cipation de la RDC à mettre en exergue la contribution des forêts à l'atteinte des ODD en matière d'adaptation. Elle a appuyé la RDC à apporter sa contribution significative dans l'élaboration des directives sous-régionales pour le suivi de la contribution des forêts aux ODD dans les pays d'Afrique centrale dans le plan de convergence de la Commission d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Au demeurant, comme susmentionné, la RDC a étoffé son cadre juridique pour l'adapter à la question environnementale. Par ailleurs, le pays a aussi introduit plusieurs modifications dans son cadre juridique dans la droite ligne de la viabilité environnementale. L'exemple le plus illustratif est l'actuel Code minier qui renforce les obligations socio-environnementales des opérateurs miniers. Il reprecise aussi les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises minières.

ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

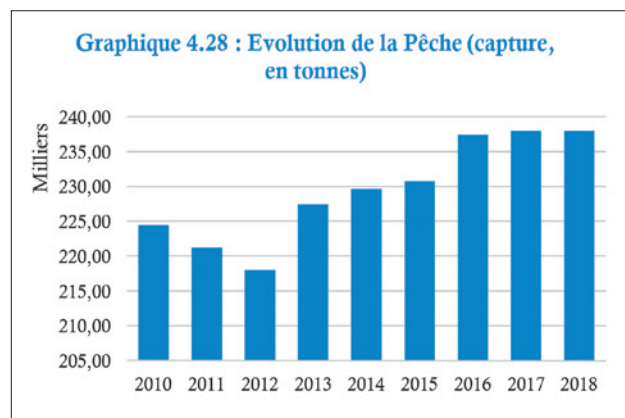
La RDC regorge d'importantes potentialités en ressources en eau et en écosystèmes aquatiques dont la gestion, la protection et la mise en valeur sont tributaires de nouveaux défis qu'imposent le développement durable. Bien que n'ayant que 40 km littoral sur l'océan atlantique, la RDC regorge un réseau hydrographique très large et composé de trois bassins, à savoir : bassin du fleuve Congo, bassin du fleuve Shiloango et bassin du fleuve Nil. Ces trois bassins parsèment environ 98% de la superficie du pays et regorgent un important potentiel halieutique.

La conservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques nécessitent la mise en place de stratégies et programmes de gestion efficace pour lutter contre la surpêche et la pollution des eaux tant au niveau du littoral qu'à nos plans d'eaux intérieures. La création des aires protégées, le renforcement des capacités de recherche et le financement des sciences océanographiques ainsi que l'étude des écosystèmes d'eau douce sont des mesures urgentes à prendre pour la conservation et la protection des écosystèmes aquatiques. En 2018, sur une tendance haussière, 58% des sites importants la biodiversité des eaux douces sont couverts par des aires protégées.



Par ailleurs, les eaux congolaises sont la source de survie de millions des ménages à travers la pêche, particulièrement les plus pauvres. Elle comprend la pêche maritime, la pêche continentale et l'aquaculture. La production marine provient d'un petit littoral long d'environ 40 km entre l'Angola et la République du Congo. La zone économique exclusive (ZEE) couvre une superficie estimée à 1.150 km². La pêche joue un rôle important en termes d'emploi, de sécurité alimentaire, de bénéfices sociaux et économiques. La quantité de la capture reste en hausse continue atteignant 238.000 tonnes en 2018 contre un peu moins de 225.000 tonnes en 2010. En raison de la longueur réduite de la côte, les captures d'origine marine sont modestes et estimées environ à 2% de

la production halieutique totale. La quasi-totalité de poissons provient de la pêche artisanale qui utilise des pirogues et la senne de plage. Les sites de débarquement sont multiples et répartis à proximité des zones de production.



La pêche continentale est pratiquée dans les principaux lacs de la vallée du rift située à l'est du pays et les plans d'eau du bassin du fleuve Congo. Les eaux continentales de la RDC comptent 1.089 espèces. Ces plans d'eau couvrent une superficie de l'ordre de 98.000 km². Le nombre de pêcheurs dans ce sous-secteur est inconnu de même que le parc piroguier. La production totale représentant 96% de la production halieutique nationale. Le 4% restant relève de l'aquaculture¹².

Toutefois, malgré son potentiel, la RDC importe d'importantes quantités de poisson. Plusieurs raisons de cette situation sont connues, en l'occurrence les faibles moyens de productions des pêcheurs (plus de 90% des unités de pêches ne sont pas motorisées), d'importantes pertes post-capture de l'ordre de 35% suite aux difficultés d'évacuation, de conservation et de transformation des poissons, difficultés d'approvisionnement en matériels de pêche de bonne qualité, l'absence de financements conséquents pour développer ce secteur et la faible organisation du secteur de pêches et d'aquaculture. Le manque d'infrastructures de transport appropriée qui entrave la distribution dans le pays est aussi à la base du sous-développement du secteur. Une forte implication de l'Etat fera donc de ce secteur un des porteurs de la croissance et de réduction de la pauvreté. Le processus en cours d'élaboration du Plan Stratégique National de Pêche et Elevage arrive à point nommé. Ce Plan sera assorti d'un cadre opérationnel prenant en compte la pêche, l'élevage, l'aquaculture ainsi que les questions relatives aux réformes.

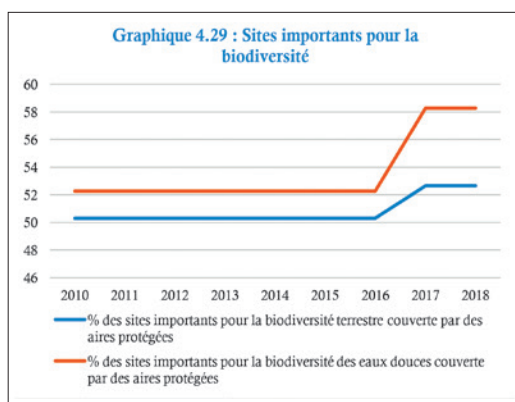
À ce jour, plusieurs problèmes qui plombent le secteur doivent être résolus pour promouvoir notamment la pêche industrielle et mettre fin à la surpêche. Il s'agit notamment du cadre juridique qui est vieux, anachronique et inadapté. La pêche en RDC est encore régie par le décret du 21 avril 1937 sur la pêche et la chasse. Un avant-projet de loi portant organisation de la pêche a été élaboré en 2018 mais son adoption traine. Si elle est adoptée, cette loi pourrait susciter un impact positif sur la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, l'assurance qualité pour protéger la santé des consommateurs des produits de la pêche et de l'aquaculture et leurs dérivés, la création des récifs artificiels et surtout l'instauration d'un total admissible de capture en ce qui concerne les quotas de capture.

Il sied de noter que la RDC a fait le choix de s'aligner sur les principes énoncés dans les instruments internationaux sur la gestion des ressources naturelles en adoptant le code de conduite pour une pêche responsable. La FAO a appuyé le gouvernement congolais en traduisant ce code en quatre langues nationales pour besoin de vulgarisation et sensibilisation des communautés.

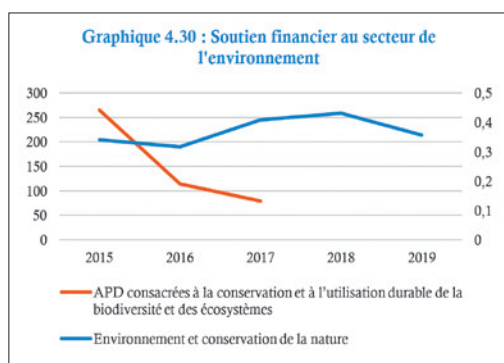
12 <http://www.fao.org/fishery/facp/COD/fr#CountrySector-AddInfo>

ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Les ressources forestières de la RDC couvrent les deux tiers du bloc forestier du Bassin du Congo qui est l'un des plus importants massifs tropicaux du monde, le deuxième après la forêt amazonienne. L'ensemble de forêts congolaises sont non seulement des ressources cruciales à l'échelle planétaire, jouant un rôle de régulateur de l'environnement, mais elles constituent également le milieu de vie et un moyen de subsistance pour près de 40 millions de congolais. La forêt leur fournit nourriture, plantes médicinales, sources d'énergie et matériaux pour la construction d'habitats. En plus, la forêt joue un rôle clé dans la régulation du climat global. Les forêts congolaises stockent plus de 140 giga tonnes de CO₂ dans leur biomasse.



En termes d'aires protégées, on y trouve neuf parcs nationaux à côté de 18 réserves (13 réserves naturelles, 1 réserve de faune, 1 réserve scientifique et 1 réserve de biosphère) et plusieurs jardins botaniques et zoologiques. A propos des ressources fauniques, 34 espèces sont reprises sur la liste des animaux totalement protégés. 11 espèces sont sur la liste des animaux emblématiques. Depuis l'adoption de l'Agenda 2030, la RDC a amélioré davantage sa proportion des aires protégées.



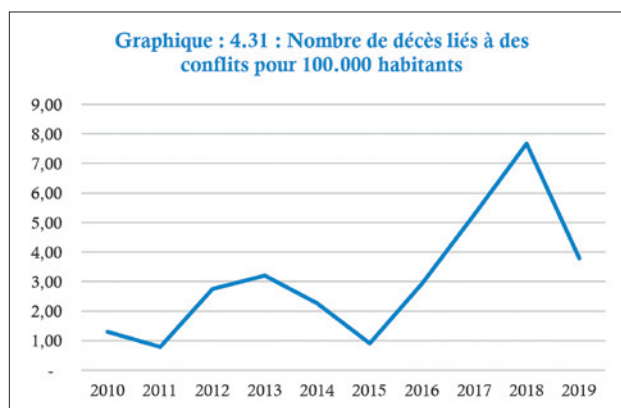
En revanche, ce secteur forestier n'est pas à l'abri des problèmes. Entre 2015 et 2016, la proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières est passée de 67,30% à 67,16%. Si l'on compare aux données de 2010 (67,99%), la perte paraît encore importante. Global Forest Watch, dans son Rapport annuel de 2018, indique que la forêt primaire tropicale a reculé en RDC de 481.248 hectares, soit 4.812 km². De même, 43 essences forestières connaissent une disparition. Selon toute vraisemblance, à court terme, les projections suggèrent que le pays va enregistrer encore des pertes forestières et la biodiversité y afférente.

Pour arrêter cet amenuisement de la superficie forestière, l'Etat congolais a conduit une série d'actions. En effet, le cadre juridique a été étoffé, notamment avec la loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, la loi relative à la conservation de la nature, la loi relative à l'écologie. Néanmoins, les progrès vers une gestion durable des forêts demeurent faibles. Les reboisements et les restaurations des paysages forestiers, tout comme l'expansion naturelle des forêts sur les terres agricoles abandonnées restent timides. En 2015, la proportion de la superficie forestière dans les aires protégées légalement établies est de 15,92%. Il n'existe pour le moment aucune proportion de superficie forestière certifiée dans le cadre d'un système de certification vérifié de manière indépendante.

En plus, les ressources affectées dans ce secteur sont en diminution. L'aide publique consacrée à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (cf. échelle de gauche sur le graphique 4.30) a chuté de 70% entre 2015 et 2017, soit de 264,59 millions d'USD à 79,28 millions d'USD. Le soutien étatique qui avait atteint son pic en 2018 (en passant de 0,34% en 2015 à 0,43% des dépenses budgétaires totales) a décliné depuis. En outre, ce soutien demeure très faible en moyenne pour toute la période. Car, il ne représente à peine que 0,37% des allocations budgétaires.

ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Il est évident que la paix, couplée aux institutions efficaces qui luttent contre la corruption et les mauvaises pratiques constituent une condition *sine qua non* pour un développement durable. En RDC, les conflits armés, coutumiers et intercommunautaires ou d'autres formes de violence continuent de provoquer des souffrances indicibles. Quoique le nombre de morts évolue en dent des scies sur la figure 4.31, il apparaît évident que la tendance de manière générale est à la hausse. En 2019, quatre congolais sur 100 000 sont morts à cause des conflits contre trois en 2016. Ainsi, le climat d'insécurité s'est accru. Plus de 63,9% des congolais considèrent le fait de marcher seul dans leur zone de résidence présente des risques.



Dans cet environnement, le viol est soit une arme de guerre soit une conséquence de l'insécurité. La proportion de la population victime de viol reste toujours préoccupante, soit 39 congolais sur 100.000 en 2015. Les violences sexuelles ne cessent de croître, passant de 1,64 personne pour 100.000 en 2011 à 5,38 en 2015. C'est également le cas pour les violences physiques, soit 0,3 en 2011 à 3 congolais sur 100.000 en 2015.

Face à cette réalité, dès 2015, afin d'encourager la dénonciation des cas de violences sexuelles et ainsi soutenir la lutte contre l'impunité, le Représentant personnel du chef de l'Etat, avec l'appui du UNFPA, d'ONU Femmes et de la fondation Kvinna till kvinna, a lancé la campagne « Brisez le silence »¹³ et mis en place deux numéros verts d'appel pour l'orientation des victimes vers

une assistance médicale et juridique. Les actions de la Représentante Personnelle du chef de l'Etat chargée de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement des enfants dans les conflits armés ont permis : le retrait de la RDC de la liste des pays utilisateurs des enfants dans l'armée ; le renforcement de la lutte contre l'impunité des auteurs des violences sexuelles par l'organisation des chambres foraines et la condamnation de certains officiers supérieurs de l'armée et de la police impliqués. 111 soldats en 2015 dont trois colonels et un général ont été enregistrés. En plus, un projet de loi portant statut d'un établissement public dénommé « Fonds de réparation pour des victimes des violences sexuelles » a été développé par le Bureau du Représentant du Chef de l'Etat chargé de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement des enfants, des experts désignés par le Ministère de la Justice, le Ministère des Droits humains et par des commissions spécialisées du Sénat. Aussi, il a été mis en place des services multisectoriels quant à ce et le renforcement des capacités pour la prise en charge des victimes de violences. Le Ministère de la Défense nationale et Anciens combattants a adopté le plan d'action pour lutter contre les violences sexuelles au sein des Forces Armées de la RDC (FARDC), avec comme conséquence la réduction de moitié des cas des violences sexuelles imputables aux forces de l'ordre, soit 814 cas en 2017 contre 308 cas en 2018. Le MGFE a, quant à lui, révisé la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre en 2019 afin de renforcer la prise en compte de toutes les formes de violences et de mieux adresser les questions des violences sexuelles en zones de conflits.

En parlant des conflits, le gouvernement de la RDC a organisé deux foras de paix et de réconciliation au Tanganyika en février 2017 et Kasai Central en septembre 2017 à la suite des conflits intercommunautaires. Pour contribuer à la réduction des conflits coutumiers et intercommunautaires, le Gouvernement a entrepris en 2018 à l'installation des Commissions Consultatives de Règlement des Conflits Coutumiers (CCRCC) dans les 15 provinces au niveau des secteurs et chefferies ainsi que les CCRCC provinciales dans sept provinces, soit 424 commissions installées sur une cible de 765,

13 <https://www.facebook.com/Brisez-Le-Silence-Stop-Aux-Viols-En-Rdc-163622217319133/about/>

équivalent à 55,42%. Au niveau régional, il se déploie sur le plan diplomatique des activités d'envergure pour ramener la paix dans toute la région des Grands lacs.

La RDC fait également face à un autre problème, à savoir : la corruption. Selon les données de la dernière enquête QUIBB, 69,70% des congolais ont expérimenté récemment la corruption. 56,5% d'entreprises congolaises ont recours à la pratique des pots-de-vin. Cette proportion est largement au-dessus de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne (23,7%) et de tous les pays du monde (17,8%). Pour ce faire, le gouvernement a mis en place en 2019 au niveau de la présidence une Coordination pour le Changement de mentalité (CCM) et une Agence pour l'amélioration du climat des affaires, susceptible de réduire la corruption au niveau des entreprises. A côté de ces structures, un projet de loi pour mettre sur pied une Agence de lutte contre la corruption est en étude. Au-delà du cadre institutionnel qui s'étoffe, dans les faits, des actions de la justice sont conduites pour combattre la corruption. A titre indicatif, le déferlement devant la justice du Directeur de cabinet du Président de la République pour une affaire de corruption et détournement des fonds publics est une illustration notable.

Par ailleurs, les progrès réalisés pour promouvoir l'état de droit et l'accès à la justice semblent encore inégaux. La confiance des congolais dans les institutions est faible. En 2016, seuls 29% des congolais jugent leur dernière expérience avec un service public satisfaisant. Ceci s'explique notamment dès lors que l'on constate le faible taux d'exécution budgétaire. Cette indiscipline budgétaire affecte donc négativement la qualité du service public.

Toutefois, des améliorations ont eu lieu, quoique lentement, en termes de réglementations visant à favoriser l'accès public à l'information et à renforcer les institutions qui veillent au respect des droits de l'homme au niveau national, avec notamment la mise en place de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), instituée en 2013. Au-delà de la ratification des instruments juridiques internationaux, le Gouvernement de la RDC entreprend, en outre, plusieurs réformes qui ont permis de réaliser plus d'une centaine des points de convergence aux recommandations formulées à son attention. Les six axes phares de ces réformes sont (i) l'adhésion à l'Initiative des Principes Volontaires de Sécurité et du Respect des

Droits de l'Homme dans les Industries extractives, (ii) l'opérationnalisation du Comité National de Prévention contre la Torture (CNPT) ; (iii) la restructuration du Comité Interministériel de Protection des Droits de l'Homme ; (iv) l'élaboration de la feuille de route des actions à réaliser durant les quatre prochaines ; (v) la mise en place du mécanisme d'alerte précoce au sujet des situations des violations des droits de l'homme, à travers les Quartiers, Communes, villages et Villes du pays ; (vi) l'implémentation avec l'assistance de ses différents partenaires, du mécanisme de Justice transitionnelle pour lequel le Gouvernement de la RDC a levé l'option ayant pour avantage de concilier deux impératifs : la réconciliation et la lutte contre l'impunité des crimes internationaux.

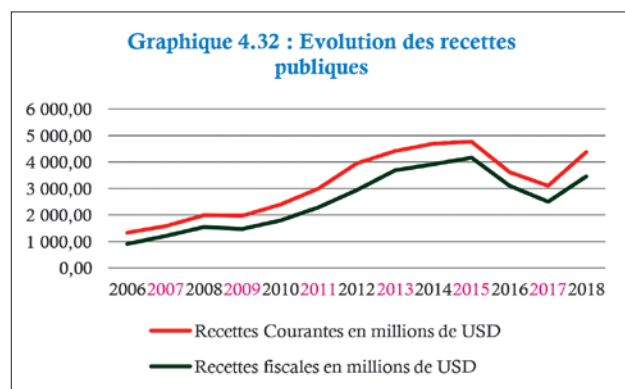
Les réponses envisagées à court, moyen et long terme en matière des droits de l'homme, sous forme de projet, portent, entre autres, sur l'initiation des élèves du primaire et secondaire aux notions des droits de l'homme, l'élaboration d'un Guide pratique des droits de l'homme, à l'usage des Citoyens, à diffuser par des Radios communautaires à travers la République ainsi que plusieurs plaidoyers dans différents domaines des droits de l'homme. Ces actions viendront compléter les travaux déjà réalisés portant notamment sur la sensibilisation et la formation des plusieurs parties prenantes.

ODD 17. Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

La réalisation des ODD exige des partenariats mondiaux revitalisés, soutenus par des politiques publiques cohérentes, des mécanismes de gouvernance réformés à tous les niveaux et une mobilisation accrue des ressources nationales et internationales. Il ressort ainsi un fait indéniable, l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 est corolaire au niveau des ressources financières disponibles. Tous les acteurs en la matière sont unanimes sur le fait que les pays et toutes les parties prenantes doivent mobiliser des ressources sans précédent en explorant des sources autrefois non encore exploitées. C'est dans cette veine que l'Agenda 2030 retient la mobilisation des ressources comme l'un des cinq domaines-clés sur lesquels doit se fonder le partenariat mondial pour l'atteinte des ODD.

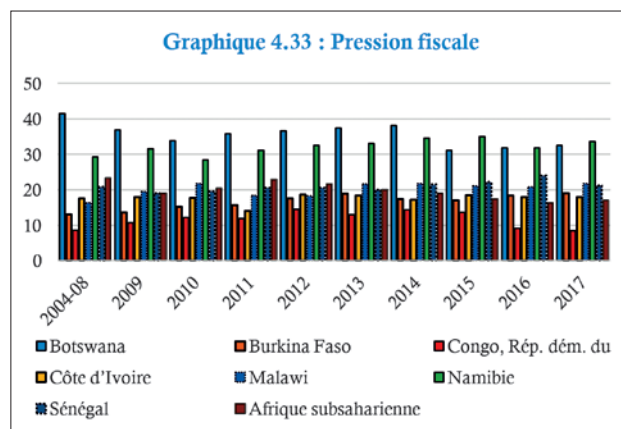
Mobilisation des ressources intérieures

L'évolution des recettes publiques en RDC a connu une tendance haussière. Globalement, entre 2010 et 2018, les recettes ont enregistré une hausse moyenne de plus ou moins 12% l'an. Toutefois, après avoir connu un accroissement record de 31,88% en 2012, l'évolution des recettes connaît une tendance modérée depuis 2013. Entre 2016 et 2017, le pays a enregistré des fortes baisses des recettes courantes, respectivement de plus de 24% et 14%, consécutives, entre autres, à la baisse des cours des matières premières.



Malgré ces performances en dents de scie, la situation des finances publiques reste précaire. Les recettes publiques hors dons sont restées inférieures à 12% du PIB durant les trois dernières années. La pression fiscale de la RDC reste parmi les plus faibles de l'Afrique subsaharienne. Le pays figure parmi les cinq pays du continent ayant une

faible pression fiscale, avec une moyenne de 12% entre 2009 et 2017 contre 20% pour l'Afrique subsaharienne. Plus spécifiquement, en ne prenant en compte que les pays exportateurs des ressources naturelles comparables, à l'instar du Botswana et de la Namibie, qui ont un niveau moyen de plus 30%, l'on réalise que la RDC est une exception moins encourageante.

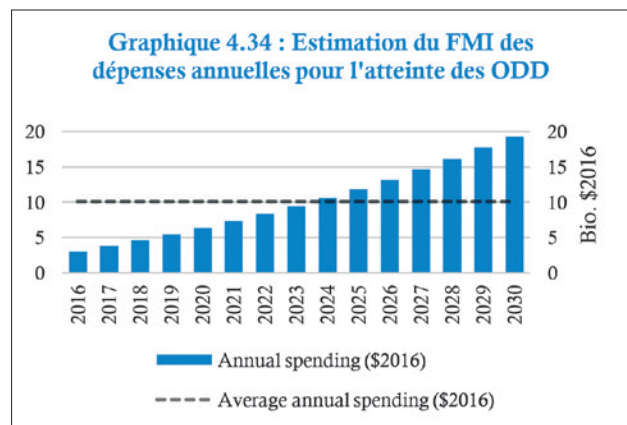


Ce niveau de recettes contraste avec les estimations des investissements requis pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. L'OCDD, se fondant sur la méthode de l'évaluation des besoins basée sur l'expérience, a estimé un coût minimal annuel moyen de 31,63 milliards d'USD, soit 13,25 milliards pour le secteur privé et 18,4 milliards pour le secteur public. De ces estimations, il sied d'indiquer que les investissements liés à l'adaptation climatique vont largement dépendre de la réponse mondiale face aux changements climatiques et à l'évolution technologique au cours de 15 prochaines années¹⁴.

Au-delà des estimations de l'OCDD, le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de l'appui technique, a estimé, suivant sa propre méthodologie basée les dépenses actuelles de la RDC et le PIB projeté pour 2030, les dépenses en ODD pour la RDC. Le besoin annuel moyen en dépenses en RDC est estimé à 10,1 milliards de dollars de 2016 à 2030, soit un total de 152 milliards de dollars sur la période. Toutefois, le coût calculé par le FMI ne couvre pas tous les ODD. Convaincu que la capacité d'un pays à atteindre les ODD dépend dans une large mesure

¹⁴ Ministère du Plan (2016), Rapport national de priorisation et contextualisation des ODD, Kinshasa-RDC.

de ses dépenses au titre des ODD 3, 4, 6, 7 et 9, qui couvrent généralement la santé, l'éducation et les infrastructures, le FMI n'a calculé que le coût y relatif.



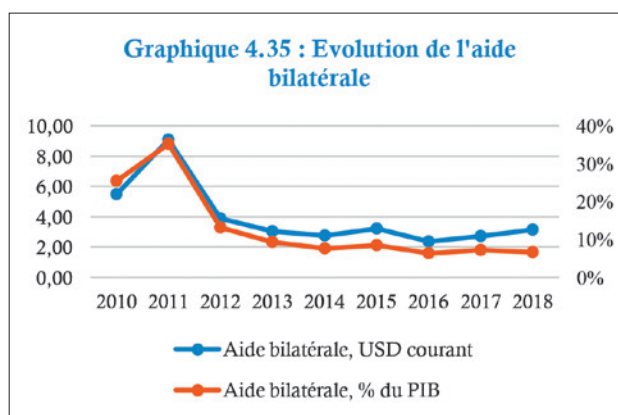
Cela dit, il est important pour la RDC d'élargir l'assiette fiscale en imposant des activités peu ou pas imposées en raison de difficultés politiques et/ou administratives. En plus du renforcement des institutions budgétaires, cela permettrait d'accélérer la progression vers les ODD, et aurait divers autres avantages. Il ne s'agit pas forcément de relever les taux d'imposition. En fait, les taux élevés, notamment sur les facteurs mobiles de production (main-d'œuvre qualifiée et capital) risquent même d'entraver la croissance. Une véritable extension des sources de recettes pourrait permettre à la RDC de baisser les taux d'imposition et d'accroître les recettes pour financer les besoins pressants de développement.

Mobilisation des ressources extérieures

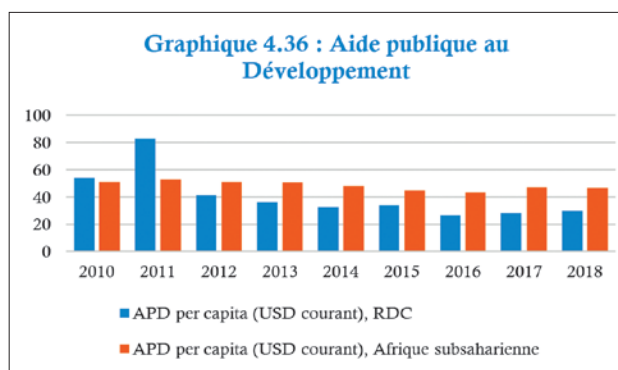
La RDC reçoit des ressources importantes de la part de ses partenaires au développement. Le niveau de l'ensemble de la seule composante de l'aide bilatérale a dépassé les 3,1 milliards d'USD en 2018. Toutefois, la tendance reste largement baissière. Atteignant 9,1 milliards d'USD en 2011, le flux de l'aide bilatérale a connu une décline continue pour les années suivantes. Rapportée au PIB, le rapport est passé de 25,48% en 2010 à 6,66% en 2018.

Par ailleurs, la RDC reste l'un des pays de l'Afrique subsaharienne qui reçoit relativement peu d'aides. L'APD par habitant reste significativement inférieure à la moyenne africaine. Entre 2016 et 2018, l'APD per capita en ASS au cours de cette période est de plus de 45 USD en moyenne alors qu'elle se chiffre à moins de 29 USD en RDC. Par-delà d'être très bas, l'APD per capita connaît

aussi une tendance à la baisse. Elle est passée de 54 USD en 2010 à moins de 30 USD en 2018.



En outre, il est un fait que l'affectation de l'aide est cruciale pour le développement du bénéficiaire. A cet effet, il est important que les secteurs porteurs de croissance bénéficient d'une attention particulière. Ce qui ne semble pas être le cas en RDC. Compte tenu du contexte politico-sécuritaire, l'APD finance prioritairement les urgences humanitaires qui représentent plus de 12% de l'aide totale. Les secteurs tels que l'énergie, l'eau et l'assainissement, l'éducation, l'industrie, la protection de l'environnement, la statistique, etc. ne bénéficient respectivement que de moins de 4% de l'aide totale.



Autres sources de financement

Financer le développement durable est un véritable défi. Il est clairement établi qu'aucune source de financement, à elle seule, ne suffirait à la réalisation du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030. C'est dans cette logique qu'au-delà des financements traditionnels, le besoin de considérer ou de prendre en compte des financements innovants paraît indispensable. En moins d'une décennie, le paysage financier mondial a connu des bouleversements et des changements importants, particulièrement en ce qui concerne le domaine environnemental.

La RDC devrait œuvrer à mobiliser des ressources additionnelles pour l'atteinte des ODD. Dans la boîte à outil de sources de financement innovant, se retrouvent les financements relevant de la diaspora, dont les obligations diaspora, les financements climatiques et environnementaux, incluant la taxe carbone et les obligations vertes, les leviers de solidarité, etc. Il est un fait qu'aujourd'hui la RDC, à proprement parler, n'a fait recours à aucun de ces financements. Le levier de solidarité mis en place dans le cadre de la COVID-19 n'est pas institué dans une logique de pérennisation. Pourtant, la RDC a un potentiel énorme pour la mobilisation des ressources financières non traditionnelles, particulièrement dans ce domaine.

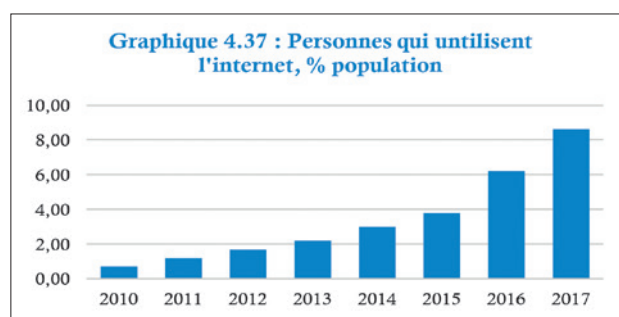
Autres domaines de coopération

La RDC fonde la mise en œuvre des ODD sur un partenariat élargi pour le développement durable. Le pays œuvre dans la stabilisation macroéconomique et la promotion de la cohérence de son cadre programmatique avec les stratégies des PTF et autres parties prenantes. Le PNSD, adopté en décembre 2019 et élaboré sur base d'une approche largement participative, prenant en compte les contributions de toutes les parties prenantes, constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques publiques et un repère stratégique de toutes les composantes, notamment les Organisations du Système des Nations-Unies, le secteur privé ainsi que les groupes vulnérables. La volonté du Gouvernement est que, conformément à la déclaration de Paris sur l'aide internationale, que ce Plan constitue un outil de plaidoyer et d'alignement de ladite aide.

Dans cette même perspective, conscient de l'importance des ressources privées dans la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement de la RDC a adopté en 2018 la loi relative au Partenariat Public-Public. Cette loi définit le régime juridique applicable aux contrats de partenariat public-privé et fixe les règles et la procédure relatives à leur conclusion, leur exécution, leur suivi et à leur contrôle, le règlement de leur contentieux, le régime juridique des biens nécessaires à leur exécution, les régimes fiscal, douanier et parafiscal applicables ainsi que les obligations des parties. Cela constitue une avancée majeure en RDC. La conjugaison des efforts publics et privés permettra sans nul doute d'accélérer la mise en œuvre des ODD. Toutefois, au-delà d'un cadre juridique efficace, le Gouvernement de la RDC devra œuvrer pour la

mise en place des plusieurs outils et pratiques pour non seulement attirer des investisseurs mais aussi de nouer des contrats véritablement utiles et durables pour la société.

Au demeurant, il est important que le pays développe un partenariat dans le domaine technologique. Le transfert de technologie apparaît très lent, ne bénéficiant d'aucun appui, ni stratégie gouvernementale. Il est rarissime que le Gouvernement congolais mette en place des stratégies visant à encourager le transfert, l'adoption ou l'invention des technologies. Pourtant, il ne fait aucun doute que la technologie, particulièrement les NTIC agissent très positivement sur la croissance et, par ricochet, conduisent à la réduction de la pauvreté et l'exclusion sociale.



A ce jour, les transferts technologiques et leur adoption ne découlent presque exclusivement des initiatives privées et se basent principalement sur la rentabilité privée et rarement sur les retombées sociales. Ainsi, les secteurs tels que la télécommunication connaissent une vitesse d'adoption très appréciable bien que la couverture reste assez inégale. Il existe toujours des pans du territoire du pays qui ne sont couverts par aucun réseau mobile, encore moins de l'Internet. En 2018, seuls 50% des congolais ont accès à un réseau de télécommunication et moins de 9% ont accès à l'internet

4.2. Ne laisser personne pour compte

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 figure parmi les cadres mondiaux les plus ambitieux. En effet, l'Agenda 2030 se fonde notamment sur le principe de « *ne laisser personne pour compte ou de côté* ». En des termes différents, de cet Agenda, tout le monde doit en tirer profit comme y contribuer pour sa réalisation. Cela équivaut à reconnaître que chaque personne compte et mérite d'avoir droit à l'égalité des chances, indépendamment de son revenu, son sexe, son âge, sa race, son origine ethnique, son statut migratoire, son handicap, son lieu d'habitation ou autres caractéristiques propres au contexte du pays. La priorité est donc accordée aux intérêts des groupes les plus vulnérables, défavorisés et marginalisés afin que personne ne soit privé de ses chances d'exprimer pleinement son potentiel en raison de ce qu'il est ou du lieu où il vit.

Le Gouvernement congolais, en souscrivant audit Agenda, a naturellement décidé de travailler dans le sens de ce principe. En RDC d'ailleurs, ce problème se pose avec beaucoup d'acuité. En effet, les conflits, sévissant ces dernières décennies, ont amplifié les problèmes des uns à côté des autres. Ainsi, beaucoup de problèmes d'éducation et de santé, sont associés à des réfugiés, des déplacés de guerres, des enfants soldats. A côté, les questions d'identité culturelle ont été par moment ou ont accentué les tensions interethniques conduisant à des conflits. Les questions d'inclusion et de diversité sont également mises en mal pour un certain nombre de catégories sociales : les enfants de la rue, les personnes vivant avec handicap, les autochtones, etc.

A cet effet, le gouvernement de la République a travaillé au courant de ces dernières années pour davantage d'inclusivité et d'équité. De prime abord, le gouvernement, émanant des dernières élections de 2018, a décidé d'accorder à ces questions une importance capitale en créant un Ministère en charge des Personnes vivant avec Handicap et des autres groupes vulnérables.

Avec ce Ministère, la RDC s'est lancée dans l'actualisation de son cadre juridique et différents programmes. En effet, en 2020, le gouvernement a adopté le projet de loi autorisant la ratification du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, en vue du renforcement du partenariat avec l'Union Africaine sur la prise

en compte des besoins spécifiques des personnes avec handicap en matière de promotion, protection et participation en Afrique. Au courant de la même année, le gouvernement a introduit pour examen et adoption d'un projet de loi des personnes vivant avec handicap. En 2019, la RDC a intégré la dimension d'handicap et vulnérabilité dans le programme de la décentralisation. Elle a également pris en compte les besoins des femmes vivant avec handicap dans le plan d'action de la résolution 1325, qui tient compte des besoins sécuritaires des femmes avec handicap conformément à la résolution 2277 sur la protection des personnes avec handicap dans les pays confrontés aux conflits. En 2018, elle a ratifié la recommandation 119.75 de l'examen périodique universel (2ème cycle) tendant à mettre fin à toute forme de violence contre les personnes atteintes d'albinisme et les enfants accusés de sorcellerie et punir les auteurs de ces actes.

S'agissant des questions des Peuples Autochtones de la RDC, de façon générale, la sous-représentation des ceux-ci et de la Communauté Locale a été identifiée comme un problème majeur à tous les niveaux. Ainsi, le projet d'aide aux communautés dépendantes de la forêt (PACDF) vise, par essence, à combler ce vide en plaçant les peuples autochtones au premier plan au sein des projets d'intervention. Le gouvernement a développé en outre un projet sur l'intégration et la promotion des peuples autochtones pygmées et les Kitawalistes. La création d'un fonds national d'appui au développement des pygmées (FONADEP) a été développé à cet effet. Par ailleurs, au sein de l'Administration publique, tout est mis en œuvre pour l'application du principe de non-discrimination au recrutement et admission sous statut des 20 pygmées. Il a été créé même toute d'une direction dénommée « peuple autochtones pygmées ».

Depuis 2016, plusieurs autres actions ont été conduites pour plus d'inclusion et d'équité. Il y a notamment le secteur de l'éducation qui a bénéficié de cette prise de conscience. En effet, la Stratégie sectorielle de l'éducation et la formation (SSEF) du Ministère de l'Education réserve tout un axe stratégique pour prendre en charge les questions de la marginalisation, de l'équité et de l'inclusivité. Il existe déjà au sein de ce Ministère une direction de l'enseignement spécial qui a été créée à cet effet.

En outre, les guerres et différents conflits, même civils, ont perturbé l'éducation en termes d'accès, d'équité et égalité des chances, de conti-

nuité, de protection et qualité pour les enfants. De ce fait, il s'est développé un besoin d'éducation en situation d'urgence. Le DFID et l'USAID ont appuyé le gouvernement, en 2018, pour élaborer une stratégie pour la paix et l'éducation en situation d'urgence. Ils ont également aidé en produisant les outils en rapport avec la prévention de la maladie à virus Ebola en milieu scolaire, en évaluant le système éducatif à Yumbi après le conflit. Actuellement, avec l'appui de l'Unesco et le Cluster de l'Education, il y a une négociation pour que le pays bénéficie de la programmation de résilience pluriannuelle dans le cadre de *Education Cannot Wait* (ECW). L'accès à ce fonds permettra notamment de porter une attention particulière à l'éducation en situation d'urgence.

Enfin, pour faciliter l'éducation à tous les enfants, sans distinction aucune, le gouvernement a lancé la gratuité de l'enseignement de base. Dans la même perspective, le gouvernement s'est inscrit dans la dynamique de la Couverture Sanitaire Universelle. Pour l'heure, elle en est au préalable de sa mise en œuvre. En définitive, avec la gratuité de l'éducation de base et la couverture sanitaire universelle, le gouvernement compte sensiblement améliorer l'inclusivité et l'équité.

En ce qui concerne la marginalisation relative au VIH/Sida, la collaboration entre le gouvernement, l'ONUSIDA et de l'Unesco est à signaler. Une stratégie de communication basée sur le niveau individuel, communautaire, partenariat et institutionnel a été élaborée afin de maximiser l'impact. De ce fait, les leaders d'opinions sont mis à contribution. Un Plan National d'Élimination de la Transmission de la Mère à l'Enfant (E-TEM) a été mis sur pied pour offrir le traitement ARV aux femmes enceintes séropositives et éliminer les nouvelles infections chez les enfants. D'ailleurs, depuis 2015, le Ministère de la Santé a initié la stratégie « Tester-traiter » qui a permis d'augmenter sensiblement les cas pris en charge.

Dans les autres secteurs, il existe également une volonté manifeste du gouvernement pour adresser ce problème d'inclusion et d'équité. Les sections précédentes ont évoqué notamment l'adaptation de l'arsenal juridique aussi bien dans le domaine de la protection sociale que dans celui du genre. Cependant, il existe encore des défis considérables : le ciblage de ces groupes vulnérables demeure très difficile d'autant plus que la désagrégation de l'appareil statistique demeure relativement sommaire. Rares sont les informations

qui permettent un tel ciblage. Dans cette rareté, l'on dénombre par exemple l'outil Cadre Intégré de Classification (IPC), qui permet au gouvernement et tous les partenaires du secteur de cibler des zones qui sont en situation d'insécurité alimentaire aigue sévère afin d'intervenir. Par ailleurs, la mobilisation des ressources financières relatives à ces groupes vulnérables ou marginalisés demeure pour l'instant très faible. Par exemple, plusieurs aspects évoqués de la SSEF se heurtent encore au problème de ressources pour leur opérationnalisation. Ainsi, aucun élève de cette catégorie sociale n'a bénéficié des mesures spécifiques liées à ses besoins : infrastructures adaptées aux personnes à mobilité réduite, kits spéciaux, encadrement psychosocial, et autres besoins spécifiques pour les groupes vulnérables.

4.3. Implication de la société civile

Depuis le début du processus de la mise en œuvre des ODD en RDC, la société civile s'est démarquée par son implication d'au moins quatre manières. Premièrement, la société civile a apporté son expérience de terrain pour accompagner les partenaires traditionnels au développement. Ainsi, par exemple, les interventions humanitaires d'USAID, PAM, OXFAM, MSF, OIM, etc. à l'intérieur du pays ont bénéficié de l'appui de Caritas, de World Vision, etc.

Deuxièmement, les interventions de la société civile ont été également directes. Les structures internationales et locales (CODD 2030, etc.) posent directement des actions affectant directement les différents ODD. A ce niveau, il s'est développé, ces dernières années, une certaine conscience dans beaucoup d'entreprises pour œuvrer dans le sens de la responsabilité sociétale. Au-delà, la société civile se mobilise aussi autour des certaines causes qui constituent des cibles prioritaires. C'est le cas par exemple de la gratuité de l'éducation qui a été défendue envers et contre tous par Coalition Nationale pour l'Education Pour Tous (CONEPT) ou YMAE ONG. La Licoco, par exemple, se bat pour la lutte contre la corruption.

Troisièmement, au sein des entreprises, une dynamique autour des ODD, quoi qu'elle se soufuffle de plus en plus, s'était mise en place sous l'impulsion, entre autres, de Global Compact Network RDC. Aujourd'hui, le réseau ne compte que 29 entreprises. Sous cette impulsion notamment, les entreprises congolaises ont commencé à véhiculer les bonnes pratiques, notamment dans la sensibi-

lisation autour des ODD, dans la production des Rapports d'activités pro-ODD, etc.

Quatrièmement, la société civile s'est présentée comme un interlocuteur qui propose des pistes de solution. En effet, lors de la crise électorale des 2016, la société civile a proposé le scénario qui a permis de garder la paix au niveau du pays. Au-delà, elle est aujourd'hui entrain de fournir davantage d'idées pour la réalisation des ODD. A titre indicatif, la CONEPT a produit un rapport sur le financement innovant de l'ODD 4 afin de pallier aux insuffisances budgétaires dégagées dans la SSEF. Cette étude est devenue une référence pour la lutte pour une éducation inclusive au point que les PTF veulent étudier la possibilité de la répliquer au niveau provincial afin de dégager de nouvelles sources de mobilisations de recettes. CARITAS Congo a conduit une étude pour mesurer le degré d'alignement du Budget aux ODD. Cette étude propose des pistes concrètes pour améliorer le processus budgétaire à l'aune des ODD, du début à la fin du cycle.



CONCLUSION

L'expérience récente de la mise en œuvre des ODD et l'engagement de la RDC par rapport audit Agenda permettent de mettre en évidence un certain nombre de leçons et mais également les limites rencontrées. De ce premier rapport d'Examen National Volontaire découlent les constats et recommandations qui se déclinent en quatre catégories : i) appropriation des ODD ; ii) cadre programmatique ; iii) suivi et évaluation des ODD ; iv) réformes et politiques publiques ; v) financement et mobilisation des ressources.

Au sujet de l'appropriation des ODD.

Toutes les parties prenantes sont inégalement informées au sujet de l'Agenda 2030, particulièrement les différents ministères. La faible appropriation de l'Agenda en est une conséquence logique. Sans cette appropriation, il est hasardeux de croire que la réalisation de l'Agenda relève du possible.

Le gouvernement devrait ainsi amplifier la vulgarisation des ODD contextualisés aussi bien auprès de l'administration publique que du monde des médias. Il ne devrait pas seulement s'en tenir à la vulgarisation, mais mettre également une emphase sur le renforcement des capacités de ces acteurs. Il s'agira de renforcer les capacités nationales pour une meilleure information et appropriation des stratégies élaborées/actualisées. Par ailleurs, étant donné que l'ENV constitue un mécanisme clé de redevabilité et de suivi-évaluation, ce Rapport devra être largement diffusé afin d'accroître l'appropriation nationale. En effet, ce Rapport d'ENV est un bilan initial des actions de mise en œuvre de l'Agenda 2030.

En ce qui concerne le cadre programmatique. L'Agenda 2030 exige la priorisation et la contextualisation. En effet, sans cette contrainte, il est illusoire d'espérer la réalisation de l'Agenda 2030. Cependant, cette exigence peine à être réalisée complètement. En effet, si au niveau national, le PNDS est aligné aux ODD, il n'en est rien des PDP de la plupart des provinces et également des Stratégies sectorielles. La poursuite du

processus d'alignement des politiques et stratégies sectorielles aux ODD doit être considérée comme la priorité à court terme. Une priorité qui doit nécessairement être financée par l'Etat. Car, pour l'instant, l'essentiel de ce travail d'alignement a été financé uniquement par les PTF.

Par ailleurs, le cadre programmatique peine à être exécuté au niveau provincial. Les quelques provinces dotées de PDP n'exécutent réellement pas lesdits Plan. Il y a lieu de porter un soutien technique et financier pour leur mise en œuvre.

Concernant le suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD. Très tôt, la RDC a mis en place une structure *ad hoc* de suivi et évaluation. Il s'agissait là d'une première étape. L'OCDD a pour mandat le suivi et évaluation de cet Agenda. Cependant, cette structure éprouve des difficultés à réaliser ses objectifs, notamment à cause de moyens à sa disposition mais également des statistiques. En effet, ce rapport est réalisé aussi bien avec les données nationales qu'internationales. Cette observation découle notamment de la cartographie statistique conduite pour inventorier les sources des données statistiques susceptibles de renseigner les différents indicateurs et dégager le gap en termes des données statistiques. La présence de la source internationale dénote de l'insuffisance de l'appareil statistique à prendre complètement en compte les indicateurs des ODD. Aussi, l'incapacité à ventiler tous les indicateurs pour mesurer les progrès relatifs aux ODD rentre dans ce registre d'insuffisance dudit appareil.

Le système statistique national devra bénéficier de toute l'attention nécessaire afin de permettre à l'OCDD de suivre constamment l'évolution du pays, et, à cet effet, suggérer des analyses permettant des ajustements et réajustements des politiques appliquées. Dans l'immédiat, pour faire face à cette contrainte d'insuffisance de données, le pays a développé un programme pluriannuel de collecte des données statistiques à travers une enquête-ménage, qui devra nourrir les indicateurs

ODD. Aussi, la RDC a innové en organisant une enquête de perception de la population sur les ODD, conduisant à l'estimation d'un Indice de Perception du Développement Durable. Cet indice est supposé être régulièrement produit.

Par ailleurs, la réalisation d'un ODD résulte du concours de plusieurs Ministères ou organismes Etatiques, partenaires au développement ainsi que les organisations de la société civile. En effet, l'expérience de ces cinq dernières années suggère que beaucoup d'actions ont été conduites de manière isolée par plusieurs acteurs. L'accès à ces informations est souvent difficile, si pas impossible. Pour cause, la faiblesse de la communication et de partage d'informations. Ce qui compromet les possibilités de coordination avec des risques de double financement, gaspillage des ressources et retard dans la réalisation et le rapportage sur les objectifs concernés. Dès lors, le suivi-évaluation devient difficile. Il est, en conséquence, logique que tous les acteurs ou parties prenantes prennent acte de l'existence de l'OCDD pour une coordination efficace. La coordination autour de l'OCDD doit également être accentuée. Aussi, il faut donc un cadre global de coordination de toutes les interventions destinées à réaliser chaque ODD au niveau du Gouvernement, et de tous les partenaires de développement afin de mettre en place une matrice et une cartographie des interventions des parties prenantes sur les plans opérationnel et géographique.

Il est souhaitable que pour chaque ODD, les structures concernées se retrouvent périodiquement pour faire le point sur leur ODD en termes de réalisation et de budgétisation. Et cela avant le forum de validation de rapport global pour les prochaines échéances. Cet exercice devrait être conduit au tour de l'OCDD.

En matière des réformes des politiques publiques. Le nouvel agenda est un agenda ambitieux et intégré, avec vocation de *ne laisser personne pour compte*. Cette dernière exigence met un accent particulier sur les politiques de redistribution au-delà des traditionnelles politiques de stabilisation et d'allocation. Ce qui naturellement oblige à rechercher pas seulement un taux de croissance à deux chiffres, mais également et surtout une croissance soutenable, forte et inclusive. Il faut à la RDC des réformes drastiques et innovantes, exigeant un leadership politique développementaliste pour rencontrer l'ambition de ce nouvel agenda. Ces réformes doivent outrepasser les considérations individualistes pour viser des considérations

sociétales. On est donc en face des politiques qui n'obéissent guère aux cycles politiques et qui doivent lever des distorsions, et le tout porté par un « anti-sectorialisme » si nécessaire.

Aussi, la réussite de l'Agenda 2030 n'est possible dès lors que le design institutionnel défini dans la constitution est respecté. La RDC a fait le choix d'un mode de gestion axée sur la décentralisation. Or, pour l'instant, la caisse nationale de péréquation, et le transfert de compétences et des moyens au niveau provincial ont du mal à démarrer. Ceci empêche donc la concrétisation des ODD au niveau provincial. Il y a donc lieu de rendre vraiment effectif la décentralisation pour espérer faire davantage dans l'atteinte des ODD.

Etant donné que la décennie 2020 est déclarée « décennie de l'action », il devient urgent pour le gouvernement d'agir pour rattraper son retard. L'expérience des cadres d'accélération des OMD (CAO) a montré qu'il était possible de réaliser des performances considérables dès lors qu'il y a un ferme engagement. De ce fait, dans le cadre de la décennie d'actions des ODD, il s'avère indispensable d'entrer dans un pilotage des politiques et programmes allant dans le sens de CAO. Ce pilotage devra être conduit par un leadership proactif, ayant la question des ODD à cœur, avec le devoir des résultats.

Au demeurant, les actions seules de l'Etat n'ont pas été observées ces premières années de l'Agenda 2030. L'enthousiasme de la société civile pour les initiatives de mise en œuvre du précité et les actions du secteur privé ont été importants. Il est admis que l'atteinte de l'Agenda n'est pas le fruit de l'Etat seulement. Ainsi, pour la décennie d'actions, ces autres parties prenantes devraient s'impliquer davantage pour la réussite de l'Agenda. De sa part, l'Etat congolais devrait encourager les autres acteurs dans cette marche.

En matière de financement et mobilisation des ressources. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessite des ressources financières et technologiques sans précédent. L'investissement minimum total requis par an est estimé à 31,63 milliards de dollars, dont 18 milliards doivent provenir des ressources étatiques. Les estimations récentes du FMI vont quasiment dans la même logique. Or, dans les faits, le gouvernement congolais peine à augmenter sensiblement ces ressources internes et capter davantage les ressources extérieures.

Il est donc temps que l'Etat congolais, à tous

les niveaux possibles, d'amplifier ses efforts dans ce sens. De ce fait, la capitalisation de différentes ressources, en croissant son effort fiscal, sa crédibilité, l'efficacité de sa coordination, sa capacité locale dans les négociations, etc. est la seule voie pour espérer mobiliser davantage de ressources. Le pays ne devra pas perdre de vue la stabilité macroéconomique et l'objectif de taux de croissance à deux chiffres, de manière soutenable.



ANNEXE STATISTIQUE

Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Unité
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde										
1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international			77,2							%
1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale						5,00				%
1. a.1. Proportion des ressources directement allouées par l'Etat à des programmes de réduction de la pauvreté				31,8	28,8	31,9	33,8	30,08	26,35	%
1. a.2. Proportion des dépenses publiques affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)				18,80	18,20	19,20	25,12	23,00	25,17	%
1. a.2. Proportion des dépenses publiques affectées l'éducation	5,10	7,40	10,95	13,2	13,6	14,3	17,2	13,7	17,02	%
1. a.2. Proportion des dépenses publiques affectées à la santé	4,40	1,40	4,65	5,60	4,60	4,90	6,90	8,10	7,04	%
1. a.2. Proportion des dépenses publiques affectées à la protection sociale		0,28			0,29	0,33	1,015	1,7	1,11	%
1.b.1. Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, pauvres et vulnérables										
1.b.1. Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes				0,04	0,08	0,87	0,06	0,99	0,19	%
1.b.1. Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des pauvres										
1.b.1. Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des vulnérables										

Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable												
2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation										55,80		%
2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience												
2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience										10,80		%
2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire grave/sévère évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience										8,50		%
2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans	43,00					42,70					41,80	%
2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)												
2.2.2 Émaciation	11,00					7,90					6,50	%
2. a.1. Indice d'orientation agricole des dépenses publiques						0,09	0,09	0,08	0,08	0,08	0,09	RAS
2.a.2. Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole	3,01	5,89	2,94			5,55	6,68	3,81		6,00	4,49	%
2.b.1 Estimation du soutien à la production agricole						1,52	1,58	1,35		1,28	1,77	%
2.b.2 Subvention à l'exportation dans le secteur agricole												
2.c.1 Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires												
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges												
3.1.1 Taux de mortalité maternelle	540,00					846,00						Pour 100 000 naissances vivantes
3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	74,00					89,75					85,20	%
3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	158,00					104,00					70,00	Pour 1000 naissances vivantes
3.2.2 Taux de mortalité néonatale	32,90	32,30	31,70			31,20	30,60	30,10		29,40	28,90	Pour 1000 naissances vivantes

3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives		0,26	0,24	0,21	0,19	0,17	0,15			%
3.3.1a Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 hommes séronégatives		0,19	0,18	0,16	0,14	0,12	0,09			%
3.3.1b Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 femmes séronégatives		0,33	0,30	0,27	0,24	0,22	0,20			%
3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	177,00		159,00		156,00					Pour 100 000 habitant
3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	367,10	337,79	323,03	315,33	312,41	317,07	310,59	307,62		%
3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	0,0038	0,0020	0,0035	0,0022	0,0018	0,0016	0,0018			Pour 100 000 habitant
3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires					54,58	59,51	74,95			Millions
3. a.1. Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)	10,70			18,07					10,30	% moyen
3. a.1. Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les femmes de plus de 15 ans	2,70			3,13					2,30	%
3. a.1. Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les hommes de plus de 15 ans	18,70			33,00			10,30		18,30	%
3.b.1 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne										
Proportion de la population cible ayant accès à trois doses de diphtérie, de tétanos et de coqueluche (DPT 3)	60,00	74,00	75,00	74,00	80,00	81,00	79,00	81,00		%
Proportion de la population cible ayant accès au troisième dose du conjugué contre la pneumocoque (PCV 3)		9,00	13,00	31,00	61,00	73,00	77,00	79,00		%
3. b.2. Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base (en millions de USD 2016)	260,87	300,53	336,88	384,91	413,63	506,66	414,04			Millions USD
3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé										
3.c.1.a Densité des médecins pour 1000 habitants	0,08	0,08	0,07	0,07						%
3.c.1.a Densité des infirmiers pour 1000 habitants	0,82	0,79	0,77	0,74						%
3.d.1 Application du règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires	39,60	59,80	64,90	60,80	69,10	74,90	70,50	65,21		---

Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie												
4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe												
4.1.1.a Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture									57,00			%
4.1.1.a (i) Proportion d'enfants et de jeunes hommes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture									58,00			%
4.1.1.a (ii) Proportion d'enfants et de jeunes femmes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture									55,00			%
4.1.1.a' Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques									46,00			%
4.1.1.a' (i) Proportion d'enfants et de jeunes hommes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques									46,00			%
4.1.1.a' (ii) Proportion d'enfants et de jeunes femmes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques									45,00			%
4.1.1.b Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture									44,00			%
4.1.1.b (i) Proportion d'enfants et de jeunes hommes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture									45,00			%
4.1.1.b (ii) Proportion d'enfants et de jeunes femmes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture									42,00			%
4.1.1.b' Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques									46,00			%
4.1.1.b' (i) Proportion d'enfants et de jeunes hommes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques									46,00			%
4.1.1.b' (ii) Proportion d'enfants et de jeunes femmes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques									45,00			%
4.1.1.c Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture												

4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à aux toilettes par genre (niveau primaire)	35,00				41,00											%
4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à l'électricité (niveau primaire)	7,86	8,93			8,36	9,40										%
4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à une alimentation de base en eau potable (niveau primaire)	35,00				41,00											%
4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à aux toilettes par genre (niveau primaire)		46,00			41,00											%
4. b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation (en millions de USD de 2016)	2,24	1,74	1,93		3,42	3,43	3,45	3,93								Milliards de USD
4. c.1 Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées																
4. c.1 Proportion d'enseignants dans le préscolaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées	1,76	1,76	1,72		1,74	1,70										%
4. c.1 Proportion d'enseignants dans le cycle primaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées	53,40	53,40	54,90		53,70	55,00										%
4. c.1 Proportion d'enseignants dans le cycle secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées	44,70	44,70	43,30		44,40	43,20										%
Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles																
5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui								---
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales																
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national	8,40	9,80	8,90		8,90	10,60	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90		%
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les administrations locales																
5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction						30,00					11,90					%
5.5.2 Proportion de femmes Secrétaires Généraux			13,70		13,70	13,70	13,70	10,60	10,60	10,60	10,60	10,60	10,60	10,60		%
5.5.2 Proportion de femmes Président du conseil d'administration							8,10	8,10	8,10	8,10	8,10	8,10	8,10	8,10		%

5.5.2 Proportion de femmes Administrateur directeur général			10,80	10,80	10,80	10,80	10,80	10,80	11,90	11,90	%
5.5.2 Proportion de femmes Administrateur directeur technique			13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50			%
5.5.2 Proportion de femmes Ministres	12,12	10,47	11,54	11,54	11,54	11,54	9,38	9,38	10,20	10,20	%
5.5.2 Proportion de femmes Vice-Ministres	14,29	17,15	25,00	25,00	25,00	25,00	40,00	40,00			%
5.5.2. Proportion de femmes Parquet près de la cours constitutionnelle			28,50								%
5.5.2 Proportion de femmes Cours suprême et parquet général de la République			6,25	6,25	6,25	6,25	6,25				%
5.5.2 Proportion de femmes Cours d'appel et parquet général			11,90	11,90			11,97				%
5.5.2 Proportion de femmes Tribunaux de grande instance et parquet de grande instance			20,46	20,46			20,44				%
5. a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit								53,85			%
5. a.1 a) Proportion de la population agricole urbaine ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles								52,30			%
5. a.1 a) Proportion de la population agricole rurale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles								55,40			%
5.a.2 Existence d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres											
5. b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe	17,32	21,58	27,59	37,33	49,06	49,06	49,00	50,00	50,00	43,30	%
5. b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, hommes										33,40	
5. b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, femmes										53,20	
5.c.1 Existence des systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes											
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau											
6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	48,10		50,20					53,80			
6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	26,83	27,21	27,58	27,94	28,30	28,65	29,09	29,54	29,99		%

6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics	156,07	89,58	123,02	135,58	132,17	96,20	55,10	39,72	25,95	Millions de USD courants
6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement										
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable										
7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité			15,00	14,00			18,90		29,60	
7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	5,00		5,00		5,90	6,17	6,44	6,73	7,04	%
7. a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars										
7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable										
7. b. 1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB						19,60				
7. b. 1 Investissements Directs étrangers sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaire aux services de développement durable										
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous										
8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	4,00	3,80	4,00	5,30	6,30	3,80	-0,60	0,40	1,10	%
8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	5,70	5,80	5,80	5,00	5,70	3,40	-0,80	0,10	0,50	%
8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap			0,34							USD
8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap	50,10	51,40	50,30	46,10						%
8. a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce										
8. a.1 Engagements pris dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce	659,42	694,19	386,19	467,38	433,61	394,41	558,79			Constant USD 2016 (Millions)
8. a.1 Décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce	266,88	355,17	457,84	549,39	497,50	458,94	472,42			Constant USD 2016 (Millions)
8. a.1 Proportion des Décaissements sur les Engagements pris dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce	40,47	51,16	118,55	117,55	114,73	116,36	84,54			%

[illegible]

9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière	927,20	929,89	978,45	1 076,47	1 176,38	1 336,77	1 106,35	864,83	USD Constant 2005
9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	11,31	10,77	10,58	10,74	10,78	11,47	12,20	12,00	%
9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, par habitant	14,06	13,66	13,92	14,84	15,71	17,30	14,05	10,63	USD Constant 2005
9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	6,99	6,62	6,60	7,22					Pourcentage
9. a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures	194,53	245,98	318,69	395,76	388,41	366,80			USD constant par habitant
9. b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie									
9. c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie	17,32	21,58	27,59	37,33	49,06	49,00	50,00	50,00	%
9. c. 1. a Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 2G	17,32	21,58	27,59	37,33	49,06	49,00	50,00	50,00	%
9. c. 1. b Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 3G	0,00	0,00	5,52	7,47	20,00	20,00	20,00	40,00	%
9. c. 1. c Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 4G	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		%
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein									
10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population			9,58						
10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50% inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap									
10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux		3,71	3,48						
10. a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits									
10. b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)									
10. b.1.a Montant total des ressources allouées au développement par l'OCDE	919,00	731,30	879,76	824,10	730,82	714,31	354,82	123,13	Millions de USD
10. b.1.b Montant total des ressources allouées au développement par les Banques de développement	401,37	510,23	498,19	627,32	666,52	549,37	510,24	480,72	Millions de USD

10. b. 1. c Montant total des ressources allouées au développement par l'Union Européenne	231,66	451,33	181,84	183,12	144,76	199,57	191,14	193,71	Millions de USD
10. b. 1. d Montant total des ressources allouées au développement par les Fonds de Développement	112,65	98,49	210,77	89,57	107,42	171,73	0,00	0,00	Millions de USD
10. b. 1. e Montant total des ressources allouées au développement par les Nations-Unies	23,17	6,32	30,44	219,91	232,74	69,15	106,87	125,60	Millions de USD
10. b. 1. f Investissement Direct Etranger, Net	13,30	6,50	10,50	5,20	4,20	3,00	2,40	2,60	% du PIB
10. c. 1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré									
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables									
11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats					74,80		65,2		
11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap									
11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique									
11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique									
11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville									
11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)									
11. b.2 Existence des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non		—
11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux	0,15	0,08	0,09	0,4	0,02	0,24			Pourcentage
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables									
12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB									
12.2.1 Empreinte matérielle	112,79	116,78	120,91	125,19	129,61	134,20	138,95	143,86	Millions de Tonnes

12.2.1 Empreinte matérielle par habitant	1,71	1,72	1,72	1,72	1,73	1,73	1,74	1,74	1,74	1,84		Tonnes
12.2.1 Empreinte matérielle par unité de PIB	1,81	1,81	1,82	1,82	1,82	1,82	1,83	1,83	1,83	1,84		Kilogrammes
12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB												
12.2.2 Consommation matérielle nationale	109,06	111,78	114,57	117,42	120,35	123,35	126,43	129,58				Millions de Tonnes
12.2.2 Consommation matérielle nationale par habitant	1,65	1,64	1,63	1,62	1,61	1,60	1,59	1,68				Tonnes
12.2.2 Consommation matérielle nationale par unité de PIB	6,96	6,81	6,67	6,53	6,40	6,26	6,13	6,00				Kilogrammes
12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés												
12.7.1 Existence des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles												
12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		Nombre
12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		%
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions												
13.2.1 Existence d'une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques,	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		---
13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars												
13.b.1 Existence d'un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques,												
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable												
14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans												
14.4.1 Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable	707,00	707,00	707,00	707,00	707,00	707,00	707,00	707,00	707,00	707,00		Millions de tonnes
14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		Pourcentage

16.b.1. Personnellement fait l'objet de discrimination ou du harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme																					24	
16.b.1. Personnellement fait l'objet de discrimination ou du harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme, Femmes																					23,2	
16.b.1. Personnellement fait l'objet de discrimination ou du harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme, Hommes																					24,8	
Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat																						
17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB	15,47	11,78	13,96	13,72	13,13	12,64	10,09	11,97														Pourcentage
17.1.1.a Total des recettes courantes en proportion du PIB	11,74	11,60	13,48	13,49	13,09	12,58	9,94	9,69														Pourcentage
17.1.1.b Total des recettes fiscales en proportion du PIB	8,35	8,87	10,06	11,28	10,88	10,97	7,68	6,64														Pourcentage
17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	56,82	50,85	54,86	62,06	59,19	65,16	83,45	80,95														Pourcentage
17.2.1 Aide publique au développement des pays membres de l'OCDE en proportion du budget national	29,00	16,22	16,37	13,88	11,07	11,19																Pourcentage
17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total																						
17.3.1 Investissements étrangers directs en proportion du budget national total	87,07	34,38	53,66	26,29	21,65	17,01	26,08	23,39														%
17.3.1 Aide publique au développement en proportion du budget national total	55,35	41,21	37,69	34,68	29,73	27,45	40,38	36,70														%
17.3.1 Coopération Sud-Sud en proportion du budget national total	2,09	1,34	4,17	1,94	1,22	0,75	0,00	0,00														%
17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total	0,07	0,44	0,04	0,10	0,06	0,37	0,04															%
17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	1,88	1,95	1,99	1,65	1,91	2,29																%
17.5.1 Existence des dispositifs visant à encourager l'investissement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui														---
17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00															Unité
17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion																						
17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants	0,05	0,03	0,02	0,02	0,01	0,01																Pour 100 habitants

17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit mobile pour 100 habitants	0,30	0,87	0,92	3,32	7,35	7,81			Pour 100 habitants
17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			Pourcentage
17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet	0,35	0,90	0,95	3,33	7,37	7,83			Pour 100 habitants
17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement	204,98	276,47	242,92	302,95	288,60				En milliards de USD (Constant)
17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane	11,03				10,19				%
17.11.1 Part de la RDC dans les exportations mondiales	0,05	0,05	0,04	0,04	0,05	0,05			Pourcentage
17.11.1.1 Part de l'Afrique Sub-Saharienne dans les exportations mondiales	2,23	2,36	2,33	2,03	2,01	1,68			Pourcentage
17.11.1.1.1 Part des pays à faible revenu dans les exportations mondiales	0,36	0,37	0,34	0,35	0,37	0,38			Pourcentage
17.11.1.1.1.1 Part des pays à revenu moyen dans les exportations mondiales	29,41	30,28	31,13	31,06	30,79	30,66			Pourcentage
17.11.1.1.1.1.1 Part des BRICS dans les exportations mondiales	12,27	12,83	13,29	13,75	14,10	14,93			Pourcentage
17.11.1.1.1.1.1.1 Part des pays à haut revenu dans les exportations mondiales	70,23	69,34	68,53	68,59	68,84	68,96			Pourcentage
17.12.1 Droits de douane appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement									
17.12.1 Droits de douane des pays à revenus élevés	1,84		1,66						
17.12.1 Droits de douane moyens des pays à revenu intermédiaire	4,20		4,86						
17.12.1 Droits de douane moyens des pays membres de l'OCDE	2,01		1,68						
17.12.1 Droits de douane moyens des BRICS	5,41	5,92	6,11	6,66	4,94	4,68			
17.13.1 Tableau de bord macroéconomique									---
17.14.1 Existence des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable									---
17.15.1 Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays									
17.16.1 Existence d'un système faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable							Oui	Oui	Oui

17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile	14,61	23,15	8,92	11,54	10,79	14,15				En proportion de l'Aide
17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	78,95	78,95	78,95	78,95	78,95	78,95	78,95			Pourcentage
17.18.2 Existence d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		---
17.18.3 Existence d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		---
17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	5,85	2,80	2,34	1,83						En millions de USD
17.19.2 Organisation d'au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) Avoir atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%										
17.19.2 Taux d'enregistrement des naissances					24,60					
17.19.2 Taux d'enregistrement des décès										



SOURCES DES DONNÉES

Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles		Source
Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde		
1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international		Enquête 1-2-3 2012
1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale		E-QUIBB 2016, Rapport inédit
1. a. 1. Proportion des ressources directement allouées par l'Etat à des programmes de réduction de la pauvreté		Ministère du Budget, États de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
1. a. 2. Proportion des dépenses publiques affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)		Ministère du Budget, États de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
1. a. 2. Proportion des dépenses publiques affectées à l'éducation		Ministère du Budget, États de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
1. a. 2. Proportion des dépenses publiques affectées à la santé		Ministère du Budget, États de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
1. a. 2. Proportion des dépenses publiques affectées à la protection sociale		Ministère du Budget, États de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
1.b.1. Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes		Ministère du Budget, États de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
1.b.1. Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des pauvres		Ministère du Budget, États de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
1.b.1. Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des vulnérables		Ministère du Budget, États de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable		
2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation		E-QUIBB 2016, Rapport inédit
2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience		E-QUIBB 2016, Rapport inédit
2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire grave/sévère évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience		E-QUIBB 2016, Rapport inédit
2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans		MICS 2010, EDS 2013-2014
2.2.2 Émaciation		MICS 2010, EDS 2013-2014

2. a.1. Indice d'orientation agricole des dépenses publiques	Ministère du Budget, Etats de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
2.a.2. Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole	PGA1, Ministère du Plan
2.b.1 Estimation du soutien à la production agricole	Ministère du Budget, Etats de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	
3.1.1 Taux de mortalité maternelle	MICS 2010, EDS 2013-2014
3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	MICS2010, Enquête 1-2-3 2012, EDS 2013-2014, MICS 2018
3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	EDS 2013-2014, MICS 2018
3.2.2 Taux de mortalité néonatale	Nations-Unies, IAEG-SDGs et MICS 2018
3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives	PNMLS, Présidence
3.3.1a Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 hommes séronégatives	PNMLS, Présidence
3.3.1b Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 femmes séronégatives	PNMLS, Présidence
3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	PNLT, Ministère de la Santé
3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	Nations-Unies, IAEG-SDGs
3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	Banque de sang, Ministère de la Santé
3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	Programme National des Maladies Tropicales Négligées (PN-MTN)
3. a.1. Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les femmes de plus de 15 ans	MICS, EDS 2013-2014
3. a.1. Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les hommes de plus de 15 ans	MICS, EDS 2013-2014, E-QUIBB 2016, MICS 2018
Proportion de la population cible ayant accès à trois doses de diphtérie, de tétanos et de coqueluche (DPT 3)	Nations-Unies, IAEG-SDGs
Proportion de la population cible ayant accès au troisième dose du conjugué contre la pneumocoque (PCV 3)	Nations-Unies, IAEG-SDGs
3. b.2. Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base (en millions de USD 2016)	SNIS, Ministère de la Santé
3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé	INS, Ministère du Plan
3.c.1.a Densité des médecins pour 1000 habitants	INS, Ministère du Plan
3.d.1 Application du règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires	Nations-Unies, IAEG-SDGs
Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie	
4.1.1.a Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	Enquête PASEC 2014
4.1.1.a (i) Proportion d'enfants et de jeunes hommes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	Enquête PASEC 2014

4.1.1.a (ii) Proportion d'enfants et de jeunes femmes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	Enquête PASEC 2014
4.1.1.a' Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	Enquête PASEC 2014
4.1.1.a' (i) Proportion d'enfants et de jeunes hommes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	Enquête PASEC 2014
4.1.1.a' (ii) Proportion d'enfants et de jeunes femmes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	Enquête PASEC 2014
4.1.1.b Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	Enquête PASEC 2014
4.1.1.b (i) Proportion d'enfants et de jeunes hommes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	Enquête PASEC 2014
4.1.1.b (ii) Proportion d'enfants et de jeunes femmes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	Enquête PASEC 2014
4.1.1.b' Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	Enquête PASEC 2014
4.1.1.b' (i) Proportion d'enfants et de jeunes hommes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	Enquête PASEC 2014
4.1.1.b' (ii) Proportion d'enfants et de jeunes femmes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	Enquête PASEC 2014
4.4.1 Proportion de la population de 15 ans et plus utilisant l'ordinateur	Enquête 1-2-3 2012, EDS 2013-2014, E-QUIBB 2016, Rapport inédit
4.4.1 Proportion de la population de 15 ans et plus utilisant l'Internet	Enquête 1-2-3 2012, E-QUIBB 2016, Rapport inédit
4.4.1 Proportion de la population disposant d'une adresse électronique	E-QUIBB 2016, Rapport inédit
4.6.1 Pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée atteignant au moins un certain niveau de maîtrise de compétences fonctionnelles en matière de lecture et d'écriture, Masculin	EDS 2013-2014
4.6.1 Pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée atteignant au moins un certain niveau de maîtrise de compétences fonctionnelles en matière de lecture et d'écriture, Féminin	EDS 2013-2015
4.6.1 Taux d'alphabétisme des adultes	E-QUIBB 2016, Rapport inédit
4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à l'électricité (niveau secondaire inférieur)	Nations-Unies, IAEG-SDGs
4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à une alimentation de base en eau potable (secondaire inférieur)	Nations-Unies, IAEG-SDGs
4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à aux toilettes par genre (niveau primaire)	Nations-Unies, IAEG-SDGs
4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à l'électricité (niveau primaire)	Nations-Unies, IAEG-SDGs

4. a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à une alimentation de base en eau potable (niveau primaire)	Nations-Unies, IAEG-SDGs
4. a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à aux toilettes par genre (niveau primaire)	Nations-Unies, IAEG-SDGs
4. b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation (en millions de USD de 2016)	Nations-Unies, IAEG-SDGs
4. c.1 Proportion d'enseignants dans le préscolaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées	INS, Ministère du Plan
4. c.1 Proportion d'enseignants dans le cycle primaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées	INS, Ministère du Plan
4. c.1 Proportion d'enseignants dans le cycle secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées	INS, Ministère du Plan
Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
5. 1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	Constitution de la République
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national	Ministère des relations avec le parlement (DEP, OCDD), RNDH de 2015
5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction	Rapport bilan OMD
5.5.2 Proportion de femmes Secrétaires Généraux	Ministère de la Fonction Publique
5.5.2 Proportion de femmes Président du conseil d'administration	Ordonnances présidentielles
5.5.2 Proportion de femmes Administrateur directeur général	Ordonnances présidentielles
5.5.2 Proportion de femmes Administrateur directeur technique	Ordonnances présidentielles
5.5.2 Proportion de femmes Ministres	Ordonnances présidentielles
5.5.2 Proportion de femmes Vice-Ministres	Ordonnances présidentielles
5. a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit	E-QUIBB 2016, Rapport inédit
5. a.1 a) Proportion de la population agricole urbaine ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles	E-QUIBB 2016, Rapport inédit
5. a.1 a) Proportion de la population agricole rurale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles	E-QUIBB 2016, Rapport inédit
5.a.2 Existence d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres	Loi n° 16/008 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant le Loi n°87-010 du 1 ^{er} août 1987 portant Code de la Famille

5. b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe	ARPTC, Présidence de la République
5.c.1 Existence des systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	Lois de reddition des comptes
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau	
6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	MICS 2010 ; Enquête 1-2-3 2012 ; E-QUIBB 2016, Rapport inédit
6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	Nations-Unies, IAEG-SDGs
6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics	PGAI, Ministère du Plan
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	
7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	MICS 2010 ; Enquête 1-2-3 2012 ; EDS 2013-2014 ; QUIBB 2016, Enquête 1-2-3 2012
7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	Nations-Unies, IAEG-SDGs
7. b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB	INS, Ministère du Plan
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	FMI, Perspectives économiques mondiales, 2017
8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	Nations-Unies, IAEG-SDGs
8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap	Enquête 1-2-3 2012
8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap	BCC, Rapports annuels
8. a.1 Engagements pris dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce	Nations-Unies, IAEG-SDGs
8. a.1 Décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce	Nations-Unies, IAEG-SDGs
8. a.1 Proportion des Décaissements sur les Engagements pris dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce	Nations-Unies, IAEG-SDGs
8. b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale en% du budget national	Ministère du Budget, Etats de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
8. b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale en% du PIB	Ministère du Budget, Etats de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
8. b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes d'emploi en% du budget national	Ministère du Budget, Etats de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
8. b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes d'emploi en% du PIB	Ministère du Budget, Etats de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation	
9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	E-QUIBB 2016, Rapport inédit
9.1.2 Nombre de passagers transportés	INS, Ministère du Plan

9.1.2 Nombre de passagers par voie aérienne	Annuaire statistique 2015, INS
9.1.2 Nombre de passagers par chemin de fer	INS, Ministère du Plan
9.1.2 Volume de fret transportés, par voie aérienne	INS, Ministère du Plan
9.1.2 Volume de fret transportés, par voie fluviale	INS, Ministère du Plan
9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière	Rapports annuels, BCC
9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	Rapports annuels, BCC
9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, par habitant	Rapports annuels, BCC
9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	Nations-Unies, IAEG-SDGs
9. a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures	Nations-Unies, IAEG-SDGs
9. c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie	INS, Ministère du Plan
9. c.1.a Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 2G	Nations-Unies, IAEG-SDGs
9. c.1.b Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 3G	Nations-Unies, IAEG-SDGs
9. c.1.c Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 4G	Nations-Unies, IAEG-SDGs
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	
10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	Nations-Unies, IAEG-SDGs
10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	Nations-Unies, IAEG-SDGs
10. b.1.a Montant total des ressources allouées au développement par l'OCDE	PGAI, Ministère du Plan
10. b.1.b Montant total des ressources allouées au développement par les Banques de développement	PGAI, Ministère du Plan
10. b.1.c Montant total des ressources allouées au développement par l'Union Européenne	PGAI, Ministère du Plan
10. b.1.d Montant total des ressources allouées au développement par les Fonds de Développement	PGAI, Ministère du Plan
10. b.1.e Montant total des ressources allouées au développement par les Nations-Unies	PGAI, Ministère du Plan
10. b.1.f Investissement Direct Etranger, Net	FMI, Perspectives économiques régionales, avril 2017
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	
11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	Nations-Unies, IAEG-SDGs/E-QUIBB 2016, inédit
11. b.2 Existence des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	Ministère de l'Intérieur

11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux	OCDE
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables	
12.2.1 Empreinte matérielle	Nations-Unies, IAE-SDGs
12.2.1 Empreinte matérielle par habitant	Nations-Unies, IAE-SDGs
12.2.1 Empreinte matérielle par unité de PIB	Nations-Unies, IAE-SDGs
12.2.2 Consommation matérielle nationale	Nations-Unies, IAE-SDGs
12.2.2 Consommation matérielle nationale par habitant	Nations-Unies, IAE-SDGs
12.2.2 Consommation matérielle nationale par unité de PIB	Nations-Unies, IAE-SDGs
12.7.1 Existence des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	Loi n° 10/010 DU 27 avril 2010 relative aux marchés publics
12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord	Ministère du Tourisme
12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles	Ministère du Budget, États de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	
13.2.1 Existence d'une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques,	Ministère de l'Environnement
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
14.4.1 Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable	Ministère de la pêche
14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines	Ministère du Budget, États de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	
15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	Nations-Unies, IAE-SDGs
15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées	Nations-Unies, IAE-SDGs
15.1.2 Proportion des sites importants la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées	Nations-Unies, IAE-SDGs
15.2.1 Above-ground biomass in forest	Nations-Unies, IAE-SDGs
15.2.1 Proportion de superficie forestière certifiée dans le cadre d'un système de certification vérifié de manière indépendante	Nations-Unies, IAE-SDGs
15.2.1 Proportion de la superficie forestière avec un plan de gestion à long terme	Nations-Unies, IAE-SDGs
15.2.1 Proportion de la superficie forestière dans les aires protégées légalement établies	Nations-Unies, IAE-SDGs

15.2.1 Superficie forestière dans les aires protégées légalement établies	Nations-Unies, IAEG-SDGs
15.a.1 Aide publique au développement consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes	PGA1, Ministère du Plan
15.b.1 Aide publique au développement consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes	PGA1, Ministère du Plan
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	
16.1.1. Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100.000 habitants, par sexe et âge	UNODC 2016
16.1.2. Nombre de décès liés à des conflits pour 100.000 habitants (par sexe, âge et cause)	
16.1.2. Nombre de décès liés à des conflits pour 100.000 habitants	Université d'Uppsala, http://ucdp.uu.se/#country/491
16.1.2. Nombre de décès liés à des conflits	
16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques	Annuaire statistique 2015, INS
16.1.3 Proportion de la population victime de violences psychologiques	Annuaire statistique 2015, INS
16.1.3 Proportion de la population victime de violences sexuelles	Annuaire statistique 2015, INS
16.1.3 Proportion de la population victime de viols	Annuaire statistique 2015, INS
16.1.4. Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques	PNUD, Rapport sur le Développement Humain (RDH)
16.5.1. Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel aller ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	E-QUIBB 2016, inédit
16.5.2. Proportion d'entreprise ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	Banque Mondiale, Survey entreprise
16.6.1. Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou autre similaire)	Ministère du Budget, Etats de Suivi Budgétaire et lois de reddition des comptes
16.6.2. Proportion de la population dont la dernière expérience, avec les services publics a été satisfaisante	E-QUIBB 2016, inédit
16.6.2.a Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services de santé a été satisfaisante	E-QUIBB 2016, inédit
16.6.2.b Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services de l'éducation a été satisfaisante	E-QUIBB 2016, inédit
16.6.2.c Proportion de la population dont la dernière expérience avec l'administration publique a été satisfaisante	E-QUIBB 2016, inédit
16.6.2.d Proportion de la population dont la dernière expérience avec la police a été satisfaisante	E-QUIBB 2016, inédit
16.6.2.e Proportion de la population dont la dernière expérience avec la justice a été satisfaisante	E-QUIBB 2016, inédit
16.6.2.f Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services de fournitures de l'eau a été satisfaisante	E-QUIBB 2016, inédit

16.6.2.g Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services de fournitures de l'électricité a été satisfaisante	E-QUIBB 2016, inédit
16.6.2.h Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services de salubrité a été satisfaisante	E-QUIBB 2016, inédit
16.6.2.i Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services des routes a été satisfaisante	E-QUIBB 2016, inédit
16.6.2.j Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services des transports a été satisfaisante	E-QUIBB 2016, inédit
16.a.1. Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux principes de Paris	Constitution de la République
Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat	
17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB	BCC, Rapports annuels
17.1.1.a Total des recettes courantes en proportion du PIB	BCC, Rapports annuels
17.1.1.b Total des recettes fiscales en proportion du PIB	BCC, Rapports annuels
17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	BCC, Rapports annuels
17.2.1 Aide publique au développement des pays membres de l'OCDE en proportion du budget national	PGAI, Ministère du Plan
17.3.1 Investissements étrangers directs en proportion du budget national total	FMI, Perspectives économiques mondiales, 2017
17.3.1 Aide publique au développement en proportion du budget national total	PGAI, Ministère du Plan
17.3.1 Coopération Sud-Sud en proportion du budget national total	PGAI, Ministère du Plan
17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total	WDI, Banque Mondiale
17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	BCC, Rapports annuels
17.5.1 Existence des dispositifs visant à encourager l'investissement	Loi sur le Partenariat public-privé
17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération	Ministère des affaires étrangères et coopération au développement
17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants	Annuaire statistique 2015, INS
17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit mobile pour 100 habitants	Annuaire statistique 2015, INS
17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	PGAI, Ministère du Plan
17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet	INS, Ministère du Plan
17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement	Nations-Unies, IAEG-SDGs
17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane	WDI, Banque Mondiale
17.11.1 Part de la RDC dans les exportations mondiales	WDI, Banque Mondiale

17.11.1 Part de l'Afrique Sub-Saharienne dans les exportations mondiales	WDI, Banque Mondiale
17.11.1 Part des pays à faible revenu dans les exportations mondiales	WDI, Banque Mondiale
17.11.1 Part des pays à revenu moyen dans les exportations mondiales	WDI, Banque Mondiale
17.11.1 Part des BRICS dans les exportations mondiales	WDI, Banque Mondiale
17.11.1 Part des pays à haut revenu dans les exportations mondiales	WDI, Banque Mondiale
17.12.1 Droits de douane des pays à revenus élevés	WDI, Banque Mondiale
17.12.1 Droits de douane moyens des pays à revenu intermédiaire	WDI, Banque Mondiale
17.12.1 Droits de douane moyens des pays membres de l'OCDE	WDI, Banque Mondiale
17.12.1 Droits de douane moyens des BRICS	WDI, Banque Mondiale
17.16.1 Existence d'un système faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable	OCDD
17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile	PGAI, Ministère du Plan
17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	OCDD, Ministère du Plan
17.18.2 Existence d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	INS, Ministère du Plan
17.18.3 Existence d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en oeuvre, par source de financement	INS, Ministère du Plan
17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	Nations-Unies, IAEG-SDGs
17.19.2 Taux d'enregistrement des naissances	EDS 2013-2014



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Caritas Congo (2020), Alignement du Budget de l'Etat Congolais de l'Exercice 2018 aux Objectifs du Développement Durable, Rapport de consultance, Kinshasa.
2. CONEPT (2019), Financement innovant de l'éducation en République démocratique du Congo, Rapport de consultance, Kinshasa.
3. Décret n°15/031 du 14 décembre 2015 instituant la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des agents publics de l'Etat
4. Département des Affaires Economiques et Sociales (2020), Manuel de Préparation des Examens Nationaux Volontaires, New York.
5. Loi n° 14/003 du 11 Février 2014 relative à la conservation de la nature
6. Loi n° 15/013 du 1^{er} août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité.
7. Loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau
8. Loi n° 16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au régime général de sécurité sociale
9. Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier
10. Loi n°16/008 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n°87-010 du 1^{er} août 1987 portant code de la famille.
11. Loi N°16/009 du 15 juillet 2016 relatif au régime général à la sécurité sociale
12. Loi N°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat
13. Loi N°16/035 du 13 décembre 2018 fixant les principes fondamentaux sur la santé publique
14. Loi n°17/002 du 08 février 2017 déterminant les principes fondamentaux relatifs à la mutualité
15. Loi n°18/001 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier.
16. Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté, Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale/RDC (2019), Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025, Kinshasa.
17. Ministère du Plan/RDC (2015), Rapport Bilan des OMD en RDC, Kinshasa
18. Ministère du Plan/RDC (2016), Enquête sur la Perception des Objectifs du Développement Durable (ODD) en République Démocratique du Congo : Le cas de la Ville-province de Kinshasa, OCDD, Kinshasa, RDC.
19. Ministère du Plan/RDC (2016), Enquêteur à Questionnaire Unifié des Indicateurs de base du Bien-être ;
20. Ministère du Plan/RDC (2018), Rapport National de Cartographie des indicateurs des ODD, OCDD, Kinshasa, RDC.
21. Ministère du Plan/RDC (2016), Rapport National de contextualisation et priorisation des ODD, OCDD, Kinshasa, RDC

22. Ministère du Plan/RDC (2018), Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS), Kinshasa
23. Ministère du Plan/RDC (2019), Annuaire statistique 2017, Institut Nationale de la Statistique, Kinshasa.
24. Ministère du Plan/RDC, (2005), Enquête 1-2-3, Institut Nationale de la Statistique, Kinshasa.
25. Ministère du Plan/RDC, (2007), Enquête Démographique et de Santé (EDS), Kinshasa.
26. Ministère du Plan/RDC, (2010), Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS), Kinshasa
27. Ministère du Plan/RDC, (2012), Enquête 1-2-3, Institut Nationale de la Statistique, Kinshasa.
28. Ministère du Plan/RDC, (2013), Enquête Démographique et de Santé (EDS), Kinshasa.
29. Ministère du Plan/RDC, (2015), Rapport OMD 2000-2015 : Evaluation des progrès accomplis par la République démocratique du Congo dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, Kinshasa.
30. République Démocratique du Congo (2017), Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2018-2030.
31. République Démocratique du Congo/Gouvernement (2020), Impacts sanitaires et socioéconomiques du Covid-19 en République démocratique du Congo : Analyse prospective et orientations de la riposte multisectorielle, Kinshasa.
32. République Démocratique du Congo/Gouvernement (2020), Programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des effets du Covid-19 en République démocratique du Congo (PMUAIC-19), Kinshasa.
33. République Démocratique du Congo/Gouvernement (2018), Le Coût de la Faim en Afrique. L'incidence sociale et économique de la malnutrition chez l'enfant en RD Congo, Kinshasa.
34. ICREDES et Ministère du Plan (2019), Revue stratégique Faim zéro, Kinshasa
35. IFRI et PAM (2014), Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité en RDC
36. Ministère de la Santé (2019), Plan intégré SRMNA-Nutrition, Kinshasa
37. Nations-Unies (2016), Rapport sur les Objectifs de Développement Durables, New York
38. Nations-Unies (2017), Rapport sur les Objectifs de Développement Durables, New York
39. Nations-Unies (2018), Rapport sur les Objectifs de Développement Durables, New York
40. Nations-Unies (2019), Rapport sur les Objectifs de Développement Durables, New York



COMITÉ D'ÉLABORATION

Supervision

- | | | |
|---|---------------------------|---|
| 1 | Elysée MUNEMBWE TAMUKUMWE | Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan |
| 2 | Freddy KITA BUKUSU | Vice-Ministre du Plan |
| 3 | David McLachlan-Karr | Coordonnateur Résident du Système des Nations-Unies |

Comité de Coordination

- | | | |
|---|----------------------------|---|
| 1 | René MWANIA KIBANZA | Coordonnateur National de l'Observatoire Congolais du Développement Durable |
| 2 | Philémon MFULUTOMA LUKOKI | Coordonnateur National Adjoint de l'Observatoire Congolais du Développement Durable |
| 3 | Dominic SAM | Représentant Résident du Programme des Nations-Unies pour le Développement |
| 4 | Patient BASHOMBE MATABISHI | Coordonnateur du Cadre de Concertation Nationale de la Société Civile |

Comité de Rédaction

- | | | |
|---|------------------------|---|
| 1 | Modeste NYEMBO KAKANDA | Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable |
| 2 | Oasis KODILA TEDIKA | Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable |
| 3 | Alaya OUARME | Consultant |

Comité de lecture

- | | | |
|----|--------------------------------|--|
| 1 | Vincent NGONGA NZINGA | Coordonnateur National Honoraire de l'Observatoire Congolais du Développement Durable, Directeur de Cabinet du Ministre des Finances |
| 2 | Serge BOKUMA ONSITI | Conseiller, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan |
| 3 | Marcel KANDA MUKANYA | Conseiller, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan |
| 4 | TAIB DIALLO | Economiste principal du Programme des Nations-Unies pour le Développement |
| 5 | Jean AMISI | Economiste national du Programme des Nations-Unies pour le Développement |
| 6 | Albert TCHETA-BAMPA | Consultant |
| 7 | Roger KOYANGA PILIPILI | Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable |
| 8 | Solange MARIAMU MUNEMBWE | Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable |
| 9 | Yung MASUDI MWANA-YILE | Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable |
| 10 | Juliette KASONGO MBIYE | Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable |
| 11 | Martin DUNIA MUSHABAH | Chargé d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable |
| 12 | Achille LINDONDO AUNGA | Chargé d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable |
| 13 | Aboubacar MUDJANA HERADI | Chargé d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable |
| 14 | MUFULA SHANGWE Patient | Chargé d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable |
| 15 | MULELA SHAPASA José-Picard | Chargé d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable |
| 16 | ESSOLOMWA NKOY BOLANGA Thaddée | Chargé d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable |

Comité de Validation technique

Membres du Gouvernement

1	Gilbert KANKONDE MALAMBA	Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières
2	Willy BAKONGA WILIMA	Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
3	Nene NKULU ILUNGA	Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale
4	Béatrice LOMEYA ATILITE	Ministre d'Etat, Ministre du Genre, Famille et Enfant
5	Azarias RUBERWA MANIWA	Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles
6	ETENI LONGONDO	Ministre de la Santé
7	André LITE ASEBEA	Ministre des Droits Humains
8	Claude NYAMUGABO BAZIBUHE	Ministre de l'Environnement
9	Guy MIKULU POMBO	Ministre du Développement Rural
10	Julien PALUKU KAHONGYA	Ministre de l'Industrie
11	José SELE YALAGHULI	Ministre des Finances
12	Irène ESAMBO DIATA	Ministre Déléguée en charge des personnes vivant avec handicap et autres groupes vulnérables
13	Eyrolles Michel NVUNZI MEYA	Ministre Délégué en charge des Affaires Coutumières
14	André KABANDA KANA	Ministre près le Président de la République
15	Jacqueline PENGÉ SANGANYOI	Ministre près le Premier Ministre
16	Jeanne ILUNGA ZAINA	Vice-Ministre de l'Environnement

Ministères et Services sectoriels

1	LUNZAMBA Rosette	Agence Congolaise de Presse
2	ELONGO UMBA	Banque Centrale du Congo
3	BOLA BOOTO	Caritas Congo
4	MATHUNABO André	Caritas Congo
5	Ernest BASEMENANE	Comité National d'Action de l'Hygiène et de l'Assainissement
6	Socrate célestin NSIKU	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Congolaise
7	BULUNDU KABOMONI	Ministère de Développement Rural
8	MAWETE FAKANA	Ministère de la Justice
9	BINDANBA Br	Ministère de la Santé
10	Ir CAROLILUNGA KABWE	Ministère de l'Agriculture
11	LUKUSA BUDIATA	Ministère de la Coopération Internationale
12	ADJANGA MASAMBI	Ministère de la Défense nationale
13	MOIKAL ESENGA	Ministère de l'Economie Nationale
14	Jean SUMAILI ASANI	Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale
15	Henriette TSHIMUANGA	Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale
16	KASHANGI CHIRUBA Freddy	Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale
17	KAMORI MUTWALE Didier	Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale
18	Jean SUMAILI ASANI	Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale
19	NGOY MIZINGU	Ministère de l'Energie et Ressources Hydraulique
20	MBALA KULUSENGA Jean	Ministère de l'Energie et Ressources Hydraulique
21	Georges ZUKA	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
22	Alexandre MPIA	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique

23	Blaise BELESI	Ministère de l'Enseignement Supérieur
24	Gustave CIRIMWAMI	Ministère de l'Environnement
25	Jocelyne KAZADI	Ministère de l'Environnement
26	Adelard MUTOMBO	Ministère de l'Environnement
27	Gaston ILUNGA KATENDA	Ministère de l'Industrie
28	KOWALINGOLO KAPARA	Ministère de l'Intérieur et Sécurité
29	Ir Cyrille KAPUMA	Ministère de Pêche et Elevage
30	KANYERE MULWIRWA Florance	Ministère des Affaires Etrangères
31	MASAMBOMBO BELINDA	Ministère des Affaires Foncières
32	Emmanuel TSHIMANGA	Ministère des Affaires Sociales
33	Albert LUBANZADIO OKETHO	Ministère des Affaires Sociales
34	ISOMI BAWAMPENGE	Ministère des Anciens Combattants
35	MUKOKO AKABUELE PoPoI	Ministère des Finances
36	KASONGO LOKASO	Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction
37	MIZWA AYIGUY B.	Ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication
38	TSHIBANGU KATUMBA	Ministère du Budget
39	Jean Claude EKOFO	Ministère du Genre, Famille et Enfant
40	Micheline SALUMU	Ministère du Genre, Famille et Enfant
41	Lora MWIMBA Bertin	Programme de Vaccination
42	Emery YASSAUKIA KILOLO	Programme National de Lutte Contre la Tuberculose
43	Bernard MULAMBA	Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale
44	Ben BALONGELWA	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
45	BABONE BAHIZIRE	Ministère de Développement rural
46	MUAMBA LUBEMBA Joseph	Ministère de Développement rural
47	Georges LULENGO	Ministère de Développement rural
48	Célestin KAZADI KABWE	Ministère de développement rural
49	Aimé MBUYI	Ministère de l'Environnement
50	José NZAMBA TE MOPELE	Ministère des Affaires coutumières
51	Balise EKOLONGA	Ministère des Droits Humains
52	Patrick MENDE	Ministère des Droits Humains
53	Godefroid MASANZA	Ministère des Droits Humains
54	Albert TENEMBETO	Ministère des Droits humains
55	Lucie ONSAY	Ministère des Droits Humains
56	KANGI MUYA Victor	Ministère du Genre, Famille et Enfant
57	Michel SALUMU KAHAMBWE	Ministère du Genre, Famille et Enfant
58	Jean-Pierre BOKELI	Ministère du Plan
59	Alphonse OLENGA DIATA	Ministère en charge des personnes vivant avec Handicap et autres Personnes vulnérables
60	Jemima MBUYI	Ministère en charge des personnes vivant avec Handicap et autres Personnes vulnérables
61	Martin KAVUNDJA	Ministère en charge des personnes vivant avec Handicap et autres Personnes vulnérables

Société civile

1	Astrid TAMBWE	Société Civile
2	DJEMO MONINGA Magloire	Société Civile
3	Madeleine ANDEKA DONGO	Société Civile
4	Léonie KANDOLO	Société Civile
5	Richards BEYA ILUNGA	Société Civile
6	TSHIBANDA Jean-Marie	Société Civile
7	Georges bys	Société Civile
8	Guy KAJEMBA	Société Civile
9	Eloïse MUZIGIRWA	Société Civile
10	Rose MUTOMBO	Société Civile
11	Lisette MAVUNGU	Société Civile

Partenaires Techniques et Financiers

1	Nabuko SHIMURA	Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés
2	Stanny KOLOKOTA	Banque Africaine de Développement
3	Yoho Fils Raphael René	Bureau Conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme
4	Eric-Blanchard JIBIKILA MABELA	Bureau Conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme
5	Salifou ROMBA	Bureau Conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme
6	NGODI Alban	Bureau Conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme
7	Marie Jocelyne PALENQUET	Bureau Conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme
8	Thierno SOULEYMANE ADENHOF	Bureau Conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme
9	Salimata Traoré	Bureau Conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme
10	Mireille MULEKA MULUMBA	Bureau Conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme
11	Souleymane COULIBALY	Bureau Conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme
12	Halidou NGAPNAH JUKOUGHOUO	Bureau Conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme
13	Eric-Aimé SEMIEN	Bureau Conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme
14	Barbara KOBLER	Bureau Intégré des Nations-Unies
15	Clémentine SANGANA	Entité des Nations-Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
16	Jules MULIMBI	Entité des Nations-Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
17	Jorn FRITZENKOTTER	Entité des Nations-Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
18	Adriana BORRA	Entité des Nations-Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
19	Jack Pope	Entité des Nations-Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
20	Paulin TSHIMANGA	Fonds des Nations-Unies pour la population
21	Mireille IKOLI	Fonds des Nations-Unies pour la population
22	OUSMANE NIANG	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
23	Gyslaine NYOTA BUNDA	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
24	Robert CISSOKHO	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
25	Eric JAZET	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
26	Michel CHAMPREDON	Groupe de Coordination des Partenaires
27	Jacques ZAHIGA	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture

28	Marie MUSIFU	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
29	Serge SABI	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
30	Cleto NDIKUMAGENGE	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
31	Julie NYOLO	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
32	Hamidou LOUAKINE	Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel
33	Meissa DIOP	Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
34	Pembe LERO	Programme alimentaire mondial
35	Adamou DAMBAGI	Programme commun des Nations-Unies sur le VIH/sida
36	Natalie Marini	Programme commun des Nations-Unies sur le VIH/sida
37	Raoul Ngoy	Programme commun des Nations-Unies sur le VIH/sida
38	Xaverine KIRA	Programme des Nations-Unies pour le développement
39	Idesbald CHINAMULA	Programme des Nations-Unies pour le développement
40	Charles WASIKAMA	Programme des Nations-Unies pour le développement
41	Anastasie MANZANGA	Programme des Nations-Unies pour le développement
42	Nelly KANKOLONGO	Programme des Nations-Unies pour le développement
43	JoonWoo PARK	Korean International Cooperation Agency
44	Emmanuel NZIWA	Programme des Nations-Unies pour les établissements humains
45	Mohamed Coulibaly	Programme des Nations-Unies pour les établissements humains

Secrétariat technique et service d'appoint

1	Paulin MULINDANGABO	Secrétaire Administratif
2	Alexis FERAZA	Financier, Chef de service
3	Mireille THONEN	Assistante à la Coordination
4	Honoré NGOLE	Assistant adjoint à la Coordination
5	Cardozo NTUMBA	Informaticien
6	Éric MATEZUA	Infographiste



Imprimerie MÉDIASPAUL - Kinshasa - 2020
Imprimé en RDC - Printed in DRC
www.mediaspaul.cd

